



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Session budgétaire de 2024*  
-----

Papeete, le 15 novembre 2024

N° 2024-16/PV

## **PROCÈS-VERBAL**

Troisième séance : jeudi 17 octobre 2024 à 9 heures 23 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### **S O M M A I R E**

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>5</b>
– Question orale de Monsieur Édouard Fritch sur la TVA sur les produits sucrés .....	5
– Question orale de Monsieur Simplicio Lissant et Madame Cathy Puchon sur l'imposition foncière des voiliers .....	9
– Question orale de Madame Nicole Sanquer sur le soutien du Pays à l'association Tamarii Nuutania .....	10
– Question orale de Madame Hinamoeura Morgant sur la campagne de sensibilisation aux maladies radio-induites.....	13
– Question orale de Monsieur Tafai, Mitéma Tapati sur la mise en service de la passerelle d'accès passagers du navire Vaearai .....	15
– Question orale de Monsieur Tematai Le Gayic sur les mesures d'aide à l'installation des jeunes diplômés .....	16
<b>EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES .....</b>	<b>18</b>
– Rapport n° 104-2024 relatif à un projet de délibération relative au télétravail dans le secteur public .....	18
– Rapport n° 105-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention cadre de coopération n° 8039 du 11 octobre 2021 relative au développement des conditions de l'innovation publique, au sein des Institutions, Administrations et Services publics en Polynésie française.....	34
– Rapport n° 96-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau » et affectation de son résultat.....	41
– Rapport n° 97-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française et des budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU / CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de sages-femmes, de l'Unité	

de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) et de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) et affectation de leur résultat .....	48
– Rapport n° 102-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai et affectation de son résultat .....	59
– Rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique de lutte contre le cancer en Polynésie française pour les exercices 2018 et suivants .....	71
– Rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique publique en faveur de la jeunesse pour les exercices 2018 et suivants .....	81
<b>EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE .....</b>	<b>92</b>
<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>92</b>

*Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Le président :** Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs du gouvernement, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Madame la parlementaire ainsi que tous nos amis du public, nos amis de la presse et tous ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, salutations et *mes salutations une nouvelle fois pour cette occasion qui nous est donnée de nous rencontrer ce matin.*

Je déclare la séance ouverte. Il est très exactement 9 h 23.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1642/2024/APF/SG du 2 octobre 2024 et je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M <sup>me</sup>	Teumere	Atger-Hoi	présente
M <sup>me</sup>	Teave	Boudouani-Chaumette	présente
M <sup>me</sup>	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M <sup>me</sup>	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	absent
M <sup>me</sup>	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	présent
M.	Bruno	Flores	présent
M <sup>me</sup>	Rachelle	Flores	présente
M <sup>me</sup>	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M <sup>me</sup>	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M <sup>me</sup>	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Géros	présent
M <sup>me</sup>	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	absent
M <sup>me</sup>	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M <sup>me</sup>	Odette	Homai	absente
M <sup>me</sup>	Teura	Iriti	arrivée en cours de séance
M.	Benoit	Kautai	présent
M <sup>me</sup>	Marielle	Kohumoetini	présente
M <sup>me</sup>	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Simplicio	Lissant	présent
M.	Cliff	Loussan	absent
M <sup>me</sup>	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M <sup>me</sup>	Hinamoeura	Morgant	présente
M <sup>me</sup>	Pauline	Niva	présente
M <sup>me</sup>	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M <sup>me</sup>	Cathy	Puchon	présente
M <sup>me</sup>	Sonia	Punua-Taae	présente

M.	Frédéric	Riveta	présent
M.	Allen	Salmon	présent
M <sup>me</sup>	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	absent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	absent
M.	Ruben	Teremate	présent
M <sup>me</sup>	Tepuaurui	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M <sup>me</sup>	Lana	Tetuanui	absente
M <sup>me</sup>	Sylvana	Tiatao	présente
M.	Gaston	Tong Sang	présent
M <sup>me</sup>	Vahinetua	Tuahu	présente
M <sup>me</sup>	Jeanne	Vaianui	présente
M <sup>me</sup>	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan, Warren Dexter, Cédric Mercadal et Nahema Temarii.

### PROCURATIONS

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Lundi 7 octobre 2024		
N° 10188	Cliff Loussan	Heinui Le Caill
Lundi 14 octobre 2024		
N° 10473	Édouard Fritch	Tepuaurui Teriitahi
Jeudi 17 octobre 2024		
N° 10612 – 8 h 45	Michel Buillard	Sonia Punua-Taae
N° 10613 – 8 h 45	Lana Tetuanui	Yseult Butcher-Ferry
N° 10614 – 8 h 43	Ueva Hamblin	Ah Ky Temarii
N° 10615 – 8 h 43	Tevahiarui Teraiarue	Sylvana Tiatao
N° 10616 – 8 h 43	Odette Homai	Félix, Hoa Tetua
N° 10617 – 8 h 43	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 10618 – 9 h 20	Frédéric Riveta	Pascale Haiti
N° 10619 – 9 h 20	Joëlle Frebault	Henri Flohr
N° 10620 – 9 h 20	Teura Iriti	Simplicio Lissant
N° 10621 – 11 h 35	Teave Boudouani-Chaumette	Nicole Sanquer
N° 10622 – 11 h 36	Yseult Butcher-Ferry	Tahuu Maraaura
N° 10623 – 11 h 40	Lana Tetuanui	Gaston Tong Sang
N° 10624 – 14 h 9	Pierre Terou	Rachelle Flores
N° 10625 – 14 h 9	Allen Salmon	Patricia Pahio-Jennings
N° 10626 – 14 h 16	Tahuu Maraaura	Yseult Butcher-Ferry
N° 10627 – 14 h 16	Benoit Kautai	Cathy Puchon
N° 10628 – 14 h 27	Joëlle Frebault	Tahuu Maraaura
N° 10629 – 14 h 50	Gaston Tong Sang	Édouard Fritch
N° 10630 – 14 h 50	Lana Tetuanui	Tepuaurui Teriitahi

N° 10631 – 15 h 29	Mike Cowan	Ruben Teremate
N° 10632 – 15 h 59	Tafai, Mitema Tapati	Maite Hauata Ah-Min

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Merci. Le quorum étant vérifié, veuillez donner lecture du projet d'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

I) *Approbation de l'ordre du jour ;*

II) *Séance de questions orales ;*

III) *Examen des rapports, des projets de délibération et des rapports d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes ;*

IV) *Examen de la correspondance ;*

V) *Clôture de la séance.*

Voilà, Monsieur le président.

**Le président :** Je demande à notre assemblée d'approuver l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité ? Merci.

### **SÉANCE DE QUESTIONS ORALES**

**Le président :** Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir la séance de questions orales.

Nous avons reçu six questions orales et conformément à l'article 38 du règlement intérieur, l'auteur de la question ou le représentant à qui il a donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut la compléter par un commentaire écrit distribué à chaque représentant. La séance dure une heure.

Il est très exactement 9 heures 27 minutes.

Je demande à Monsieur Édouard Fritch de bien vouloir poser sa question.

#### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR ÉDOUARD FRITCH SUR LA TVA SUR LES PRODUITS SUCRÉS**

(Lettre n° 10508 SG du 15/10/2024)

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, Monsieur le président.

Bonjour à tous. Saluer la vice-présidente, les ministres, le public ainsi que ceux qui nous suivent, les journalistes.

Monsieur le président, cette question s'adresse plus spécialement au ministre de l'économie.

Monsieur le ministre, le 24 septembre dernier, dans cet hémicycle, vous avez affiché, sans ambiguïté, votre volonté d'alourdir la fiscalité sur les produits sucrés, reconnaissant sans détour que cette mesure

provoquerait inévitablement une hausse de l'inflation, mais considérant que la population devrait accepter ce « sacrifice » pour combattre ces produits jugés nuisibles à la santé.

Le 30 septembre, sur les ondes d'une radio locale, vous avez réitéré votre intention en confirmant l'augmentation de la TVA en régime intérieur de 5 à 16 % (soit donc 11 % de hausse) sur les produits sucrés, tout en élargissant cette mesure aux produits salés et gras.

Monsieur le ministre, il est louable de vouloir agir pour la santé publique, car il est indéniable que la consommation excessive de ces produits est à l'origine de nombreux problèmes de santé tels que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires qui coûtent effectivement chers en termes de santé publique.

Cependant, cette décision de hausse de la TVA aura indéniablement des conséquences sur le pouvoir d'achat des Polynésiens, en particulier les classes moyennes et les plus démunis d'entre nous.

En effet, l'augmentation des prix qui découlera de cette mesure se traduira directement par une perte de pouvoir d'achat des ménages à revenus moyens ou faibles, qui consacrent une part importante de leur budget à l'alimentation et qui peinent déjà à boucler les fins de mois.

Certains espèrent que cette augmentation de la TVA pourrait inciter effectivement les consommateurs à se détourner de ces produits malsains au profit d'alternatives plus saines. Cependant, Monsieur le ministre, cela dépendra avant tout de la capacité financière des ménages à opérer une transition. Pour les foyers les plus aisés, l'adaptation sera vraisemblablement possible ; mais pour les ménages à faibles revenus, cela pourrait signifier un recours à des produits de qualité inférieure — parce que moins chers — entraînant ainsi des conséquences potentiellement plus graves pour leur santé et le bien-être. À titre d'exemple, c'est ce qu'on cite toujours, ce sont ces fameuses taxes sur la cigarette que l'on connaît bien, en les augmentant considérablement, comme on me l'a toujours dit, reproché. Les consommateurs se sont rabattus sur le tabac à rouler qui est naturellement beaucoup plus nocif pour la santé.

De plus, l'impact inflationniste de cette mesure ne s'arrêtera pas aux seuls produits ciblés. Comme vous pouvez aisément l'imaginer, Monsieur le ministre, une telle augmentation de la TVA aura un effet domino, affectant le coût d'autres produits alimentaires et générant une hausse généralisée du coût de la vie, ce qui fragilisera davantage les familles déjà en difficulté.

Compte tenu du fait que mon temps est dépassé, Monsieur le ministre, je vais passer à la conclusion parce que ce n'est pas ma lecture qui changera votre réponse.

Ma question est la suivante : Quels mécanismes d'accompagnement envisagez-vous pour compenser cette perte de pouvoir d'achat, et comment comptez-vous garantir que les citoyens les plus modestes ne seront pas, une fois de plus, les laissés-pour-compte d'une politique qui se veut vertueuse mais qui risque de les précariser davantage ?

Monsieur le président, j'ai entendu... je suis allé au plus court.

Merci.

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Warren Dexter :** *Merci*, président.

*Mes salutations à toutes et à tous réunis ici ce matin.*

Président Fritch, *bonjour*. Merci pour ta question.

Vous faites part de votre inquiétude quant à l'effet inflationniste que pourrait avoir l'alourdissement annoncé de la fiscalité sur les produits sucrés.

Vous convenez que ces produits sont nuisibles pour la santé, mais je crois comprendre de votre interpellation que l'augmentation de la TVA de 5 à 16 % serait un sacrifice excessif pour les Polynésiens les plus démunis en termes de pouvoir d'achat. Une telle augmentation aura aussi, de votre point de vue, un effet domino en affectant le coût d'autres produits alimentaires. Vous considérez au surplus que cette mesure ne suffira pas à détourner ces populations de leur envie des produits en question et pourrait même les inciter à recourir à des produits à moindre coût encore plus nocifs.

Pour illustrer votre propos, vous faites référence aux hausses du prix du tabac que vous avez vous-même décidé il y a quelques années et qui, non seulement n'ont pas fait baisser la consommation de cigarette, mais en plus ont orienté les consommateurs effectivement vers le tabac à rouler sans filtre à moindre coût. Ce sont également les conséquences économiques de la mesure que vous mettez en exergue prédisant qu'elles vont entraîner une baisse de la demande en produits sucrés et ainsi affecter les chiffres d'affaires sur ce créneau de consommation. Atteindre cette mesure pourrait, selon vous, menacer la rentabilité de certaines entreprises et entraîner des licenciements.

Vos interrogations portent enfin sur l'utilisation des recettes de TVA générée par l'augmentation de taux. Ces recettes devraient logiquement servir à financer des programmes de prévention en santé publique.

Sur la base de ces prédictions et projections, vous souhaitez savoir ce que nous envisageons pour compenser la perte de pouvoir d'achat que cette augmentation de TVA va générer pour les Polynésiens les plus modestes. Ma première réponse, c'est de dire que vous avez raison, l'augmentation de la TVA de 5 à 16 % aura pour conséquence directe et immédiate une augmentation du prix de vente des produits concernés de + 11 % (+ 11 points). Ainsi, le prix d'un soda qui était de 400 F CFP TTC actuellement, sera porté à plus de 440 F CFP.

La question est de savoir quel sera le comportement des Polynésiens les plus modestes face à une telle augmentation. Si je reprends vos termes d'analyse, vous considérez que ces + 40 francs pourraient l'inciter à recourir à des sodas à moindre coût, encore plus nocifs. Mais l'exemple du tabac que vous avez choisi pour étayer cette hypothèse en fait n'est pas pertinent. Pourquoi je dis ça. Parce que l'augmentation de la TVA ne concernera en réalité que les produits qui sont actuellement soumis à la taxe de consommation pour la prévention (TCP).

Communément appelée « Taxe sucre », cette TCP mise en place en 2019 prévoit une taxation progressive en fonction de la teneur en sucre des produits. Il est important de préciser qu'historiquement, les boissons telles que sodas « *light* » ou « zéro sucre » comme on appelle, les jus de fruits sans sucre ajouté et même les boissons sucrées dont la teneur en sucre est inférieure à 5 grammes pour 100 millilitres de liquide, échappent à cette TCP actuellement.

Par la suite, l'augmentation de la TVA sur les seuls produits sucrés soumis à TCP devrait avoir pour effet d'améliorer l'attractivité des produits sucrés qui ne sont pas soumis puisque ce faisant, on va augmenter le différentiel de taxation entre les deux catégories.

La perte de pouvoir d'achat que vous annoncez pourrait donc ne pas se vérifier en pratique, ou sera tout le moins minimisée par le report de choix des consommateurs — en tout cas, c'est ce que l'on espère — vers des produits sucrés non soumis à TCP et peu taxés à la TVA, donc toujours à 5 %.

Même s'il est vrai que la consommation excessive des boissons « *light* » ou « zéro sucre » — des trucs à base d'aspartame là —, des jus de fruits sans sucre ajouté et les boissons à faible teneur en sucre, n'est pas recommandée, sur les seules problématiques de diabète, ces boissons sont déjà moins nocives que les boissons soumises à TCP. Et c'est là qu'on voit que l'exemple du tabac est mal choisi puisque

s'agissant des produits sucrés, il existe en réalité de vraies alternatives aux produits que l'on surtaxe en proposant des produits beaucoup moins nocifs pour la santé que l'on ne taxe ou pas, ou peu.

Donc, si *in fine* la mesure est de nature à entraîner un glissement progressif des tendances de consommation des produits soumis à TCP vers des produits qui n'y sont pas soumis, il s'agira, mine de rien, d'une première victoire dans la lutte contre les phénomènes de diabète et d'obésité qui sévissent dans notre société.

Sur les conséquences économiques de la mesure, j'espère bien qu'elles vont entraîner une baisse de la demande en produits sucrés — moi, je suis franc là-dessus. Pour autant, je ne crois pas que ce sera synonyme de baisse de chiffres d'affaires pour les entreprises car, soyez-en convaincus, elles sauront exploiter les opportunités dans la corrélation que nous établissons en termes de taxation entre produits soumis à TCP, qui donc demain seront à 16 %, et produits non soumis à TCP qui vont rester à 5 % de TVA.

Le message est plus que jamais « si vous voulez éviter la surtaxation, misez sur les produits sucrés non soumis à TCP », puisque ceux-là vont rester à TVA à 5 %.

Toujours sur les conséquences économiques, je ne partage pas votre pessimisme sur l'effet inflationniste domino que la mesure pourrait avoir sur des produits autres que ceux soumis à TCP. En effet, la logique d'entreprise veut que vous n'augmentiez vos prix que lorsque vos charges d'exploitation elles-mêmes augmentent. Aussi, je ne vois pas en quoi un commerce en produits alimentaires pourra être pris de l'envie soudaine d'augmenter le prix de ses jus de fruits sans sucre ajouté ou même de ses légumes au seul motif que la fiscalité qui grimpe ses produits sucrés serait alourdie.

Pour finir, vous mettez le doigt sur l'affectation des recettes supplémentaires de TVA induite par l'application du taux de TVA de 16 % aux produits sucrés. Ces recettes supplémentaires que nous estimons à 2,1 milliards en 2025 abonderont le budget général. C'est vrai, cela n'ira pas dans le fonds d'affectation spéciale. À la différence de la TCP, la TVA n'abonde pas les comptes d'affectation spéciale.

Est-ce à dire pour autant que ces recettes seront totalement décollées des problématiques sanitaires ? La réponse est non. Pourquoi. Parce qu'à titre d'illustration, le projet de budget du fonds de protection sociale universelle (FPSU) pour 2025 prévoit une dotation du budget général à hauteur de 2,6 milliards de francs. Pourquoi ne pourrait-on pas considérer que cette dotation est financée aux moyens de cette TVA sur les produits sucrés qui va nous rapporter 2 milliards ?

Pour parachever la réponse à votre question, je vous confirme que le ministère de la santé prépare un programme de prévention contre l'obésité qui sera financé par le fonds spécial pour la prévention qui, comme vous le savez, est alimenté en grande partie par la TCP.

Je vous informe en outre que pour être en parfaite cohérence avec la politique de surtaxation des produits dont la puissance publique ne souhaite pas encourager la consommation, une réflexion est en cours pour alléger la fiscalité à outrance sur les produits dont elle souhaite encourager la consommation. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la réforme à venir du dispositif des produits de première nécessité.

Voilà. Merci de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.*)

**Le président :** Merci.

On poursuit notre séance de questions orales avec la question de Simplicio ou Cathy.

Simplicio.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR SIMPLICIO LISSANT ET MADAME CATHY PUCHON SUR  
L'IMPOSITION FONCIÈRE DES VOILIERS

(Lettre n° 10509 SG du 15/10/2024)

**M. Simplicio Lissant :** *Merci, Monsieur le président.*

*Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs chers collègues, chère population qui nous suit ce matin, bonjour.*

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, et concerne l'imposition foncière des voiliers.

Monsieur le ministre, le 12 juillet dernier, le groupe Tapura huiraatira adressait à votre prédécesseur une question écrite relative à l'imposition foncière des voiliers utilisés à des fins d'habitation, de commerce ou d'industrie et au nombre de voiliers concernés par cette imposition.

Nous vous remercions pour votre réponse n° 463/MEF du 7 août dernier, même si celle-ci ne nous satisfait pas totalement.

En effet, si vous avez confirmé que ces bateaux, même retenus par des amarres, sont bien soumis à l'impôt foncier sur les propriétés bâties, conformément au 3° de l'article 221-1 du code des impôts, vous avez refusé cependant de nous communiquer des informations chiffrées, invoquant le secret professionnel.

Or, notre question ne visait pourtant pas à obtenir une liste nominative des personnes assujetties, mais à savoir si cet impôt spécifique est bien recouvré par les services idoines, et à quel montant il s'élève par rapport à l'ensemble des recettes de l'impôt foncier.

Par ailleurs, nous souhaitons toujours obtenir une répartition de ces chiffres par commune, dans la mesure où — et j'insiste là-dessus — la valeur locative des habitations, en particulier ces habitations spécifiques, doit servir de base au calcul des centimes additionnels prélevés au profit des communes.

Pouvez-vous donc, à l'approche de l'analyse de votre projet de budget 2025, et alors que la création de nouvelles taxes touchant l'ensemble des foyers polynésiens est annoncée, nous apporter des éléments chiffrés sur la part que représente cet impôt foncier spécifique dans les comptes de notre Pays et ce, bien évidemment, sans compromettre le respect du secret professionnel qui revêt autant d'importance que le droit à l'information que nous confère le suffrage populaire ?

Nous vous remercions de votre attention.

**Le président :** *Merci.*

Monsieur le ministre.

**M. Warren Dexter :** Monsieur le représentant Simplicio Lissant, *Monsieur le maire, bonjour.*

Vous m'interpellez sur l'application de l'impôt foncier sur les propriétés bâties aux voiliers qui mouillent dans les lagons de Polynésie française.

C'est un dossier que je ne connaissais pas, mais par lettre n° 463/MEF du 7 août 2024, je vois que vous avez été informé que selon le 3° de l'article 221-1 du code des impôts, l'impôt foncier sur les propriétés bâties est applicable aussi aux bateaux utilisés en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie, même s'ils sont retenus par des amarres. Ainsi, sont soumis à cet impôt les bateaux aménagés notamment pour l'habitation lorsqu'ils sont utilisés en un point fixe et alors même qu'ils sont en état de naviguer.

Toutefois, renseignements pris auprès de la Direction des impôts et des contributions publiques, il s'avère en fait qu'aucun bateau n'est actuellement imposé à ce titre, il faut le savoir. La raison en est simple : en application de l'article 227-1 du code des impôts, l'application de l'impôt foncier suppose une situation inchangée d'une année à l'autre constatée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Si cette condition est facilement remplie pour les immeubles — parce que, par définition, un immeuble ne bouge pas —, elle est autrement plus aléatoire pour les bateaux.

Pour autant, historiquement, il semble que l'impôt foncier ait déjà trouvé à s'appliquer dans des situations d'immobilisation réelle de bateaux et donc facilement constatables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, comme par exemple *La Jonque*, le haut lieu de restauration qu'il y avait dans la rade de Papeete dans les années 80, était normalement soumise à l'impôt foncier à l'époque. On est sûr que cela ne bouge pas, c'est toujours au même endroit au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour les voiliers qui motivent spécifiquement votre question orale, le modèle est difficilement duplicable, puisqu'il serait beaucoup trop compliqué pour la Direction des impôts et des contributions publiques d'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année des contrôles, pas seulement du lagon de Punaauia, mais de tous les lagons de la Polynésie française, pour savoir quel bateau est stationné durablement en un point fixe au 1<sup>er</sup> janvier.

Je comprends votre préoccupation de vouloir faire payer des voiliers pour les nombreux stationnements constatés ici et là, particulièrement dans votre commune de Punaauia ; mais à la lumière des éléments exposés ci-dessus, vous voyez bien que l'impôt foncier, en fait, n'est pas du tout le levier approprié pour cela. Il me semble que l'objectif, pour être plus facilement atteint, en s'appuyant par exemple sur les redevances de stationnement, il s'agirait de mettre en place par une loi du pays des centimes additionnels communaux où ils viendront en majoration desdites redevances. C'est une idée que l'on peut creuser. En tout cas, je suis à votre disposition pour discuter plus avant de cette proposition. Et vous aurez bien compris qu'au niveau de l'impôt foncier, ce n'est pas le levier approprié pour ce que vous voulez.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

On poursuit avec la question de Nicole Sanquer.

QUESTION ORALE DE MADAME NICOLE SANQUER SUR LE SOUTIEN DU PAYS À L'ASSOCIATION TAMARII NUUTANIA  
(Lettre n° 10510 SG du 15/10/2024)

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Madame la vice-présidente, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, chers internautes, *bonjour*.

Ma question s'adresse à Madame la vice-présidente.

La Polynésie française rencontre une augmentation significative de la délinquance depuis ces dix dernières années. En effet, beaucoup de jeunes ne trouvant pas d'emploi sont exposés à la primo délinquance.

Les statistiques du SPIP attestent que la majorité des jeunes condamnés récidivent une fois leurs peines effectuées devant le manque de structures d'accompagnement et d'insertion spécifique à ce public. Le passé judiciaire des sortants de prison, leur manque de formation et d'expérience, représentent un réel frein à leur recrutement. De plus, la discrimination existe et effraie encore bon nombre de responsables d'entreprises aujourd'hui.

De ce fait, beaucoup de sortants de prison baissent très vite les bras et sombrent une fois de plus dans la délinquance dès qu'ils sont libérés. Leur état de précarité entretient leur vulnérabilité. Accéder à un emploi est une étape cruciale à toute démarche de réinsertion pour retrouver une dignité et des repères dans la société.

Toutes les forces vives de notre *pays*, les entreprises, les associations doivent apporter leurs concours pour que nous puissions, ensemble, unir nos efforts pour une meilleure cohésion sociale.

À cet effet, l'association Tamarii Nuutania œuvre depuis cinq ans en faveur de la prévention de la délinquance, la lutte contre la récidive, et participe à l'insertion des personnes en perte de repères comme à la réinsertion des personnes détenues dans la société par son projet agricole Ma'a Hotu.

Grâce au soutien de l'État, à travers le FDVA, elle a pu démarrer son programme d'actions et démontrer son savoir-faire pour acquérir la confiance et la reconnaissance de l'État pour pérenniser son programme d'actions. Cependant, le soutien public du Pays est tout aussi nécessaire pour répondre à la demande croissante de ce public particulier.

La récente suppression du dispositif CAE place l'association Tamarii Nuutania en difficulté en ce qu'elle ne peut plus faire appel à cette catégorie de contrats et ne dispose pas d'une subvention financière du Pays équivalente en compensation. Elle ne dispose pas non plus de contrats spécifiques dédiés à l'insertion des détenus.

Madame la ministre, pour avoir évoqué avec vous le 4 septembre dernier les difficultés que rencontre l'association, leur demande de subvention reste à ce jour compromise face au signalement de vos services et aux délais d'instruction trop longs.

La perte de ce soutien financier du Pays entraînerait des conséquences graves dans la poursuite de l'action de cette association et dans le maintien de l'accréditation de l'État à Tamarii Nuutania. Aujourd'hui, face à la non décision du pays, tout est compromis.

Madame la ministre, je vous sais sensible au développement d'une politique de réinsertion de nos Polynésiennes et Polynésiens en prise à de réelles difficultés sociales à leur sortie de prison.

Pourriez-vous nous rassurer quant à l'affirmation du soutien du Pays à l'association Tamarii Nuutania tant pour la réalisation de son programme en 2024 suite à la suppression des CAE que pour l'avenir ?

Votre réponse déterminera l'avenir de cette association et la suite de son programme.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Madame la vice-présidente.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** *Bonjour à toutes et à tous.*

*Merci bien*, Madame la représentante-députée, chère Nicole, pour cette question.

Vous avez bien voulu m'interroger sur le soutien du Pays à l'association Tamarii Nuutania tant pour la réalisation de son programme en 2024 suite à la suppression des CAE que pour l'avenir, et je vous en remercie.

Vous évoquez deux sujets qui me préoccupent en qualité de citoyenne mais qui ne relèvent pas forcément de mes attributions en qualité de ministre. En effet, au regard des publics dont s'occupe cette association, les détenus relèvent en principe du service public pénitentiaire et les primo-délinquants des services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire.

Il s'agit de compétences expressément attribuées à l'État. Certes, ce sont des compétences qui relevaient autrefois de la Polynésie mais que nos aînés en politique ont cru bon de rétrocéder à la France pour des raisons qui nous échappent encore aujourd'hui.

Par contre, ce que nous constatons aujourd'hui, ce sont les chiffres de la faible insertion professionnelle de ces personnes judiciairisées, une situation héritée de 40 ans d'autonomie interne et qui illustre l'absence de coordination entre les services de l'État et ceux de la Polynésie, de *Mā'ohi Nui*.

Cette absence de coordination entre les services de l'État et du Pays a favorisé la création d'associations parapubliques dans lesquelles siègent plusieurs responsables. Et force est de constater que des financements publics sont injectés pour que l'association remplisse une mission de service public à la place des services publics. C'est ainsi le cas pour l'insertion sociale des détenus et des primo-délinquants, car ce sont des domaines qui sont à la charge de ces deux compétences, d'État tout en touchant celle de l'aide sociale qui relève de mes attributions, je le reconnais, avec mon collègue ministre de la santé qui concourt au financement *via* la CPS.

S'il n'est pas souhaitable, sur le long terme, que les associations aient à pallier les carences du service public étatique polynésien, il convient néanmoins que la puissance publique contrôle le service fait afin de s'assurer que les fonds publics ont été effectivement utilisés.

Or, votre question m'amène à vous informer que le contrôle des services de la DSFE a mis en exergue des irrégularités et des éléments de réponse, je le reconnais, ont été apportés par les dirigeants de cette association donc au départ qui n'ont pas été de nature à rassurer l'organisme payeur qu'est la CPS.

C'est à l'appui de ces éléments que la commission chargée des demandes de subvention des associations au titre des programmes d'actions sociales du fonds d'action sociale du RSPF, dans sa séance du 28 mai 2024, a décidé de la fin du financement de l'association Tamarii Nuutania.

Néanmoins, je reconnais et je sais combien ces associations parapubliques œuvrent pour l'intérêt général au-delà de leur intérêt collectif, et je les en remercie. Je sais aussi que leur action est utile et complémentaire à l'action publique, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le redire aux dirigeants de la FOSE pour ce qui concerne le domaine de l'enfance en danger. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé un réexamen de cette demande de subvention et la réunion d'une nouvelle commission statuera définitivement le mercredi 23 octobre à venir. Je ne manquerai pas de vous tenir informée de la décision.

J'en profite d'ailleurs pour remercier la présidente de l'association pour sa précieuse coopération et bien sûr toutes les personnes membres œuvrant pour ce public vulnérable. C'est d'ailleurs une des missions primordiales de notre ministère des solidarités, valoriser la dignité humaine. Cette action est si chère à nos yeux et vous le savez, Madame la députée.

D'ici là, je vous invite en qualité de parlementaire et d'élue de cette assemblée de faire avancer avec moi cette vision commune et non partisane du partage de compétence qui me semble plus conforme aux valeurs polynésiennes que nous portons tous en nous, que nous soyons autonomistes ou indépendantistes. Ensemble, créons une société, Madame la représentante-députée, qui nous rassemble et qui nous ressemble en respectant la dignité humaine.

Voilà. *Merci bien* de m'avoir écoutée.

*Que l'amour règne.*

**Le président :** Merci, Madame la vice-présidente.

Je vais céder la parole maintenant à Madame Hinamoeura pour sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME HINAMOEURA MORGANT SUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES RADIO-INDUITES

(Lettre n° 10511 SG du 15/10/2024)

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Merci, Monsieur le président. Et bonjour à tous mes collègues et ceux qui nous regardent.

Juste, avant de commencer, je tiens à dire que ce n'est pas sans émotion que je vais lire cette question orale suite à cette minute de silence que nous avons eue pour ces dames qui nous ont quittés. Et je souhaite avoir une pensée aussi parce que par rapport au départ de Merris Salmon, c'était une maman. Donc à ses enfants Nathalie, Vairani et Narii, beaucoup de courage à vous et d'amour. Mais c'était aussi la sœur de notre cher collègue Allen Salmon. Donc, avant de démarrer cette question orale, je souhaite t'envoyer toutes mes plus belles pensées de tendresse vers toi et vers ta sœur qui nous a quittés trop tôt.

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre de la santé.

Cher Cédric Mercadal, en décembre 2023, j'avais brandi dans notre assemblée de la Polynésie française la liste des 23 maladies radio-induites reconnues par la loi Morin, parmi lesquelles figurent le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus, le cancer du côlon et bien d'autres.

Bien que le ministère de la Santé investisse dans la prévention de ces cancers, il est regrettable que les 193 explosions nucléaires en Polynésie française, qui sont à l'origine de nombreuses irradiations, ne soient jamais mentionnées comme cause possible de ces maladies.

Cette année nous avons eu un florilège de couleurs : le bleu en mars pour sensibiliser au cancer colorectal, reconnu maladie radio-induite ; le vert en juin pour sensibiliser au cancer du col de l'utérus, reconnu maladie radio-induite ; le rouge en septembre pour sensibiliser au cancer du sang, dont la leucémie, une maladie reconnue comme radio-induite. Et aujourd'hui, nous sommes en octobre, octobre rose, le mois de sensibilisation au cancer du sein, reconnu comme une maladie radio-induite et je dois malheureusement constater que, malgré mes interpellations dans cet hémicycle qui remontent à bientôt un an, malgré ma question écrite du 30 juillet 2024 restée sans réponse, aucune campagne de sensibilisation aux maladies radio-induites n'a été lancée.

Face à cette inertie, je me vois contrainte d'agir seule, en lançant ma propre campagne de sensibilisation, comme en témoigne cette affiche créée pour octobre Rose.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs membres d'un gouvernement indépendantiste élu sur un programme dont l'une des mesures phares étaient de faire reconnaître le fait nucléaire et ses conséquences (page 20), êtes-vous tous résignés à laisser cette mission de sensibilisation aux maladies radio-induites à la société civile, ou allez-vous enfin prendre des mesures concrètes pour informer et protéger notre population face aux conséquences de 30 années d'expérimentations nucléaires ?

Je vous remercie.

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Cédric Mercadal :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les membres du public.

Madame la représentante, chère Hinamoe, je te remercie pour cette question concernant la sensibilisation aux maladies radio induite et pour ton engagement sur ce sujet important, vraiment, pour notre population.

Tu soulignes à juste titre que les conséquences des essais nucléaires ici effectués dans notre pays, notamment au travers l'irradiation, le développement des maladies radio-induites, méritent une attention particulière.

Je tiens à reconnaître les efforts que tu as entrepris pour alerter notre assemblée, la société civile, notamment en initiant ta propre campagne de sensibilisation. D'autres représentants l'ont fait avant nous et gageons que d'autres le feront après. Nous sommes tous conscients de la difficulté à faire reconnaître ces maladies mais il est essentiel de rappeler l'action du gouvernement au côté des associations locales pour soutenir les personnes concernées.

Le ministère de la santé a mis en place un guichet dédié à la CPS, qui vise à offrir un accès prioritaire aux victimes reconnues par la loi Morin afin de faciliter l'accès à leurs droits. Ce guichet permet un traitement accéléré et personnalisé des dossiers tout en assurant un accompagnement efficace des victimes. Cependant, il est crucial de reconnaître que la loi Morin actuelle doit être réexaminée pour mieux s'adapter aux réalités vécues par notre peuple de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*. Nos représentants ont exprimé à plusieurs reprises la nécessité de revoir cette loi et je partage leur conviction que cela est indispensable pour garantir une indemnisation juste et rapide de nos victimes.

Nous devons nous appuyer sur les éléments scientifiques rigoureux pour apporter les preuves nécessaires à la reconnaissance des maladies radio-induites, ainsi qu'à permettre une prise en charge adéquate immédiate des personnes touchées, notamment pour les effets intergénérationnels de ces maladies. Ces données scientifiques renforceront notre capacité à soutenir les polynésiens qui ont soufferts des conséquences des essais nucléaires, en facilitant l'indemnisation et en réduisant les délais de reconnaissance.

C'est dans ce sens que nous allons faire évoluer l'Institut du cancer qui aura pour mission annexe le recensement des victimes ainsi que leur information et leur accompagnement dans les déclarations de leur maladie radio-induite en étroite collaboration avec les associations concernées. En plus de son rôle de recherche et de traitement, l'ICPF sera un pilier de la coordination entre les victimes, les associations et les institutions, leur garantissant ainsi un soutien plus efficace.

Sur la communication, elle restera intensifiée auprès de nos professionnels de santé afin qu'ils puissent mieux appréhender les malades et les accompagnés de manière optimale. Il est essentiel que chaque professionnel de santé soit informé des maladies radio-induites, et soit en mesure d'identifier un lien de causalité potentiel entre une maladie et l'exposition aux radiations. Ces professionnels pourront ainsi indiquer aux patients les démarches à suivre et les moyens d'agir lorsqu'un tel lien est suspecté. Pour cela, un colloque scientifique sera organisé en 2025 pour sensibiliser les professionnels de santé aux maladies radio-induites et les outiller afin qu'ils puissent mieux informer et accompagner leurs patients dans leurs démarches.

Enfin, nos campagnes de sensibilisation devront continuer à informer la population tout en étant équilibrer pour ne pas masquer les autres causes de cancer, sans perdre de vue l'urgence et la reconnaissance des maladies d'origine nucléaire.

Je t'invite activement, ainsi que l'ensemble des élus dont certains que j'ai déjà rencontré, à une réflexion plus adéquate dans ces messages que nous voulons forcés et les actions que nous pouvons faire avancer ensemble pour la reconnaissance sociétale et une indemnisation plus rapide et plus juste des victimes de cette situation subie par notre peuple.

Je te remercie encore Hinamoe de ton investissement. J'ai voulu vraiment que cette question soit en orale, parce qu'une question écrite ne suffisait pas, parce que c'est une action qui est au cœur de tout notre gouvernement, de tout notre parti, de tout l'investissement que l'on a tous. Et donc poser cette question à l'oral était une nécessité, je te remercie donc.

*Merci beaucoup.*

**Le président :** Merci.

Je demande à Monsieur Tafai Tapati de poser sa question.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR TAFAI, MITEMA TAPATI SUR LA MISE EN SERVICE DE LA PASSERELLE D'ACCÈS PASSAGERS DU NAVIRE VAEARAI

(Lettre n° 10513 SG du 15/10/2024)

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Monsieur le président et Mesdames et Messieurs du gouvernement polynésien, bonjour. À tous les élus, recevez mes salutations en ce jour de rencontre.*

*Ma question s'adresse à Monsieur le ministre des grands travaux de notre pays.*

*Monsieur le Ministre, nous souhaitons attirer votre attention sur un incident préoccupant concernant la passerelle d'accès passagers du navire de transport Vaearai, ce qui affecte grandement le bon déroulement des affaires de ce navire. Effectivement, depuis le 17 septembre dernier, la passerelle d'embarquement et de débarquement des passagers du Vaearai a subi des dommages au port de Papeete. Lors d'une manœuvre de recul du navire, le capitaine a oublié de retirer la passerelle ce qui a causé l'incident. Depuis et jusqu'à ce jour, l'utilisation de ladite passerelle a été suspendue.*

*Le lendemain, le 18 septembre, l'armateur du navire a pris ses responsabilités en procédant aux réparations nécessaires. Toutefois, il attend toujours l'autorisation de la part de la direction du Port autonome afin de rétablir le fonctionnement normal de l'embarquement et du débarquement des passagers. Malheureusement, cette attente prolongée a produit de l'agacement et un sentiment d'insécurité chez le personnel ainsi que les usagers qui empruntent le navire au quotidien.*

*En l'absence de passerelle, les passagers, en particulier les plus de 500 personnes voyageant lors du premier départ du lundi matin et un volume constant au quotidien de plus de 700 passagers au quotidien, sont contraints d'emprunter la cale pour embarquer et débarquer. Pour rappel, la cale sert de voie de circulation et de garage aux transports de marchandises et aux véhicules en tout genre. Nous estimons que cette situation représente un risque important pour la sécurité des passagers et que nous tardons à prendre nos responsabilités.*

*Nous sollicitons donc une intervention rapide de votre part, Monsieur le ministre, auprès de la direction du Port autonome afin d'accorder rapidement l'autorisation d'utiliser la passerelle qui fut endommagée et qui a été réparée pour ne plus prolonger d'avantage l'attente. La sécurité des passagers est notre règle d'or. Ainsi, il est urgent que le Port autonome prenne ses responsabilités pour le bien de tous.*

*Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous porterez à cette question qui affecte une partie de la population de Moorea-Maiao et restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Nous restons dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête.*

*Recevez nos encouragements, nos respects et notre affection.*

*Mes salutations.*

**Le président :** *Merci.*

Monsieur le ministre.

**M. Jordy Chan :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour.*

Monsieur le représentant, vous m'interrogez sur la mise en service de la passerelle d'accès passager du navire Vaearai à la suite d'un incident survenu le 16 septembre 2024. En effet lors de sa manœuvre d'appareillage, la coupée du Vaearai est restée ouverte, endommageant la liaison de la passerelle passagers du poste 2 de la gare maritime.

Le lendemain, le Port autonome de Papeete a demandé au Vaearai le contrôle de cette liaison. En l'absence de réponse de l'armateur après une deuxième demande infructueuse et un refus de celui-ci le 20 septembre 2024, le Port autonome de Papeete a pris la décision de faire ce contrôle lui-même afin d'assurer l'accès à cette passerelle. Ce dernier contrôle a eu lieu le 13 octobre 2024 et les résultats nous seront communiqué d'ici la fin de la semaine. Si l'avis technique des contrôleurs est favorable, la passerelle sera remise en service immédiatement. Dans le cas contraire, le Port autonome de Papeete engagera les réparations nécessaires aux frais du Vaearai.

Soyez assurez, cher représentant, que nous faisons le nécessaire afin de rétablir l'accès à cette passerelle au plus vite.

*Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

On poursuit avec la question de Monsieur Tematai.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR TEMATAI LE GAYIC SUR LES MESURES D'AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES DIPLÔMÉS

(Lettre n° 10514 SG du 15/10/2024)

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du pays, Messieurs les présidents Temaru, Fritch et Tong Sang, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Ma question s'adresse au ministre de l'Économie et des Finances.

La mesure d'aide à l'installation des jeunes diplômés, instaurée en 2018 pour inciter nos jeunes Polynésiens à contribuer au développement économique de notre *pays* est une mesure essentielle. Cependant, il apparaît que cette aide pourrait parfois être détournée de son objectif initial, en ne bénéficiant pas suffisamment aux jeunes polynésiens, notamment ceux issus de familles modestes, ce qui soulève des interrogations sur son efficacité et son équité.

Pour rappel, les bénéficiaires de cette aide doivent être âgés de moins de 35 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur attestant d'au moins cinq années d'études après l'obtention du baccalauréat, et exerce pour la première fois en Polynésie une activité professionnelle indépendante correspondant à leurs qualifications. L'aide peut prendre la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % des investissements, dans la limite de 6 millions F CFP, pour l'acquisition de matériel professionnel, ainsi que d'avantages fiscaux.

Face à ces constats, je souhaiterais connaître la position du gouvernement sur la possibilité de renforcer les critères d'éligibilité à cette aide, notamment en y intégrant des conditions telles que l'obligation d'avoir obtenu le baccalauréat en Polynésie et d'avoir été bénéficiaire d'une bourse du Pays ou de l'État. Ces critères garantiraient que cette aide bénéficie en priorité aux jeunes diplômés ayant un lien fort avec notre territoire, assurant ainsi que l'objectif de valorisation de nos talents soit pleinement atteint.

De plus, la composition de la commission en charge de l'attribution de cette aide mériterait d'être revue. Il serait pertinent que ses membres soient particulièrement sensibles à cet enjeu de soutien à nos jeunes polynésiens, afin de limiter la fuite de nos talents et de maximiser l'impact de cette mesure.

Pour cela, je souhaiterais connaître les actions que le Gouvernement compte entreprendre pour modifier la loi ou l'arrêté dudit dispositif afin d'intégrer ces propositions et garantir une meilleure adéquation de cette aide avec les besoins de notre développement économique et solidaire.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Je demande au gouvernement de répondre.

**M. Warren Dexter :** Monsieur le représentant Le Gayic, *bonjour.*

Vous vous interrogez sur les mesures d'aides à l'installation des jeunes diplômés en référence à la loi du pays 2018-7 du 15 mars 2018 et à l'arrêté 1656/CM du 23 octobre 2020 pris en application, et en particulier sur une évolution éventuelle du dispositif ouvrant une possibilité de renforcer les critères d'éligibilité. Vous citez deux critères particuliers : l'obtention du baccalauréat en Polynésie française et le fait d'avoir été bénéficiaire d'une bourse de l'État ou du Pays. Vous précisez par ailleurs que le bénéfice pourrait être renforcé pour les jeunes polynésiens issus de familles modestes. Vous suggérez enfin qu'il conviendrait de revoir la composition de la commission pour lui permettre de présenter une plus grande sensibilité aux enjeux de soutien à nos jeunes polynésiens.

Il faut rappeler que ces dispositifs ont pour objet principal de favoriser l'initiative privée des jeunes diplômés disposant d'un savoir-faire et d'une technicité. Nous pouvons tous faire le constat que trop de nos jeunes restent en France ou à l'étranger à l'issue de leurs études pour y trouver du travail ou créer des activités, de nombreux dispositifs leur étant aisément accessible là-bas. Il était essentiel que le Pays dispose d'un mécanisme favorisant l'intégration dans l'entrepreneuriat de nos jeunes diplômés qui reviennent.

Au titre des critères, c'est important de mentionner les critères pris en considération pour bénéficier du dispositif. Le parcours scolaire universitaire en Polynésie constitue ainsi le premier critère d'appréciation. Ce parcours ne mentionne pas explicitement l'obtention du baccalauréat en Polynésie mais il permet de l'intégrer implicitement. Les autres critères importants résident dans la capacité professionnelle de l'individu et dans son aptitude à réaliser le projet, gage de réussite et de pertinence pour notre collectivité.

Sur la base des chiffres disponibles, une priorité est toujours accordée aux jeunes nés ou originaire de Polynésie. En effet, quelques chiffres sur les 44 bénéficiaires de l'aide à l'installation du jeune diplômé depuis 2019 : 27 sont nés en Polynésie (61 % des dossiers) ; 5 ont grandi en Polynésie depuis la maternelle jusqu'au Bac, voir la première année de médecine à l'Université de Polynésie (11 %) ; 3 sont nés en Métropole mais ont effectués leur internat en Polynésie sur plusieurs années dans des dispensaires et au CHPF (7%) ; 2 sont mariés à des polynésiens rencontrés en France ; et 7 n'ont ni grandi, ni effectués d'études en Polynésie (15 %). Ainsi, 72 % des bénéficiaires sont nés et/ou ont grandi en Polynésie, 12 % n'y sont pas nés mais ont des intérêts matériels ou moraux et seuls 15 % des bénéficiaires ne sont pas originaires de Polynésie ou n'y ont pas grandi, toutefois, leur projet répondait à un besoin de l'économie locale — c'est souvent les médecins.

En complément, je vous livre la ventilation professionnelle des jeunes aidés : 31 ont des activités médicales — sur les 44 —, 6 ont des activités paramédicales (kiné, vétérinaire, structure à domicile, 2 pharmacies, 2 architectes, 1 avocat, 1 géomètre et 1 expert-comptable). Une part importante aux activités médicales et paramédicale donc, vous l'avez bien noté.

Pour répondre à votre interrogation sur la nature d'ancien boursier du Pays ou de l'État du postulant, la prise en compte d'un tel critère sera étudiée. Toutefois, cela n'accentuerait pas nécessairement le nombre de demandeur d'aides. La validation de l'aide repose sur la qualité et la viabilité du projet de création

d'activité dans le domaine dans lequel le jeune a été formé et dès lors qu'il est en mesure de présenter des garanties financières pour réaliser son projet. Ce sont les critères les plus importants.

Dans tous les cas, il est important que les dispositifs restent accessibles à l'ensemble de notre jeunesse, quel qu'ait été le mode de financement de leur parcours universitaire. Les mécanismes mis en place par le Pays doivent permettre de promouvoir l'ensemble des talents polynésiens, qu'ils soient d'origine modeste ou pas, pour le plus grand bénéfice du développement de notre activité économique.

S'agissant de la commission, il faut rappeler sa composition. Premièrement, au titre des représentants de l'administration : le ministre en charge de l'économie ou son représentant, le ministre de la santé ou son représentant, le ministre de l'éducation ou son représentant, le directeur général des affaires économiques ou son représentant et le directeur général de l'éducation ou son représentant.

Au titre des personnalités et désignées en raison de leurs compétences : un représentant à l'assemblée de la Polynésie ou son suppléant ; le président de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ou son représentant ; le président du MEDEF Polynésie ou son représentant ; et le président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) ou son représentant.

Cette commission présente une représentativité accrue, tous ses membres sont particulièrement sensibles aux enjeux d'insertion des enfants du Pays. Le ministère de la santé est, par sa participation, sensibilisée aux problèmes d'installation de nos jeunes médecins, mais aussi au phénomène de désert médical dans les archipels éloignés. Le ministre de l'éducation et la DGEE peuvent apporter des informations sur les étudiants boursiers. Le MEDEF et la CPME sont particulièrement attachés à ce que les enfants du pays soient prioritaires.

Pour l'avenir, ce dispositif est appelé à évoluer avec les autres dispositifs d'aides aux entreprises. Les problématiques qui pourraient être relevées dans la pratique du dispositif de l'aide à l'installation des jeunes diplômés feront l'objet d'une évaluation et corrigé s'il y a lieu.

Ainsi un projet de loi du pays devrait être présenté à l'assemblée par mon ministère dans le courant de l'année 2025.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci pour cette réponse à cette dernière question orale.

### **EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES**

#### **RAPPORT N° 104-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC**

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Vahinetua Tuahu

**Le président :** J'invite maintenant les élus à passer au troisième point de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, des projets de délibérations et des rapports d'observations définitives de la CTC.

Je vous invite dès lors à vous rapporter au rapport n° 104-2024 relatif à un projet de délibération relative au télétravail dans le secteur public.

Est-ce que le gouvernement veut présenter l'économie générale du projet ? Sur le télétravail.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Bonjour à toutes et à tous en cette rencontre.*

*Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, à tous les présidents, aux membres du gouvernement, aux élus du peuple, à toutes et à tous, bonjour en cette rencontre.*

Il s'agit d'un projet de texte qui vient fixer les modalités d'application d'une loi du pays qui a été adoptée en 2022 et qui a posé le principe du télétravail dans notre administration. Ce projet a été adopté par la commission à l'unanimité avec quelques amendements.

Le premier amendement ne pose pas de problème. Par contre le deuxième amendement lié au nombre de jours total maximum télétravaillable par semaine, le gouvernement avait proposé un nombre de jours maximum de 3, la commission par souci de précaution a proposé un nombre de jours maximum de 2. Je propose que l'on respecte le choix des membres de la commission et de nous donner un an pour faire le bilan et voir éventuellement si on doit le porter à trois ou pas, en fonction du bilan de la mise en œuvre de cette mesure.

*Voilà*, le laisse maintenant la parole au rapporteur.

**Le président :** Merci.

Je cède la parole à Vahinetua Tuahu pour le rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Vahinetua Tuahu :** Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Mesdames et Messieurs du gouvernement, *bonjour* ; chers internautes, Madame la députée, chers collègues représentants de l'assemblée, *bonjour*.

Par lettre n° 5881/PR du 16 septembre 2024, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative au télétravail dans le secteur public.

Le télétravail se présente comme une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui peuvent être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies numériques.

Cette forme d'organisation du travail s'est développée en l'absence de cadre réglementaire lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, afin de garantir la continuité du service public en période de confinement, en limitant les déplacements et la densité des agents au sein des locaux professionnels.

Pendant cette période, des avantages et des inconvénients liés au télétravail ont pu être relevés. La loi du pays n° 2022-38 du 10 novembre 2022 relative au télétravail dans le secteur public est donc venue instaurer le télétravail comme une nouvelle forme d'organisation du travail des agents publics exerçant au sein des services administratifs, autorités administratives indépendantes, établissements publics à caractère administratif du Pays, et cabinets du Président du Pays et des ministres, ainsi que pour les délégués interministériels et les agents occupant un emploi fonctionnel.

Cette loi du pays a posé les grands principes entourant le télétravail des agents publics. Conformément à son article LP 9, une délibération de l'assemblée doit fixer ses modalités d'application. C'est l'objet du présent projet de texte.

Ce dernier rappelle à quelles entités s'applique ce dispositif et précise les modalités d'organisation du télétravail sur les plans géographique et temporel, ainsi que les activités qui y sont éligibles.

Il prévoit la mise en place d'une charte relative au télétravail, ainsi que la procédure d'autorisation de télétravail qui sera initiée sur demande écrite de l'agent souhaitant en bénéficier.

Il pose les règles spécifiques à la mise en œuvre du télétravail sous forme de travail à distance imposé, conçu pour permettre la continuité du service public notamment en cas de crises sanitaires ou de catastrophes naturelles.

Il s'intéresse également aux règles applicables en matière de santé au travail, en rappelant notamment le droit à la déconnexion, mais également les règles applicables en matière de sécurité au travail, et notamment la nécessaire conformité du lieu d'exercice des fonctions, aux normes en matière d'assurance et d'électricité.

Le présent projet de texte prévoit en outre que les responsables des entités dont relèvent les agents en télétravail mettent à disposition et entretiennent l'équipement nécessaire au télétravail, lequel devra être réservé à un usage strictement professionnel et être restitué au terme de la période de télétravail.

Il renvoie enfin la fixation de ses modalités d'application à un arrêté pris en conseil des ministres.

Le Conseil supérieur de la fonction publique de la Polynésie, dans sa séance du 27 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de texte, qui n'est soumis qu'aujourd'hui à l'approbation de l'assemblée dans la mesure où ses dispositions d'application, notamment le projet de charte du télétravail, ont été élaborées de manière à permettre une mise en œuvre dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le présent projet a été examiné en commission de l'emploi et de la fonction publique le 11 octobre 2024. À cette occasion, il a été indiqué que ce dispositif est très attendu par les agents publics et les organisations syndicales et qu'à travers lui, le Pays poursuit l'objectif d'améliorer les conditions de travail afin de gagner en productivité et répondre aux défis de l'innovation publique, au regard du contexte actuel marqué par une forte volonté de moderniser les conditions de travail en accroissant la flexibilité dans leur gestion.

En réponse à des observations sur les risques d'abus dans l'utilisation de ce dispositif, il a été indiqué que la mise en œuvre du télétravail s'appuie sur la confiance et que des entités publiques l'ont déjà expérimenté (ISPF, DMRA, Direction de la santé, DSFE, DTT). Cela s'accompagne évidemment d'une organisation interne aux services et d'aménagements des conditions de travail incluant des temps de présence de l'ensemble des agents d'un service, en présentiel dans les locaux professionnels, afin de favoriser la coordination entre les agents et le contact entre membres de mêmes équipes.

Ces discussions ont donné lieu à l'adoption d'un amendement à l'article 7 du projet de texte afin de réduire la durée maximale d'exercice des fonctions en télétravail à 2 jours par semaine au lieu de 3 jours.

À l'issue des débats, le projet de délibération relative au télétravail dans le secteur public, tel qu'amendé, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci.

Nous passons à la discussion générale. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes : le groupe Tavini huiraatira dispose donc de 36 minutes, le Tapura 15 minutes et les non-inscrits 9 minutes au global.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

Yseult.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry :** Merci, président.

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour, bonjour.*

Le télétravail est sans doute un outil merveilleux, en théorie du moins, car dans la pratique il convient de trouver le juste milieu.

En Polynésie française comme un peu partout dans le monde, il a été fait appel à ce mode d'organisation au travail durant la crise du *Covid-19* et ce, dans un but précis puisqu'il s'agit alors, souvenons-nous, de limiter au maximum les déplacements ainsi que les contacts humains pour freiner la propagation de l'épidémie. Sans parler des longues périodes de confinement durant lesquelles l'activité économique, sociale, administrative et culturelle du Pays a été réduite à sa plus simple expression. Des souvenirs que, personnellement, je ne souhaite plus jamais revivre.

C'est ainsi que notre Administration, ses établissements et ses services, jusqu'au gouvernement en charge de l'action publique et des missions en faveur des usagers, bénéficient depuis la loi du pays n° 2022-38 du 10 novembre 2022 d'un cadre légal posant les grands principes auxquels sont astreints les personnels en matière de télétravail.

Le projet de délibération qui en découle naturellement vient, aujourd'hui fixer les règles applicables à tout agent sollicitant la faculté d'œuvrer en télétravail. Ce texte serait, dit-on, très attendu par les intéressés comme par les organisations syndicales.

La directrice de cabinet de la ministre va même jusqu'à prétendre qu'un tel dispositif est de nature à stimuler la productivité et à répondre au défi de l'innovation publique.

Voilà un discours plutôt encourageant voire très optimiste, qui pourrait faire croire à ceux qui nous écoutent que, demain, l'Administration sera vidée de sa substance humaine, celle-ci trouvant un peu plus grand intérêt à travailler à la maison ou dans un milieu prévu à cet effet, mais dans des conditions strictes définies par le texte qui nous est soumis.

Or, je vous assure tout de suite, mes chers collègues, ce ne sera probablement pas le cas pour plusieurs raisons. D'abord, parce que seulement 64 entités ont été reconnues comme éligibles au télétravail en Polynésie française, majoritairement de la filière administrative et très peu de la filière technique, tout comme un agent d'accueil ne peut être efficace et indispensable qu'à son poste et nulle part ailleurs. Ensuite, parce que le télétravail repose avant tout sur le principe du volontariat pour une période déterminée et très limitée dans le temps. Il est laissé à la seule appréciation du responsable de l'entité concernée, qui devra surtout veiller à la bonne exécution des tâches dévolues dans ce cadre.

Enfin, comme nous avons pu le voir sur l'autre dossier relatif à l'innovation publique, il va de soi que le collectif doit primer sur l'individualisme et le repli sur soi. C'est une source d'émulation qu'il ne faut pas négliger. À plus forte raison pour celles et ceux victimes d'un mal-être professionnel, les placer en télétravail n'est peut-être pas, à mon sens, la bonne solution. Raison de plus pour dire oui au télétravail, mais avec modération et dans des circonstances essentiellement dictées par l'intérêt du service public.

Je vous remercie de votre attention. *Merci bien.*

**Le président :** Merci.

Nous poursuivons la discussion générale avec les non-inscrits.

Chaumette.

**M<sup>me</sup> Teave Boudouani Chaumette :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, *bonjour.*

Le Président de la Polynésie française soumet à l'examen de notre assemblée un projet de délibération relative au télétravail dans le secteur public, suite à l'adoption par notre assemblée de la loi du pays du même nom en décembre 2022, qui en a posé les grands principes.

Dispositif d'application : ce projet de délibération concerne les agents publics du Pays et de ses établissements publics ainsi que ceux des autorités administratives indépendantes, mais exclut de son périmètre les agents de notre assemblée. Une omission, Monsieur le Président, que nous vous invitons à corriger dès lors que nous sommes amenés à voter un texte que nous n'appliquons pas aux autres agents de notre institution.

Madame la ministre en charge de la fonction publique, pourriez-vous nous justifier le maintien de cette exclusion de principe aux agents de l'assemblée ?

Quand bien même ces derniers sont régis par un statut spécifique, la réglementation du Pays s'applique à certains pans de leur situation. Il en va notamment ainsi du régime spécifique applicable aux emplois fonctionnels, c'est-à-dire aux chefs de service, permettant à ces derniers de bénéficier des mêmes conditions de recrutement que ceux du Pays, alors même que le dimensionnement des services de l'assemblée est sans commune mesure avec ceux du Pays.

Dans ces conditions, nous comprenons difficilement pour quelles raisons les agents de notre assemblée ne pourraient bénéficier de ce dispositif. Nous rappellerons que, selon l'article LP 2 de la loi du pays adoptée, le télétravail se définit comme toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient également pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies numériques. Cette organisation est généralement mise en œuvre quelques jours par semaine.

Sur le principe, le télétravail est un nouveau mode de travail qui ne déroge en aucune façon aux règles, et aux droits et obligations, et présente de nombreux avantages en ce qu'il permet aux agents de disposer d'un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et privée en offrant : une flexibilité des horaires, une réduction du temps de transport quotidien, une diminution des risques d'accident du travail, le développement de l'autonomie du salarié, et la réduction de l'absentéisme. Il permet également de favoriser le recrutement de personnes porteuses de handicap, de prioriser les femmes enceintes ou encore les personnes aidantes à domicile, de personnes âgées nécessitant une présence accrue.

Toutefois, la pratique a pu mettre en évidence certains des avantages lorsque les agents sont trop isolés de leurs milieux professionnels ou encore lorsque les horaires ne permettent pas un droit à la déconnexion.

La réussite de la généralisation du télétravail au sein de notre Administration, testée lors de la crise sanitaire, reste donc fortement conditionnée aux critères de mise en œuvre qui sont établis entre l'agent et son administration.

C'est ainsi que le dispositif retenu définit le périmètre des activités éligibles au télétravail, portant sur des fonctions qui n'exigent pas une présence continue ou impérative sur le lieu de travail, et implique des activités pouvant être exercées totalement ou partiellement en télétravail.

Sont ainsi exclus :

- toute activité exigeant une présence physique, exercée sur le terrain ;
- l'utilisation de matériel spécifique ;
- l'usage de matériel non accessible à distance, tels que des logiciels informatiques ou encore la manipulation de données confidentielles ou sensibles.

Nous relèverons toutefois que le critère des réserves de nécessité de service ne nous paraît pas pertinent, en ce que cette notion au périmètre flou appliquée par l'Administration risque fort de créer des disparités

de traitement injustifiées entre agents, en ce que, selon les appréciations des uns et des autres, une activité pour être éligible au télétravail dans un service et pas dans d'autres.

Madame la ministre, nous vous invitons à clarifier les activités éligibles au télétravail en établissant une liste commune des fonctions exercées à l'ensemble de l'Administration.

Par ailleurs, nous espérons que le critère relatif aux données sensibles ou confidentielles ne constituera pas un frein au développement du télétravail au sein de notre Administration, dès lors que de nombreuses fonctions métiers remplissent cette exigence dans le secteur public.

Quelle activité éligible restera-t-il, en finalité, Madame la ministre ?

En substance, le dispositif proposé retient, à notre sens, une procédure administrative trop complexe et chronophage, en ce qu'elle exige pour sa finalisation la rédaction d'une charte commune à l'ensemble des entités concernées après recueil d'avis du comité technique paritaire de chaque service.

Nous craignons que l'ensemble de ce processus risque de reporter le déploiement du télétravail au sein de l'Administration dans un délai trop lointain.

Madame la ministre, pourriez-vous nous rassurer sur ce point ?

Enfin, nous soulignerons que la limitation de la durée de travail à deux jours par semaine en télétravail au lieu de trois, suite à un amendement voté en commission, nous paraît arbitrairement restrictive traduisant dès le départ la réticence à l'adhésion d'un dispositif que l'on porte, mais que l'on ne souhaite pas vraiment.

Cette analyse ne nous paraît pas fondée, car, contrairement aux idées reçues et à la défiance que paraît susciter le télétravail chez certains de nos collègues, il met rapidement en lumière la productivité de nos agents puisque ces derniers doivent, dans ce cadre, rendre des livrables dans des délais fixés. C'est donc tout naturellement que le tri s'effectue entre ceux qui s'occupent au travail et ceux qui produisent.

Aussi, mes chers collègues, nous soutiendrons le déploiement du télétravail dans nos services, tout en attirant, Madame la ministre, votre attention toute particulière en ce qu'il ne génère pas des situations d'inégalités au travail entre agents et que ce dispositif soit réellement voulu par notre Administration.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tavini huiraa-tira à prendre la parole.

Pauline.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Merci, Monsieur le président. Bonjour. Bonjour à tous ceux et celles qui se sont réunis aujourd'hui en cette belle journée. À nous, les élus, les membres du gouvernement, nos techniciens, ceux qui vous accompagnent, nos familles qui nous regardent en ce moment, ainsi que les médias, que cette journée soit agréable pour tous.*

Le télétravail est aujourd'hui au cœur de la transformation de notre Administration passant d'une réponse d'urgence à un mode de travail structurant et pérenne.

Après la période Covid-19, il a été essentiel d'adopter des solutions innovantes, et nous avons su faire preuve de résilience. Le télétravail a été une réponse d'urgence, une solution pour assurer la continuité des services publics malgré les restrictions.

Cependant, alors que nous sommes désormais face à la perspective de normaliser cette pratique, il est temps de prendre du recul et d'évaluer sérieusement les implications, les bénéfiques, mais aussi les risques de cette transformation.

Le télétravail est une chance. C'est une chance d'amener plus de flexibilité dans nos structures, de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, de renforcer le bien-être de nos agents. C'est une opportunité pour faire évoluer une pratique et démontrer que notre Administration est capable de se moderniser. Mais soyons clairs, cette flexibilité ne doit jamais être perçue comme un droit automatique ou un privilège que chacun pourrait revendiquer sans condition.

Le télétravail doit être vu comme un outil, un levier de modernisation que nous devons utiliser avec discernement. L'intérêt du service public doit toujours primer. Il nous faut donc poser un cadre clair où la responsabilité de chaque acteur est pleinement engagée pour garantir une application juste et équilibrée du télétravail.

Le télétravail repose sur un principe fondamental et, là, je rejoins les observations de Madame la rapporteure : c'est-à-dire la confiance. Confiance entre les agents et leur supérieur, confiance dans la capacité de chacun à accomplir ses tâches à distance avec le même engagement qu'au bureau. Mais cette confiance ne doit jamais être aveugle. En tant que responsable public, il est de notre devoir de mettre en place des mécanismes clairs pour éviter tout abus.

Comme le soulignait Monsieur Vincent Maono durant nos précédents travaux : « *nous ne devons pas ignorer le risque d'abus* ». Merci Vincent pour ces observations. « *Sans un cadre strict, sans objectifs clairement définis, le télétravail peut devenir une échappatoire, une façon pour certains d'échapper à leurs obligations professionnelles* », dit Monsieur Maono. C'est pourquoi il serait souhaitable que chaque agent travaillant à distance bénéficie d'une évaluation régulière, reposant sur des objectifs clairs et délivrables précis... (*Effet Larsen dans la salle.*) — *mon énergie est intense* — ...tout en adaptant cette évaluation au contexte et aux spécificités de chaque poste.

Cette rigueur est essentielle pour assurer que la flexibilité profite à la fois à nos agents et au service public, garantissant ainsi une qualité de travail optimale pour tous.

Nous sommes avant tout au service du public. Notre mission première est de garantir la continuité de la qualité de ce service. C'est là où, réside ma plus grande préoccupation avec la généralisation du télétravail. Certains postes, par leur nature même, ne peuvent être éligibles au télétravail. Je pense aux métiers qui nécessitent un contact direct avec le public, aux agents qui doivent être sur le terrain pour apporter leur expertise et leur soutien. Pour ces agents, la présence sur site demeure indispensable à l'accomplissement optimal de leur mission.

Je tiens à saluer le travail accompli par le gouvernement pour établir un cadre d'éligibilité réfléchi et adapté afin que le télétravail soit accessible de manière stratégique et aligné sur les besoins du service public.

Comme l'a souligné, Madame la présidente de la commission « *je considère également qu'il était vital pour une Administration de préserver le lien humain* », dit Madame Teura Iriti.

Nous avons tous constaté les bénéfiques de la technologie, mais nous ne pouvons pas oublier la valeur des interactions humaines. Nos équipes sont plus que des groupes d'individus travaillant sur des tâches isolées. Elles sont des collectifs qui se nourrissent des échanges quotidiens, des discussions spontanées, de l'entraide. Le télétravail, s'il est mal encadré, risque de fragiliser ce lien.

Le contact humain, cette proximité entre collègues, est essentiel pour résoudre rapidement des problèmes, pour motiver les équipes, pour créer une ambiance de travail positive. Je soutiens une approche équilibrée qui permet de préserver le lien humain en favorisant la présence sur site. Ainsi, nous pourrions envisager de limiter le télétravail à deux jours par semaine — pas le travail — le télétravail à

deux jours par semaine afin de garantir une dynamique d'équipe active avec, au moins, trois jours de présence au travail au lieu de travail. Ah mince, excusez-moi *j'ai la main très lourde*.

Pour pallier ces défis, donc nous pourrions également encourager l'organisation de réunions d'équipe régulières en présentiel ou en vidéo conférence afin de maintenir une dynamique collective forte.

Permettez-moi de souligner une idée forte, c'est-à-dire la responsabilité au cœur de cette transition vers le télétravail. Nous devons responsabiliser les agents, mais aussi les encadrants. Le télétravail ne peut fonctionner sans une gestion active et rigoureuse de la part des managers. Ces derniers doivent être formés à superviser des équipes hybrides, à évaluer la performance des agents qui soient à distance ou présents physiquement.

En tant que responsables des politiques publiques, je préconise donc de développer la mise en place de formations spécifiques pour les chefs de service. Ces formations permettront aux managers de mieux appréhender la spécificité de la gestion à distance et ainsi de créer un cadre de travail propice à la motivation et à l'efficacité.

Le télétravail doit être accordé sur la base de résultats, pas sur la base de présupposés ou de convenances personnelles. N'est-ce pas, Madame la ministre ?

Comme l'a souligné Max Weber — c'est un philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle —, il dit ceci : « *l'efficacité d'une administration moderne repose sur la rationalisation des processus et des résultats, pas sur la simple répétition des gestes* ». Nous devons donc adapter notre Administration à ces principes de rationalisation.

Enfin pour conclure, chers collègues, je vais être très claire avec vous. Le télétravail représente une réelle opportunité pour moderniser notre Administration. Je suis profondément convaincue de la nécessité de moderniser notre Administration, de la rendre plus agile et plus attentive aux besoins de nos agents, afin de garantir un service public de qualité en phase avec les attentes de notre *population*. Mais cette modernisation ne doit pas se faire au détriment du lien humain, de la cohésion d'équipe ou engagement, ou de l'engagement de chacun.

*Nous avançons, nous avançons prudemment et avec détermination pour renouveler notre manière de gérer les affaires au sein de notre gouvernement, afin que cela soit fait avec succès. Nous mettrons les gens au cœur de nos préoccupations et nous valoriserons une vie harmonieuse pour les populations que nous servons. Le télétravail est une avancée essentielle, que ce soit au sein de ta propre famille, de la famille des employés, ou bien dans les Fare ora. Il est primordial que cela soit examiné avec soin et réalisé pour le bien-être de tous.*

*Merci infiniment à tous et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

Je rends la parole au gouvernement.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Merci à tous pour vos interventions.

Effectivement, comme l'a rappelé notre *maire* de Hao, ce texte prend sa source effectivement après la crise *Covid*, qui nous a obligés à revoir nos méthodes de travail, notre organisation de travail et donc de repenser notre manière de travailler.

Cependant, nous sommes effectivement vigilants à ce que le lien humain, que nos services ne soient pas vidés de leur substance humaine, comme l'a dit notre *maire* de Hao. Et donc c'est à ce titre que nous avons imposé, prévu au départ, deux jours en présentiel, puis finalement on passait à trois jours pour marquer justement cette nécessité de garder le lien avec notre population. Et notre rapporteure du Tavini

a parlé des Fare ora. C'est justement ce lien humain également qui est promu à travers nos Fare ora. C'est de la proximité numérique, certes, mais toujours à travers le lien humain.

Donc effectivement, il nous faut y aller pas à pas, par précaution. Même si, pour certaines personnes, c'est tout juste naturel de passer au télétravail ; pour d'autres, ce n'est même pas une évolution, c'est une révolution pour d'autres personnes. Donc on va y aller pas à pas et donc c'est à ce titre-là, qu'on va partir sur deux jours maximums, et faire évoluer éventuellement dans un an ce nombre de jours.

Ensuite, par rapport aux interventions de Madame Teave Chaumette, en ce qui concerne les agents de l'APF, c'est au président de l'assemblée lui-même à organiser le télétravail pour les agents de l'APF. La fonction publique du Pays n'est pas compétente pour légiférer, pour organiser le travail des agents de l'APF. Voilà, donc vous pouvez copier, mais bon, vous pouvez aussi faire mieux.

En ce qui concerne la disparité que pourrait générer ce dispositif entre nos agents, effectivement, parce que, de par la nature même des missions et des activités de certains agents, ils ne pourront pas disposer de ce droit au télétravail. On a estimé à 1 031 personnes susceptibles de pouvoir bénéficier sur 5 000 à peu près, donc on est à moins de 21 % de personnes susceptibles de pouvoir bénéficier de ce droit. Donc ce qui s'y suppose que 80 %, un peu moins de 80 %, ne pourront pas disposer de ce droit de par la nature même de leur fonction, qui les oblige à venir au travail et à rester, qui oblige une présence. Mais, maintenant, au moment du recrutement, ils doivent être clairs justement à ce niveau-là qu'ils acceptent un poste en connaissant les droits et les obligations liés à leur poste.

Ensuite, au niveau des procédures qui pourraient être longues dans la mise en œuvre, au contraire, ça va être très très simple puisque c'est un droit. Donc, ce principe du volontariat : un agent qui fait partie de la liste des fonctions télétravaillables peut donc demander ce droit, et le supérieur hiérarchique ne peut refuser que sur avis bien motivé. Il ne peut pas refuser comme ça à la tête du client ; il faudra qu'il motive son refus. Et si l'agent n'est toujours pas content de la décision de son supérieur hiérarchique, il pourra toujours demander l'arbitrage du tribunal administratif. Mais bon, on espère qu'on n'ira pas jusque-là, qu'on mettra en place ce dispositif en bonne intelligence entre nos agents et leur supérieur hiérarchique.

Et effectivement, comme l'a dit notre représentante Pauline Niva, c'est un dispositif basé sur la confiance, et on a bien mis en place un dispositif de bilan, de suivi par les supérieurs hiérarchiques de la mise en œuvre et des résultats liés à la mise en œuvre de ce dispositif par leurs agents.

Je pense que j'ai répondu à toutes les questions. Et donc *merci de votre attention*.

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte au titre de l'article 1<sup>er</sup>.

Y a-t-il des remarques, des observations, des interrogations, des questions ?

Oui, Teura.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Oui. Oui. *Bonjour, Monsieur le président. Monsieur le président du gouvernement, chers ministres, bonjour à tous.*

*Monsieur le président, j'ai constaté 27 articles dans le sujet que nous abordons aujourd'hui : est-il possible de gérer cela sous la forme de la « procédure simplifiée » ?*

*C'est tout.*

**Le président :** O.K, je vais inclure cette proposition dans la décision de la majorité de notre conseil municipal. Si nous acceptons la proposition du président de cette commission, levons la main.

Qui est pour la procédure simplifiée ? À l'unanimité. Merci.

Donc dans la procédure simplifiée, ne sont appelés en discussion que les articles concernant les articles amendés ou en voie d'amendement.

Article 7

**Le président :** Un amendement a été déposé au titre de l'article 7. C'est un amendement qui a été déposé par Hinamoeura, donc je lui demande de bien vouloir donner lecture de son amendement.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Il est proposé de modifier l'article 7 du projet de délibération comme suit :

*« La quotité des fonctions pouvant être exercées sous forme de télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation de l'agent ne peut être inférieur à deux jours par semaine ».*

Les seuils définis au précédent alinéa peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

Donc, cet amendement vise à étendre d'un jour la possibilité d'exercer ses fonctions sous forme de télétravail, soit trois jours par semaine au lieu de deux jours, donc le texte initialement déposé par le gouvernement.

**Le président :** Merci.

Y a-t-il des observations, des interventions ?

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, nous soutiendrons évidemment cet amendement pour une meilleure efficacité du dispositif puisque pour rappel, c'était la version du gouvernement que nous avons examinée en commission. Mais, c'est vrai qu'au vu des débats qui se sont tenus en commission, on a senti un peu de la part de la majorité un sentiment justement de manque de confiance par rapport aux fonctionnaires qui allaient demander ce télétravail. Et j'aimerais les rassurer, et comme vous l'avez très bien précisé, Madame la ministre, le télétravail est encadré par des obligations, et notamment la délivrance de livrables. Y en a peut-être qui seront beaucoup plus productifs chez eux parce qu'ils sont tenus à fournir des livrables, alors que certains vont rester au bureau mais ne feront peut-être rien. Donc, faisons confiance à notre Administration et allons jusqu'au bout.

Nous soutenons cet amendement.

**Le président :** Merci.

Hinamoeura.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Merci à ma chère collègue Nicole pour le soutien, et je tenais à prendre la parole également pour moi-même demander à mes collègues de soutenir cet amendement.

Pour avoir participé à la commission de l'emploi, on a eu effectivement des débats divergents et, il faut le dire, le télétravail, c'est des divergences générationnelles, clairement. On a eu des débats et elle l'a

dit d'ailleurs, ma collègue Pauline Niva, que Vincent Maono avait mis l'accent sur les abus de personnes qui en profiteraient pour ne pas travailler. Et durant cette commission de l'emploi, j'avais dit qu'il y avait certains travailleurs qui n'avaient pas besoin d'être en télétravail pour ne rien faire. Et c'est dommage de ne penser qu'à cela, qu'aux abus, au manque de confiance, parce qu'il y a des personnes qui sont très productives en télétravail. Et d'ailleurs, on avait eu un exemple durant la commission de l'emploi d'une juriste de la direction générale des ressources humaines qui nous disait qu'elle était beaucoup plus productive en télétravail, parce qu'en fait elle n'est pas dérangée par son téléphone qui sonne à tout-va, elle n'est pas dérangée par ses collègues qui viennent lui demander des conseils juridiques, elle n'est pas dérangée par du public aussi qu'elle doit accueillir... Et donc, quelque chose qu'elle mettrait trois jours à faire au bureau, elle va mettre une matinée ou une journée en télétravail. Donc, il faut vraiment se rendre compte qu'il y en a beaucoup pour qui c'est bénéfique. Il y a des gens qui sont à la Presqu'île qui ne seront pas obligés de se réveiller à 4 heures du matin, et c'est ça que je voulais rapeler.

Je souligne votre volonté de cohésion, Madame la ministre, mais je la regrette aussi parce qu'en fait, je pense que ce texte, vous l'avez travaillé avec la DGRH, vous l'avez travaillé avec des fonctionnaires. Le but de ce texte, ce n'est pas la cohésion d'un groupe. Le but de ce texte, ce sont nos fonctionnaires, c'est leur bien-être, c'est leur productivité, c'est leur confort de vie. Ce n'est pas un problème générationnel parce que « non, pour moi, on va les payer à ne rien faire ».

Et donc, je veux juste terminer en rappelant en page 5 : « Nous n'avons pas d'autres ambitions que de travailler avec vous et pour vous ». Je pense que ce texte a été fait avec des fonctionnaires qui savaient très bien ce qu'ils faisaient. Et donc là, c'est à nous, élus, pas d'un groupe, élus du peuple pour le peuple de prendre une décision.

Merci.

**Le président :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Maono.

**M. Vincent Maono :** *Oui, merci, Monsieur le président.*

*Mes salutations Monsieur le Président du gouvernement ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les ministres et aux membres élus.*

*Non, je voudrais juste vous rappeler que, par rapport à ce dispositif, la ministre a accepté la demande relative au dispositif sur lequel nous échangeons. Je ne pense donc pas que... Parce que l'on propose une phase test courte d'un an pour voir. La décision est celle-là. Je ne pense donc pas que l'on doive encore revenir dessus. On est unanime. Même la commission chargée de l'examen de ce dossier partage cet avis. Maintenant, le gouvernement a accepté, grâce à Madame la ministre, de donner une phase test d'un an et notre position est celle-là aujourd'hui. Je vous parle en tant que vice-président du groupe politique Tavini huiraatira.*

*Merci de votre attention.*

*Mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien.*

Oui, Teura.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Oui. Merci beaucoup, Monsieur le président.

J'ai bien entendu les arguments donnés par notre collègue Hinamoeura que je respecte. D'abord, ce n'est ni un problème d'abus, ni un problème de confiance, et encore moins un problème générationnel. Lorsque dans ta citation de votre profession de foi, vous nous dites « travailler avec vous et pour vous », oui, effectivement le présentiel aussi est important. Après, pour un jour, merci donc *Madame la ministre* de donner donc un temps pour que ce télétravail puisse se faire puisque c'est hors situation de crise. Donc là, il nous faut nous adapter. Mais n'oublions pas — et je répète encore ce que vous avez dit « travailler avec vous et pour vous » —, ce temps présentiel est important devant cette population, et aussi pour l'administré, pour le fonctionnaire, on lui donne un à deux jours, c'est déjà pas mal. D'ici là, on verra. Mais n'oublions pas ce public, cette population qui a besoin aussi de nous voir, qui ont besoin aussi d'avoir des informations en direct, pour certains.

Donc *merci bien*. Et on verra ce que cela va donner d'ici là.

Merci.

**Le président :** Bien. Tepuaraurii.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Bonjour, Monsieur le Président du gouvernement. Madame la vice-présidente, Madame la ministre, mes chers collègues, *mes salutations en cette occasion qui nous est donnée de nous rencontrer en cette nouvelle matinée.*

Effectivement, je vais aller dans le sens bien sûr de ma collègue Teura Iriti par rapport à cet amendement. Je remercie ma collègue Hinamoeura qui, à chaque fois, nous présente des amendements et c'est très bien que nous participions effectivement à l'amélioration des textes. Mais, le premier argument que je mettrai en avant, c'est de dire que l'on peut quand même respecter le travail de la commission. La commission a débattu. Je n'étais pas présente, donc je ne peux pas, à part ce que j'ai lu des comptes rendus, en rajouter, mais effectivement la commission a débattu sur le sujet.

Je pense qu'il ne faut pas non plus généraliser et mettre tout le monde dans le même panier en disant que c'est « une mesure pour les fainéants » et, d'un autre côté, « non, ce n'est pas pour les fainéants ». Dans toutes les mesures, il y a un cadre et il y a des gens qui seront tentés de sortir du cadre et tout ça, mais je veux croire — et j'en suis persuadée — que ce ne sont que des exceptions et on ne peut pas faire une généralité.

C'est vrai que la commission a proposé de plutôt privilégier le présentiel. Je me rappelle, il y a deux jours, avoir vu aux informations nationales une tendance justement de rétropédalage par rapport au télétravail. Bizarrement, effectivement, pendant la période Covid et post-Covid, il y avait énormément de demandes de télétravail. Et depuis un moment, il y a de plus en plus de demandes, à la fois des employeurs mais aussi à la fois de la part des agents ou des salariés de revenir sur site pour avoir quand même des moments d'échange, des moments de cohésion, et de faire partie d'un ensemble quand même et de pouvoir avoir effectivement un certain nombre de jours en télétravail où ils peuvent travailler plus au calme peut-être, rester chez eux, aménager leur temps de travail à leur convenance, tout en étant aussi productif, voire même plus.

J'ai entendu Madame la ministre qui proposait effectivement que ce soit une période d'essai et je pense que... Pourquoi pas se donner effectivement une année ! Il me semble que c'est ce que vous avez dit, Madame la ministre, de rester sur trois jours en présentiel et deux jours en distanciel et, avec le temps, en éprouvant les choses et en fonction des agents, voir un petit peu avec eux ce que cela donne, mais prendre l'engagement que dans un an, on revienne ici et on se dise : « Eh bien non, finalement l'on se rend compte qu'il y a eu plus de demandes et, à ce moment-là, augmenter à trois jours ». Pourquoi pas. Mais c'est vrai que deux jours, je rappelle que c'est une possibilité qui est donnée. Ce n'est pas évident d'ailleurs que les gens demandent d'ailleurs réellement le télétravail. Ce qui aurait été intéressant — et là aussi je répète, je n'étais pas en commission —, peut-être que vous avez fait des statistiques, est-ce

qu'il y a réellement une demande massive de télétravail ? Est-ce qu'on l'a évalué ? Est-ce que l'on sait combien d'agents veulent avoir recours à ce dispositif ? Mais, je pense effectivement que pour une première mouture, et par respect pour le travail de la commission, nous n'allons pas soutenir l'amendement. Tout simplement parce qu'effectivement, on voudrait rester sur ce que la commission a décidé, mais par contre en étant vigilants sur un point d'étape dans un an.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Oui, Steve.

**M. Steve Chailloux :** *Merci bien.*

*Mes salutations à toutes et à tous pour cette occasion qui nous est donnée par le Seigneur de nous réunir en cette nouvelle matinée. Merci pour notre débat de ce matin portant sur ce texte relatif à un nouveau dispositif. En effet, ce dispositif que l'on nomme le télétravail est une nouvelle méthode de travail qui nous a été proposée lors de la période de crise sanitaire de la Covid, il y a maintenant quatre ans, et propose quelques solutions afin que nos agents puissent poursuivre leur activité professionnelle à domicile.*

*Comme l'a indiqué et précisé notre maire de Arue, et c'est vrai, nous partageons effectivement cela, notre population préfère être en face à face, le présentiel, pour échanger et qu'on l'accueille. Notre population n'est pas encore habituée ou très à l'aise avec ce dispositif qu'est le télétravail. Lorsqu'elle s'y rend pour être en face à face, il n'y a personne puisqu'ils sont en télétravail à leur domicile. De ce fait, et puisqu'il s'agit d'un nouveau dispositif que nous nous apprêtons à approuver, je partage la décision prise par la commission qui a examiné ce texte et qui a opté pour les deux jours, le temps de tester, d'observer, d'étudier, de sonder le comportement des gens face à cette nouvelle méthode de travail.*

*Ensuite, comme l'a soulevé notre collègue Tepuaraurii, nous reviendrons peut-être dans un an, en fonction de l'analyse que l'on aura faite, pour voir s'il nous faudra étendre ou pas le nombre de jour en télétravail. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore très bien cela, il faut donc et c'est pour cela que je partage l'idée et la décision qui a été prise de se positionner sur les deux jours pour commencer et l'on verra après ce qu'il en est.*

*Merci. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci.*

Édouard.

**M. Édouard Fritch :** *Oui. Merci bien, Monsieur le président.*

On est devant un dilemme. Nous allons soutenir la proposition du gouvernement, et en particulier la dernière qui a été faite par le ministre *ad hoc*. Mais, j'ai envie de vous dire que lorsqu'on est arrivé au télétravail ici en Polynésie française, c'est issu d'une crise. C'est une crise qui a provoqué chez nous le télétravail. Jusque-là, on en n'avait jamais parlé. Donc, je ne l'inscris pas dans le modernisme. Je l'inscris dans la nécessité sanitaire de nous protéger les uns les autres.

Aujourd'hui, effectivement, la question se pose : est-ce que l'on va continuer ou pas autour de ce télétravail ? Moi, je pense qu'il ne faut pas mettre cela sur le plan d'un confort, et pour nous, l'Administration, puisque c'est de l'Administration dont il est question ici plus principalement que pour nos salariés. Je crois qu'il faut qu'on en profite pour éventuellement analyser les effets induits d'une telle procédure chez nous en Polynésie.

Vous savez, lorsqu'il y a eu l'aménagement des horaires dans nos écoles, effectivement, moi j'ai regretté, je n'ai pas voulu m'immiscer dans vos histoires, mais j'ai regretté le fait qu'on n'ait pas profité de ces aménagements d'horaires de nos écoles pour essayer de voir dans quelles mesures nous pourrions par exemple, parmi les effets induits, régler une partie des problèmes de la circulation. J'habite Pirae et j'envoie mes enfants à l'école en ville, et je dois vous dire que depuis que les enfants commencent à 8 heures, il y a eu un allègement de la circulation entre Fataua et ici — j'habite Vetea, rien que là. Et effectivement, je pense qu'on a raté quelque chose. On aurait peut-être dû regarder si cet aménagement d'horaires pour nos enfants ne pouvait pas induire une réflexion sur un aménagement d'horaires pour les mamans, pour les papas qui envoient leur enfant à l'école. Je ne sais pas, c'est une réflexion. Bon, elle n'est pas mature et c'est la raison pour laquelle je n'en ai pas parlé du tout, mais puisqu'on parle d'aménagement encore ici, parce que pour moi, c'est ça le sujet, l'aménagement du temps de travail des uns et des autres. Parce que, parler de télétravail peut être justifié pour moi qui habite Papara ou qui habite Papeari et qui vient travailler en ville ; mais ce n'est pas justifié pour moi qui habite à Tipaerui de venir ici au bâtiment A1 travailler. Ce télétravail sert à quoi ? Qu'est-ce qu'il apporte à la société, à la communauté ce type d'aménagement ?

Parce que, lorsqu'on embauche quelqu'un, mais bien sûr qu'on embauche quelqu'un pour qu'il soit sur site. L'Administration, c'est important que les fonctionnaires soient sur site parce que nous devons rendre des services à nos administrés. Et l'administré ne se contentera pas de son Vini pour régler son problème ! Vous le savez bien, ils ont besoin d'un contact, c'est polynésien, pour discuter, s'ouvrir pour ses problèmes. Mais, d'une façon générale, il faut faire attention à cela aussi dans nos réflexions. C'est vrai que, vraisemblablement pour certains des fonctionnaires, être tout seul à la maison — et encore, il ne faut pas que le mari soit là ou il ne faut pas que la femme soit là ! —, mais on travaille mieux quand on est tout seul enfermé. Mais bien sûr ! Mais ce n'est pas la mission d'un fonctionnaire, pas nécessairement la mission d'un fonctionnaire !

En d'autres termes, je résume, on va soutenir bien sûr la proposition qui est là, mais je crois qu'il faut pousser la réflexion au-delà, voir quels sont les intérêts réels pour les administrés et pour l'Administration qui rémunère ces fonctionnaires d'arriver à cette espèce de télétravail. Moi, j'aime mieux parler d'aménagement de temps de travail que l'on pourrait transformer effectivement en télétravail à la fin.

Voilà. Merci, Monsieur le président.

**Le président :** Merci.

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Nous maintenons le soutien à cet amendement.

J'ai entendu les interventions de mes collègues. Déjà, je pense que le télétravail n'est pas ouvert à tous les postes de l'Administration. Vous savez que dans l'Administration, il y a ceux qui sont devant le public et ceux qui sont derrière le *front office* et le *back office*. Et on voit bien que, si jamais vous avez une fiche de poste qui exige donc l'accueil du public, une présence physique, c'est clair que pour cela, vous ne pouvez pas le faire depuis chez vous. Donc moi, ce que je voudrais, c'est quand même que l'on recadre un peu le débat : le télétravail n'est pas ouvert à tous les postes de l'Administration. Et c'est pour cela que nous invitons — et nous l'avons dit dans l'intervention — Madame la ministre à clarifier les activités éligibles au télétravail.

Je vais pousser la réflexion un peu plus loin. Cela fait plusieurs fois que nous réclamons que les agents de l'assemblée, et notamment les collaborateurs, puissent aussi bénéficier de ce dispositif de télétravail. Donc nous, si on prend l'exemple de A here ia Porinetia, nous n'avons pas les locaux adaptés à du travail de rédaction, par exemple ; nous n'avons pas une dotation informatique... des outils de travail qui facilitent le travail sur site. Pour tout vous dire, on n'a pas les conditions idéales parce que nous ne sommes pas un groupe, nous sommes limités en mètre carré, donc pour du travail de rédaction, parfois,

eh bien c'est vrai, il vaut mieux être au calme. Au calme chez soi où là, de toute façon, il y a une délivrance de livrable puisqu'il y a des interventions à fournir.

Donc, j'ai l'impression en vous écoutant que la population réclame qu'il y ait quelqu'un derrière le guichet ; et que si on met du télétravail, il n'y aura plus personne derrière les guichets. Non, le télétravail est ouvert à des activités qui n'exigent pas une présence physique devant le public.

Voilà, c'est ce que je voulais dire. Et c'est pour cela que nous maintenons notre soutien à cet amendement.

Je vous remercie. Je pense que nous n'avons pas la même conception du télétravail.

**Le président :** Merci.

Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, chers collègues, *bonjour*.

Madame la ministre, pensez-vous que cette loi est urgente et une priorité ? Va-t-elle résoudre le problème de l'Administration qui doit être avant tout au service du public ? Sachant que nous nous plaignons de la lenteur de nos services administratifs. Peut-on savoir concrètement qui est concerné par cette mesure, et peut-on avoir un tableau de ces personnes, de ces services qui sont concernés ? Et quels sont les problèmes qu'elles vont résoudre ?

Merci.

**Le président :** Merci.

Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Nous, nous soutenons le texte initial du gouvernement parce que c'était celui qui finalement allait le plus en avant dans ce domaine.

Juste après, on va examiner un texte sur l'innovation publique. Nous, dans ce domaine du télétravail au sein de l'Administration, on a juste dix ans de retard. Donc, c'est pour cela que je pense que, conformément au premier texte qui avait été proposé par le ministre, il faut aller le plus loin possible compte tenu de ce retard ; et ensuite, au bout d'un an éventuellement, vérifier et mettre en place des garde-fous. C'est cela le problème de l'Administration ! Souvent, on propose des textes et on est tiède sur ces textes, et on se dit « on va mettre ça, on va limiter à deux jours, finalement limiter à un jour... ». Comme l'ont dit certains de mes collègues, je ne pense pas que l'Administration organise le télétravail comme un *self-service* où chacun va demander ce qu'il veut. Non, cela se fait de manière contrôlée, c'est sur certains postes... Et donc moi, je suis favorable, comme je disais, en termes d'innovation publique à ce que l'on aille le plus loin possible, quitte ensuite à revenir sur des dispositions qui poseraient des problèmes. Moi, je fais confiance sur ce plan à l'Administration pour bien s'organiser dans ce domaine.

Encore une fois, il ne faut pas oublier qu'on a plusieurs années de retard dans ce domaine et que les entreprises privées, elles, organisent de manière beaucoup plus souple déjà depuis longtemps.

Merci.

**Le président :** Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Parfois, j'ai pitié de nous !*

*On a trop souvent pris l'habitude d'aménager, de simplifier, d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires : bureau climatisé, siège à roulettes, ordinateur, Internet... Par contre, pour les personnes qui se brûlent le dos au soleil et se tordent le dos avec une pelle ou un pied-de-biche, je ne nous entends pas souvent échanger sur leur situation ! En regardant de plus près ce que l'on était en train de faire, j'ai l'impression de voir un peu un slogan inapproprié : les riches continuent de s'enrichir, et les gens en difficulté dans leur quotidien continueront d'en avoir.*

*Que doit-on penser des agriculteurs qui se sont fait voler leurs taro (NDT, tubercule) et vanille à Mahaena ? On ne parle pas d'eux ; eux qui n'ont aucun salaire à la fin du mois. Si seulement l'on pouvait semer des boîtes de manioc à l'avance... Je suis inquiet. Plus tard, ces personnes diront que nous avons approuvé une loi qui leur permettra de travailler depuis chez eux et elles vont profiter de ce dispositif. De plus, s'ils s'entendent bien avec leur chef de service, ah lalalala ! Mon attention n'est pas portée sur le nombre de jour, deux ou trois jours, par contre, il est peut-être temps aujourd'hui que l'on s'intéresse aux professions, dont on ne parle pas toujours et qui n'ont pas de salaire mensuel, alors même qu'elles participent à nourrir nos populations, afin de développer leur activité. La population ne se nourrit pas de rapports, ni de PV !... Pourtant, l'on prend énormément de temps pour échanger.*

*Merci au gouvernement d'avoir pris en compte l'avis de la commission législative.*

*À mon avis, Monsieur le président, il faut passer au vote et, après, l'on verra la finalité de ce dispositif.*

*Merci.*

**Le président :** *Voilà. La dernière intervention sera faite par Cathy. Une fois finie, je procéderai au vote.*

**M<sup>me</sup> Cathy Puchon :** *Merci, Monsieur le président.*

*Bonjour,* Monsieur le Président de Polynésie, *chers ministres,* chers collègues.

Effectivement, je rejoins les avis de mes chers collègues du Tapura pour dire qu'il faut respecter les avis des membres de la commission. Par contre, j'ai une question qui m'intrigue : est-ce que pour ces deux jours de télétravail, il est prévu des dispositions en cas d'accident du travail pour ces personnes qui sont en télétravail ?

*Merci.*

**Le président :** Merci. Je ramène la parole à la ministre pour répondre à la question qui vient d'être posée. Ensuite, je vais faire procéder au vote.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci bien pour vos interrogations.*

Juste rappeler effectivement que c'est l'intérêt du service public qui doit guider la mise en œuvre de ce dispositif. Et effectivement, comme l'a dit notre députée, ce ne sont pas tous les postes qui sont télétravaillables. Comme je l'ai précisé, et le rapport le précise également, cela ne représente que moins de 21 % de l'ensemble des postes. On a identifié à 1 031 postes télétravaillables et cela concerne effectivement la plupart des services de la filière administrative. Parce que, tout le monde n'est pas en *front office*, il y a des *back office* et on n'a pas besoin d'être forcément présent au bureau pour pouvoir bien travailler.

*Ensuite, juste une précision à l'adresse de notre membre de l'assemblée, Monsieur Tapati, l'objectif de ce projet de délibération est d'améliorer le service public en facilitant le travail des personnes dont l'emploi ne nécessite pas qu'elles soient présentes sur leur lieu de travail.*

Certains services ont expérimenté le télétravail et on a pu effectivement constater, sur cinq services qui ont mis en œuvre le télétravail, une augmentation de la productivité de 25 %, ce qui n'est pas négligeable. Donc, c'est à ce titre qu'on en a fait une priorité puisque la loi du pays existe déjà quand même depuis 2022. C'est un bon dispositif qui a été mis en place par l'ancienne majorité et que nous voulons justement activer et ne pas attendre davantage.

En ce qui concerne l'aménagement des horaires et pour revenir un peu — je parle au nom de notre ministre de l'éducation mais également de notre ministre des grands travaux —, ce projet a été également et effectivement conçu dans le cadre de la déconcentration — comment dire ?... —, pas déconcentration, de la limitation de la congestion de la circulation. L'aménagement des horaires de travail des agents de notre administration est tout à fait faisable dans le cadre d'une organisation du travail au sein des services et après concertation et consultation de la CAP. Donc, les chefs de service sont tout à fait libres d'aménager les horaires des mamans qui doivent conduire leurs enfants à l'école avant une certaine heure. Donc, ils peuvent très bien aménager les temps de travail, et on donne la liberté aux chefs de service et aux commissions administratives paritaires d'organiser le travail au mieux mais toujours dans l'intérêt du service public.

Alors oui, pour répondre à la question de notre représentante Cathy, nos agents qui seront en télétravail sont couverts en cas d'accident du travail. Ils sont considérés comme s'ils étaient au travail et c'est l'article LP 8 de la loi du pays qui le prévoit.

Voilà. Donc, je pense avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées. Ne jamais perdre de vue l'intérêt du service public, c'est l'objet de ce texte.

**Le président :** Merci, *Madame la ministre.*

Je vais mettre aux voix l'amendement de Hinamoeura. Qui est pour ?... 4 pour. L'amendement Hinamoeura. 5. Très bien. Donc, qui s'abstient ?... Pas d'abstention. Bon, je considère que le reste, ce sont des contres.

Pour l'ensemble de la délibération, puisqu'on est en procédure simplifiée, qui est pour ?... Pour ? ... Unanimité. Très bien, donc la délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 105-2024 RELATIF A UN PROJET DE DELIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION N° 8039 DU 11 OCTOBRE 2021 RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DES CONDITIONS DE L'INNOVATION PUBLIQUE, AU SEIN DES INSTITUTIONS, ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Vahinetua Tuahu et M. le représentant Vincent Maono

**Le président :** On poursuit avec l'examen de nos textes avec le rapport n° 105-2024 qui intéresse le projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention cadre de coopération n° 8039 du 11 octobre 2021 relative au développement des conditions de l'innovation publique, au sein des institutions, administrations et services publics en Polynésie française.

Le gouvernement veut-il faire une intervention pour l'économie générale ?

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Oui, rapidement.

C'est un projet d'avenant qui vient modifier la convention cadre de coopération relative au développement des conditions de l'innovation publique au sein des institutions, administration et services en Polynésie. Il s'agit juste d'autoriser l'intégration de la CCISM et de la SOCREDO au

dispositif parce que la convention cadre actuelle ne permet pas l'intégration d'acteurs privés. Et dans la mesure où ces acteurs, certes privés, mais participent quand même à des missions de service publique, il est proposé de permettre, par avenant, l'intégration de la CCISM et la SOCREDO à ce dispositif.

**Le président :** Merci.

Je demande à Monsieur Maono de présenter le rapport de présentation.

**M. Vincent Maono :** *Merci, Monsieur le président.*

*Je vous renouvelle mes salutations. Monsieur le Président du Pays, chers ministres ainsi que vos services, Madame la députée et chers élus de l'assemblée, mes salutations en notre rencontre, ainsi que nos amis de la presse et tous ceux qui nous écoutent.*

J'ai le plaisir et la joie de vous rapporter le rapport relatif au projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention cadre de coopération n° 8039 du 11 octobre 2021 relative au développement des conditions de l'innovation publique, au sein des institutions, administrations et services publics en Polynésie française

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les représentants, par lettre n° 6103/PR du 23 septembre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention cadre de coopération n° 8039 du 11 octobre 2021 relative au développement des conditions de l'innovation publique, au sein des institutions, administrations et services publics en Polynésie française.

L'innovation publique constitue un levier essentiel de la modernisation de l'action publique. Elle vise à offrir aux citoyens et usagers des services publics plus simples et efficaces par une adaptation des administrations.

Si l'innovation s'était déjà traduite dans les administrations et organismes publics sur le territoire, par des actions communes ou partagées, avant l'année 2021, permettant d'initier une démarche de décloisonnement des administrations ainsi que des projets communs, il a été convenu de formaliser la démarche dans une convention cadre de coopération, afin de poursuivre le mouvement engagé, de le structurer, d'asseoir les actions menées et de mobiliser des ressources partagées.

La convention cadre de coopération signée le 11 octobre 2021, a ainsi permis la formalisation de ces relations et actions ou initiatives.

À côté du Pays et de ses établissements publics, et de l'État et de ses services et organismes présents localement, sont intégrés à la démarche l'assemblée de la Polynésie française (APF), le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), le Centre de gestion et de formation de Polynésie française (CGF) et la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

La convention prévoit leur coopération sur le plan technique et financier pour la réalisation d'actions favorisant la diffusion de l'innovation publique et la transformation du service public afin de le rendre plus performant.

Depuis sa signature en octobre 2021, la convention a permis un essor de l'innovation publique par des actions de sensibilisation telles que la semaine de l'innovation publique, de formations transversales ou de professionnalisation de facilitateurs et d'accompagnement des institutions, administrations et services publics.

Ces actions suscitent l'intérêt d'autres entités souhaitant devenir partenaires de cette démarche, telles que la CCISM et la Banque SOCREDO.

Cependant, dans sa rédaction actuelle, la convention cadre ne permet qu'à de nouvelles entités publiques d'intégrer cette démarche. Il est par conséquent proposé aujourd'hui de modifier la convention cadre par un avenant qui donnera la possibilité aux entités non publiques mais composées majoritairement de capitaux publics et contrôlées par l'État, le Pays ou les communes, de s'associer à cette démarche. Ces entités pourront ainsi participer aux actions menées, soumettre toute proposition d'action et siéger aux côtés des autres partenaires, permettant une diffusion plus large de l'innovation publique dans le secteur privé.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission de l'emploi et de la fonction publique le 11 octobre 2024, en présence notamment de la ministre en charge de la modernisation de l'administration.

À cette occasion, une présentation de la mise en œuvre de la convention cadre signée le 11 octobre 2021, a permis d'informer les élus sur les nombreuses actions mises en place dans ce cadre, en partenariat avec les différentes parties à la convention, et pilotées par la DMRA.

Il a été précisé également que l'ouverture de cette démarche à des entités non publiques, et notamment à la Banque SOCREDO, s'inscrit toujours dans le cadre de la poursuite d'objectifs d'intérêt général, tels que l'amélioration de l'inclusion bancaire, et que le développement d'actions avec différents partenaires favorise la mutualisation des moyens.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Le président :** Merci.

Pour le temps de parole, la répartition du temps de parole est identique au texte précédent : 36, Tavini ; 15, Tapura ; et 9, non-inscrits.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

Brown Tahia.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Merci, Monsieur le président.*

*Bonjour à toutes et à tous pour notre rencontre en ce jour. Madame la vice-présidente, Madame la ministre — ah, Madame la députée est partie — à toutes et à tous qui sommes réunis, recevez mes chaleureuses salutations et respects.*

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner un projet fondamental pour l'avenir de notre administration et le service rendu à nos citoyens : l'avenant n° 1 à la convention cadre de coopération n° 8039 relative au développement des conditions de l'innovation publique au sein des institutions, administration et services publics en Polynésie française. Ce projet consiste à moderniser nos institutions en renforçant l'innovation publique, un élément clé pour répondre aux besoins de nos populations, qu'elles vivent à Tahiti ou dans nos archipels les plus éloignés.

*Dans ce projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, nous faisons mention de l'amélioration de l'administration des services publics pour soutenir au mieux la population à chaque requête qu'elle adresse aux différents services du Pays. Cela peut prendre la forme d'une simplification des procédures de ces services, puisque nous connaissons que très bien les complications et lourdeurs administratives tant pour la clientèle que pour le personnel, l'objectif étant que l'administration de ces services soient plus transparentes.*

Comme vous le savez, une administration moderne et efficace est la clé d'un service public de qualité. C'est elle qui garantit la santé, l'éducation, les aides sociales, et bien d'autres services essentiels à la vie quotidienne des Polynésiens. Mais pour continuer à remplir ce rôle, nous devons innover et adapter nos méthodes.

Depuis 2019, l'innovation publique est au cœur des priorités de notre gouvernement. Nous avons tous conscience que notre administration doit être plus efficace, plus rapide, et plus accessible. Notre objectif est clair : améliorer la qualité des services pour nos citoyens, qu'ils soient à Tahiti ou dans nos archipels.

Ce projet d'avenant vient concrétiser cette vision en rassemblant les ressources, les idées, et les compétences de toutes les parties prenantes. Grâce à un travail collaboratif entre nos institutions, notre assemblée, et le grand public, nous avons mis en place un système qui partage les ressources et les idées pour améliorer les services publics. Le but est simple : offrir aux citoyens des services de qualité adaptés à leurs besoins.

Le 11 octobre dernier, nous avons eu l'opportunité de rencontrer les représentants de la DMRA, et nous avons pu constater l'impact réel de ce projet. Depuis 2021, 96 actions de facilitation ont été menées, et 10 autres sont prévues d'ici la fin de l'année. Ce sont des résultats concrets, réalisés grâce au travail de 105 facilitateurs, et nous attendons l'arrivée de 40 nouveaux d'ici décembre. Ces chiffres montrent que ce travail collectif n'est pas juste une idée sur papier : il transforme réellement nos institutions pour mieux servir nos citoyens. Nous passons des idées aux actes, et cela se voit.

Cet avenant ne s'arrête pas là. Il propose également d'élargir notre partenariat à des acteurs stratégiques comme la CCISM et la Banque SOCREDO. Cette ouverture est essentielle pour renforcer les liens entre le secteur public et privé, et surtout pour apporter encore plus d'innovations dans nos pratiques.

Au-delà des mots, il y a les actes. Cet avenant s'accompagne de mécanismes clairs, concrets et opérationnels. Les comités thématiques que nous mettons en place sont les moteurs de cette innovation. Ils réunissent les acteurs, identifient les priorités, et définissent des projets concrets. Ces comités existent déjà dans plusieurs secteurs comme la santé ou la statistique publique, où ils ont prouvé leur efficacité. En élargissant leur champ d'action, nous ferons en sorte que chaque secteur bénéficie de cette dynamique d'innovation.

Enfin, j'aimerais insister sur un point essentiel : les ressources. Nous devons nous assurer que chaque administration, chaque service public dispose des moyens nécessaires pour mener à bien ces projets d'innovation. C'est pourquoi cet avenant précise les modalités de coopération et la mobilisation des ressources communes. L'innovation ne peut pas être un simple slogan. Elle doit être réalisée sur le terrain avec les outils adéquats.

Mes chers collègues, ce projet d'avenant n'est pas seulement une question technique. C'est un pas décisif vers une Polynésie moderne, une Polynésie innovante, une Polynésie capable de répondre aux attentes de ses citoyens. Le gouvernement a fixé une ligne claire : moderniser l'administration, la rendre plus efficace et accessible. Aujourd'hui, c'est notre responsabilité, en tant que représentants du peuple, de soutenir cette ambition.

Aussi chers collègues élus, c'est avec humilité que je vous demande de voter en faveur de ce projet de délibération.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci on poursuit la discussion générale avec le groupe du Tapura huiraa-tira.

Tepua.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

L'innovation publique est une grande et noble cause ; elle souligne, si besoin est, l'intérêt que nous avons tous à dépasser nos intérêts particuliers pour jouer collectif — je voulais reprendre un élément qu'il y avait dans le rapport effectivement qui disait que la pertinence de la décision publique découle de la capacité à associer les élus, les usagers et les agents à la construction du service public de demain. C'est vrai que c'est tous ensemble, en jouant collectif, qu'on pourra mieux avancer — nourri d'expériences diverses et variées, au service du plus grand nombre.

Elle vise surtout à gommer cette mauvaise image qui, à tort ou à raison, présente généralement notre administration comme une « machine » ou un « mammoth » qui ronronne dans son coin. Pire, qui parfois aurait même tendance à mettre des bâtons dans les roues des usagers...

Ce sentiment d'insatisfaction générale, le gouvernement précédent, avec notre président Édouard Fritch, l'a bien perçu, d'où l'impulsion nouvelle qui a été donnée le 11 octobre 2021 à travers une convention cadre de coopération relative au développement des conditions de l'innovation publique au sein des institutions, administration et services en Polynésie française.

Je voulais rebondir aussi sur l'intervention de ma collègue précédemment qui, effectivement, mettait en avant les facilitateurs qui font partie de ce programme de modernisation de l'administration. Tout le monde s'en souvient, et je voulais les saluer ici et les remercier puisqu'on en a profité au sein de notre institution lorsque nous avons eu notre séminaire sur la déontologie. Ce sont effectivement ces facilitateurs qui sont issus de ces conventions pour l'innovation. Souvent, quand on parle d'innovation publique, on a tendance à penser modernisation, on a tendance à penser dématérialisation. Or, plus on regarde et plus on voit que l'innovation c'est un retour à l'humain, c'est un retour justement à une intelligence collective qui est mise ensemble et qui fait que les uns aident les autres à trouver des solutions et que finalement on n'invente rien, on ne fait que ressortir des uns et des autres les solutions pour moderniser notre administration. Et le travail que font entre autres — c'est une des déclinaisons de cette convention —, mais le travail que font les facilitateurs a fait ses preuves. Et je voulais saluer tous les facilitateurs, il y en a beaucoup dans notre administration qui s'investissent pour participer à ça. Et puis également la Direction de la modernisation de l'administration, cette appellation que l'on a donné à ce service veut tout dire, effectivement on cherche à moderniser notre administration, mais on cherche aussi beaucoup à l'humaniser parce que — et je le répète — l'humain doit toujours rester au centre de nos préoccupations. C'est ce que disait Madame la ministre tout à l'heure avec cette notion de service public, le service public passe toujours par des relations humaines.

Sur l'objet même du projet d'avenant en lui-même, je ne vais pas m'étaler puisque ma collègue l'a bien dit, ce n'est pas qu'une modification technique, il y a des choses nouvelles. La seule chose effectivement que l'on peut bien souligner, c'est l'inclusion d'un partenaire privé avec la SOCREDO. C'est la première fois, me semble-t-il qu'un partenaire privé entre dans la convention et c'est très bien puisque — bon je vois qu'il y a la CCISM aussi, tout ceux qui peuvent participer et aider à la réflexion ne seront effectivement qu'un plus dans la démarche de modernisation et de simplification de notre administration.

Ici et plus que jamais, et comme il a été rappelé lors de nos travaux préliminaires, il s'agit de « *donner la parole à de nouvelles personnes que l'on n'entendait pas assez jusqu'ici...* » aux fins d'étoffer les idées et d'enrichir les connaissances pour être en mesure d'offrir « *des services plus justes, plus simples et plus efficaces* ». Ce sont tous les objectifs affichés par toutes ces bonnes volontés qui œuvrent pour le compte de l'État, du Pays, de l'assemblée et des communes et qui forment le comité des signataires. Alors si je devais mettre un petit bémol — mais là, c'est vraiment pour titiller un peu —, mais effectivement, on n'entend pas assez parler de ces dispositifs. C'est vrai qu'il y a la semaine de l'innovation publique qui est organisée tous les deux ans, dont on ne parle peut-être pas assez parce que les gens ne comprennent pas forcément ce qu'il y a derrière cette notion de semaine de l'innovation. Et je le disais tantôt, on pense souvent dématérialisation, on va dire toutes les choses un peu « nouvelles technologies » or en fait non, l'innovation publique c'est autre chose que ça et ça mériterait effectivement d'être mieux connu et que les gens connaissent justement l'intérêt de ces actions que je qualifierais « d'intelligence collective ». Et puisque parmi les cinq comités opérationnels existants, il en

est un qui est dédié à la communication, on pourrait plaider effectivement pour que tous ensemble ont aille vers une plus grande vulgarisation de ces conventions et de cette modernisation de l'administration, cette innovation publique et de ces actions qui sont entreprises par ce comité. Mais évidemment, nous soutiendrons cette convention et on encourage vraiment à ce que l'on continue dans ce sens-là.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

On termine la discussion générale avec les Non-inscrits.

Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, mes chers collègues, l'ensemble du public.

On nous demande ici d'approuver un avenant à une convention cadre de coopération entre l'État, le pays, la CPS, d'autres organismes publics pour coopérer en matière d'innovation publique. On nous parle de moderniser, de rendre plus efficace l'administration, de mutualiser les ressources, d'adapter les outils et les méthodologies. Cela fait plus de 20 ans que l'on entend tout ça, on nous parle de repenser l'action publique en partant des besoins des usagers, d'associer les élus et de construire le service public de demain.

Pour moi ce texte fait partie de la longue liste de texte construit par l'administration, pour l'administration, pour ce faire plaisir et pour donner l'illusion de l'efficacité de la modernité, soi-disant pour construire le service public de demain. Mais avant de parler de demain, regardons aujourd'hui notre administration, la vraie, celle à laquelle des milliers de Polynésiens sont confrontés chaque jour. Notre administration est pléthorique en nombre de services, en nombre d'agent. Elle est compliquée dans son organisation, lourde, elle rend souvent la vie difficile à de nombreux usagers, elle grossit et se complexifie chaque année au fils des recrutements qui s'additionnent dans tous les secteurs. Chaque chef de service veut régulièrement un nouvel agent pour faire ceci, cela, pour faire fonctionner telle ou telle nouvelle procédure. Chaque chef de service veut recruter un nouveau juriste généralement pour contester l'analyse juridique du juriste d'à côté. Mettez trois juristes dans une salle et vous aurez trois avis différents, parfois même quatre.

Chaque agent fraîchement titularisé voudra règlementer ceci, contrôler cela, sanctionner bien sûr, pour notre bien commun à tous. Et dernière lubie en date, on va recruter plusieurs centaines de conseillers en santé, des *tahu'a mito*, au sein des Fare Ora, qui vont nous expliquer que le Fanta et le Coca ce n'est pas bon ; que le steak-frites chao men, ce n'est pas le top du point de vue diététique ; qu'il faut manger moins, moins de sucre, moins de graisse et puis éventuellement fumer moins aussi et moins boire. Ce qui bien sûr ne servira à rien, puisqu'on le sait déjà, mais coûtera aux pauvres contribuables des centaines de millions en plus.

Notre administration gonfle chaque année et, de ce fait, nous coute aujourd'hui « *un pognon de dingue* » comme dirait quelqu'un à l'Élysée. Il y a moins de 20 ans, notre administration au sens strict, sans même parler de tous les satellites budgétivores et surtout « inutilivores » — je vais innover, moi aussi — nous coutaient 20 milliards chaque année ; en 2010 près de 30 milliards. En 2013 un coup d'arrêt avait été acté et un recul enregistré, aujourd'hui le mouvement est reparti à la hausse et nous dépassons allègrement les 35 milliards pour voguer tranquillement vers les 40 milliards de masse salariale pour la fin de la mandature.

Cette administration dont on nous explique qu'elle va être le fer de lance de l'innovation a-t-elle déjà inventé quelque chose hormis des lourdeurs, des contraintes et des procédures pour compliquer la vie des citoyens ? Est-elle aujourd'hui plus efficace qu'il y a 20 ans ? Deux fois plus efficace car elle

coutera bientôt deux fois plus chère. Sert-elle mieux les administrés ? Avez-vous déjà entendu quelqu'un vous dire qu'il est content de l'administration, qu'il la trouve rapide, efficace, serviable, Que notre administration est d'une simplicité et d'une efficacité étonnante ? Que la délivrance d'un Kbis qui est aujourd'hui la plus lente de toute la république, la plus lente du monde entier est une fierté pour notre pays ? Que les demandes de permis de construire sont délivrées à la vitesse de la lumière ? Où en sommes-nous sur la digitalisation ? Peut-on accéder à tous les services publics en ligne ? Peut-on payer avec une carte de paiement en ligne une redevance ou une taxe, chose que même le petit magasin d'à côté, même à Fakarava ou à Ua Pou, sait faire ? Et on vient nous parler d'innovation publique...

Pour financer ces 35 milliards de salaires versés chaque année, auxquels il faut rajouter plus de 15 milliards pour les EPIC, EPA, GIE et autres SEM, c'est plus de 50 milliards d'impôt qu'il faut collecter. Cette masse gigantesque qui atteindra un jour, si rien n'est fait, la moitié de notre budget de fonctionnement, écrase notre secteur productif, asphyxie notre économie, nos petites entreprises qui ne se développeront jamais avec un handicap fiscale pareil.

Le Tavini nous parle d'autonomie alimentaire, énergétique, politique, d'indépendance, de substitution des 200 milliards versés par la France à la Polynésie chaque année. La réalité c'est que le chemin que nous suivons aujourd'hui est celui d'une plus grande dépendance, dépendance à l'administration qui devient omniprésente et omnipotente, dépendance à l'impôt qui augmente chaque année, dépendance à la dette, dépendance à la France, la pauvre France qui croule aussi sous les déficits.

Alors pour ma part, je ne participerai pas au vote de ce texte, qui entre nous est anecdotique, parce qu'il montre à quel point le vrai sujet de notre administration, de son poids, de son coût, de son inefficacité et de la nécessité de lui appliquer une cure massive est occulté par un entre soi, soi-disant centré sur l'innovation publique pour inventer l'administration de demain. Lorsque le gouvernement nous parlera d'une vraie politique de réorganisation de l'administration, alors on pourra avoir un débat et cela sera une vraie innovation.

Merci.

**Le président :** Merci.

La discussion générale est maintenant close. Est-ce que le gouvernement veut intervenir ?

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci bien* pour toutes vos interventions.

Le rappel de notre représentante Tepuaraurii — merci — que l'innovation, c'est effectivement l'humanisation d'abord. Ce n'est pas la digitalisation ce n'est pas, ni les moyens modernes, les nouvelles technologies, c'est d'abord l'humanisation. Et c'est effectivement le principe même de cette innovation publique, c'est comment dans le cadre de décloisonnement des services mais également des institutions, on peut mobiliser l'intelligence collective sur des projets précis, sur des objectifs précis.

Après j'entends toutes les critiques de notre représentant Nuihau, constats plutôt, sur la lourdeur de notre administration qui est effectivement une réalité, encore une réalité et c'est bien le but de notre gouvernement malgré une histoire de plus de 50 ans d'administration et des habitudes qui sont ancrées dans le fonctionnement de notre administration. C'est bien le but de notre gouvernement d'aller vers une administration moins lourde, tant en coût qu'en processus, qu'en délai de traitement des besoins de notre population. C'est vrai que l'on n'est pas du tout, aujourd'hui, même si grâce à nos facilitateurs et à certains services qui ont déjà engagé une politique de simplification de leurs processus, on a quand même quelques progrès qui sont constatés dans certains services, mais il y a encore beaucoup, beaucoup à faire, et là je suis bien d'accord avec vous. Et c'est en ce sens que dans notre programme de gouvernement, il y a justement un projet de restructuration de nos services pour voir de quelle manière on peut, ensemble, simplifier l'organisation de notre administration, de quelle manière on peut réduire les services par mission pour nous orienter vers le service à la population et vraiment encourager et faciliter les circuits courts pour répondre aux demandes de nos populations.

C'est un gros chantier que nous avons déjà démarré en début d'année par une présentation à nos organisations syndicales sur les objectifs de cette réorganisation. Mais on aura vraiment besoin de l'ensemble des cadres de notre administration pour engager ce changement, cette transformation de notre administration. Le but étant que l'on puisse peser moins sur l'activité économique, donc moins de taxe à prélever pour financer notre administration, faire plus avec moins. Ça c'est un gros challenge dans lequel on doit s'engager ensemble mais c'est bien le pari de notre gouvernement. C'est sûr que l'on ne va pas réussir en une mandature, mais au moins poser les bases d'un changement et d'un vrai changement pour que notre population reçoive le meilleur service public et au meilleur coût.

*Voilà quelques précisions, merci bien.*

**Le président :** Merci, *Madame la ministre.*

Donc nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte au titre de l'article 1<sup>er</sup>.

Y a-t-il des commentaires, des remarques, des observations, des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

Qui est pour ? À l'unanimité ? Non, vous vous abstenez ? Donc il y a 3 abstentions et 54 pour.

Article 2

**Le président :** Je poursuis avec le vote de l'article 2.

Y a-t-il, d'abord, des remarques sur l'article 2 ? S'il n'y en a pas je mets aux voix. Même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote, adopté. Merci.

RAPPORT N° 96-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DÉNOMMÉ « FARE TAMA HAU » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT  
Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Sylvana Tiatoa et Rachelle Flores

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** On va démarrer la poursuite de l'examen de cet ordre du jour avec le rapport n° 96-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du « Fare Tama Hau ».

J'invite Madame Sylvana Tiatoa à présenter son rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa :** *Merci bien. À toutes celles et ceux parmi nous aujourd'hui, bonjour.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4408/PR du 22 juillet 2024 du Président de la Polynésie française.

Le Fare Tama Hau a notamment pour mission d'accueillir et accompagner les enfants et adolescents et leurs familles, dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale ; et de proposer aux professionnels des secteurs publics et privés au contact de la jeunesse, un soutien dans la prise en charge des enfants, des adolescents et de leurs familles, notamment à travers des formations.

Pour mener à bien ces missions, trois pôles ont été constitués : la Maison de l'enfant (MDE), qui accueille les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ; la Maison de l'adolescent (MDA), qui accueille les adolescents de 12 à 25 ans, et l'Observatoire de l'enfant et de l'adolescent, dont seul le centre de documentation voit son activité perdurer.

S'agissant des faits marquants de l'année 2023 :

- Une montée en puissance de l'activité des maisons de l'enfance, est observée avec deux structures effectuant environ 7 000 accueils d'enfants dans l'année (Papeete et Punaauia) et un total de plus de 59 000 accueils, d'enfants et d'adultes, toutes structures confondues, représentant une augmentation de près de 30 % de la fréquentation globale en 2023.
- Le nombre d'adolescents et de jeunes adultes ayant bénéficié d'actions de prévention a augmenté, passant de 6 828 en 2022 à 7 991 en 2023.
- La subvention d'exploitation du Pays a été augmentée de 38 000 000 F CFP, la faisant passer de 362 000 000 F CFP à 400 000 000 F CFP, ce qui a permis de pérenniser les activités de terrain de l'établissement en renforçant ses équipes d'intervention, avec pour corollaire une augmentation notamment des dépenses de personnel, de 8,5 %.
- Le projet de consultation relatif à l'obésité de l'enfant et du jeune adulte, démarré en 2022, a été poursuivi avec un financement provenant du Fonds de prévention sanitaire et social (FPSS) à hauteur de 16 291 421 F CFP en 2023.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2023 :

À l'issue de l'exercice 2023, le compte financier du Fare Tama Hau présente un résultat excédentaire de 28 774 154 F CFP en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 6 754 470 F CFP en section d'investissement, soit un résultat global excédentaire de 22 019 684 F CFP.

Ce solde excédentaire vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 133 705 254 F CFP en début d'exercice à 155 724 938 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2023, ce qui représente 147 jours de dépenses de fonctionnement courant.

Le résultat de fonctionnement, excédentaire de 28 774 154 F CFP, sera quant à lui affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

Les travaux en commission de la santé et des solidarités :

Examiné en commission le 30 août 2024, ce dossier a suscité des échanges principalement sur les missions de l'établissement, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée.

Les troubles du comportement et le mal-être figurant parmi les principaux motifs d'entrée au sein des structures de l'établissement, il a été précisé que l'activité de consultation de ses psychologues connaît une augmentation.

S'agissant particulièrement de la problématique du suicide chez les jeunes, il a été rappelé que sa prise en charge relève davantage du département de psychiatrie du CHPF, mais que le Fare Tama Hau mène également des actions de prévention, pouvant se traduire par des actions de formation auprès d'éducateurs ou de personnels encadrants de centres de loisirs, afin de faciliter la détection et la prise en charge de troubles psychiques pouvant conduire à des tentatives de suicide.

Le déploiement des activités de l'établissement dans les différentes communes de Tahiti et dans les îles a également été évoqué. Il a ainsi été indiqué que la création de nouvelles maisons de l'enfance,

d'espaces jeunes supplémentaires et d'une équipe mobile pour les archipels, figure bien dans les perspectives de l'établissement.

Il a enfin été question de la collaboration entre le Fare Tama Hau et la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ), service de l'État prenant en charge le volet répression du suivi des jeunes présentant des difficultés, le Fare Tama Hau assurant quant à lui le volet prévention du suivi de ces jeunes, orientés très souvent vers l'établissement.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci.

Il est très exactement midi, donc je vais vous proposer de faire une suspension de séance pour déjeuner et, ensuite, on se revoit ici à 14 heures.

Mais avant que vous ne quittiez la salle, je vais vous demander de vous mettre devant, on va prendre une photo de groupe en cette occasion de la journée contre le cancer.

J'invite le gouvernement à se joindre aussi à cette photo.

*(Suspendue à 12 heures, la séance est reprise à 14 heures 10 minutes.)*

**Le président :** La séance est reprise. Il est 14 h 10.

Nous nous étions arrêtés sur le rapport n° 96-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'établissement Fare Tama Hau exercice 2023.

On va démarrer maintenant la discussion générale concernant ce texte et la conférence des présidents ayant décidé pour le temps de parole d'accorder donc sur les 60 minutes : 36 au Tavini, 15 minutes au Tapura et 9 aux non-inscrits.

Je vais inviter l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Oui, Chaumette.

**M<sup>me</sup> Teave Boudouani Chaumette :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, *bonjour*.

Nous sommes réunis ce matin pour examiner le compte financier de l'établissement « Fare Tama Hau » pour l'année 2023 qui affiche un résultat excédentaire de 28 774 154 F CFP malgré un résultat déficitaire en section d'investissement et fonds de roulement de l'ordre de 155 724 938 F CFP à la clôture de l'exercice.

Ouvert en 2004, l'établissement fête ses 40 ans d'existence avec sans doute des milliers d'histoires à partager et avec en mémoire les passages de milliers de visages d'enfants, d'adolescents et de parents.

Le Fare Tama Hau a vu ses missions s'élargir pour prendre en compte l'évolution de la société, de la famille et des jeunes polynésiens. La structure de l'établissement s'est agrandie puisqu'aujourd'hui, il existe aussi trois pôles : la Maison de l'enfance, La maison de l'adolescence et l'observatoire de l'enfant

et de l'adolescent. Le Fare Tama Hau est aujourd'hui présent dans les îles à travers les maisons de l'enfance : à Uturoa et Taiohae. Une unité d'espaces jeunes est en construction à Taravao.

L'établissement a pour principale mission, comme le rappelle le rapport, d'accueillir, d'écouter, d'informer, traiter, accompagner et orienter l'enfant, l'adolescent et leurs familles dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale. Cette mission est déclinée dans les différentes unités en fonction des publics accueillis.

La Maison de l'enfant est un lieu d'accueil, d'information, de prévention et de prise en charge pluridisciplinaires de l'enfant de 0 à 12 ans et de sa famille. Des équipes de spécialistes (médecin, psychologues, agents sociaux ou encore éducateur spécialisé). Des entretiens permettent d'évaluer les troubles divers et de mettre en place un suivi adapté à chaque situation.

Les Maisons de l'enfance est un lieu de rencontres, d'échanges et d'apprentissage non seulement pour l'enfant afin de garantir sa socialisation mais aussi pour les parents afin de les accompagner dans sa fonction parentale.

La Maison de l'adolescent propose différentes méthodes pour accompagner la jeunesse polynésienne à trouver sa place et à s'épanouir dans le monde actuel : un espace jeunes dédié à l'accueil des adolescents dans différents ateliers organisés et deux équipes mobiles sur Tahiti pour intervenir, sensibiliser en amont aux difficultés des jeunes publics : une équipe de spécialistes est en place pour la prise en charge généraliste, globale et coordonnée afin de traiter les maux dont sont victimes nos polynésiens âgés de 12 à 25 ans : les violences, les abus sexuels, la déscolarisation, les troubles comportementaux, les addictions, les conflits familiaux, le mal être. À chaque problématique, une écoute, un suivi, une solution, un traitement. Les chiffres de la délinquance, du suicide, des violences ne cessent d'augmenter et par ses actions, le Fare Tama Hau évolue et innove dans sa relation et dans sa communication avec le jeune public : rencontre de proximité, utilisation du multimédia, point d'écoute, concours de vidéos, campagne médiatique, consultations psycho-éducatives. Autant de moyens mis en place pour venir en aide aux jeunes mais aussi pour les sensibiliser et les préserver de tous les dangers du quotidien.

Les équipes mobiles peuvent compter sur le soutien des établissements scolaires et des communes dans diffuser leurs programmes de prévention. Nous souhaitons féliciter et encourage la direction et le personnel de l'établissement pour leur engagement pour ces publics fragiles et sensibles.

L'examen de ce compte financier doit cependant nous interpeler. Le budget de l'établissement est en constante évolution avec la diversification des actions, des projets. La dotation du Pays en 2023 est de 400 000 000 F CFP en fonctionnement qui sera complétée par une subvention du ministère de la santé d'un peu plus de 20 millions. Des recettes en augmentation pour financer l'augmentation des dépenses de personnel. Le financement du fonctionnement des maisons de l'enfance avoisine les 90 millions de F CFP.

Ce type de structures et leurs actions représentent un coût pour le Pays mais elles sont indispensables pour gérer les problématiques de nos familles et de nos jeunes. Comme le déclarait l'ancien directeur du Fare Tama Hau Monsieur Dumont, « *la vraie prévention se passe dans la petite enfance, de 0 à 5 ans, avec un soutien des parents. Il faut donc privilégier la prise en charge très précoce des jeunes enfants.* »

Malgré les moyens financiers investis par le Pays, on constate à travers les statistiques et les faits divers, une augmentation de la délinquance, de la violence, des suicides, des addictions, de l'échec scolaire. Il existe pourtant en Polynésie Française plusieurs structures qui œuvrent pour apporter des solutions et accompagner les enfants, les adolescents et les familles.

Pour plus d'efficacité, une meilleure gestion des deniers publics et un élargissement des publics touchés, AHIP préconise :

- Une coordination des acteurs œuvrant dans ce domaine : services et structures publics, privées, associations, communes et monde associatif.
- Une réactivation de l’observatoire de l’enfant et l’adolescent en veille depuis 2011. Ce pôle joue un rôle clé pour accompagner les décideurs dans l’élaboration de politique publique concernant la lutte contre la maltraitance infantile, les violences, les addictions.
- La mise en place d’une évaluation de chaque action à travers des indicateurs de performance et un suivi de chaque public pris en charge. Lors de la commission, beaucoup de chiffres et de données ont été partagés. Cependant, il s’agit du nombre de personnes accueillis, des motifs de consultations, du nombre de consultations ; il serait intéressant d’avoir les statistiques après la prise en charge afin de déterminer l’efficacité du traitement ou de l’accompagnement proposé et d’évaluer les campagnes de prévention, les outils mis en place.

Il sera difficile de poursuivre le financement de toutes ces structures sans pour autant à un moment donné évaluer nos établissements et politiques publiques. Dans la présentation du rapport d’activité, les perspectives mises en avant sont la création de nouvelles maisons d’enfances, de nouveaux espaces jeunes et le recrutement de personnel supplémentaire. Ces perspectives appellent un financement complémentaire important. Aurons-nous toujours les moyens ?

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

J’invite maintenant l’intervenant du Tavini huiraaatira.

Heinui Le Caill.

**M. Heinui Le Caill :** Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames les ministres et Messieurs les ministres, chers collègues représentants, Mesdames de la presse, chers internautes, cher public, *bonjour.*

Le Fare Tama Hau est un pilier de l’accompagnement de notre jeunesse, protégeant et soutenant les enfants, les adolescents et leurs familles par une prise en charge pédagogique, sociale et médicale.

Si l’éducation permet d’émanciper notre jeunesse, le Fare Tama Hau contribue à la protéger, voire à la guérir des dangers et des souffrances qui menacent notre société. L’écoute et la prévention sont essentielles pour leur protection. Violences, drogues, troubles du comportement et harcèlement sont des maux qui peuvent entraîner des souffrances profondes, voire des tentatives de suicide.

Nos enfants sont la garantie de l’avenir de notre pays. Ils seront les acteurs et les guides des générations futures. Nous devons les protéger, les rendre capables de faire face aux défis à venir et leur donner l’envie de construire cet avenir. Si nos enfants sont laissés sans repères, ils deviennent vulnérables à des risques tels que le suicide, une grande crainte pour toutes les familles.

Notre société expose nos enfants à des dangers croissants. Le Fare Tama Hau agit de manière préventive grâce à la Maison de l’Enfance, à la Maison de l’Adolescent, et une équipe mobile qui va à la rencontre des populations. Un espace jeune, en construction, ouvrira d’ici fin 2024 pour accompagner les adolescents dans leur transition vers le monde adulte. Il est essentiel de renforcer ces actions pour répondre aux besoins croissants.

En examinant les comptes financiers, il est rassurant de voir que le financement se traduit en actions concrètes, mais il est inquiétant de constater que l’augmentation des activités du Fare Tama Hau reflète l’exposition croissante de nos enfants aux dangers sociaux.

Parmi les motifs d'admission, 22 % concernent des troubles du comportement, 42 % des violences directes ou indirectes, 35 % des séparations brutales ou des deuils, et 17 % des agressions sexuelles. Ces chiffres alarmants montrent que notre jeunesse est confrontée à des fléaux grandissants.

Les tentatives de suicide ont atteint un niveau record cette année avec 174 cas pour 100 000 habitants, contre 123 en 2023, soit une moyenne de 40 admissions mensuelles au CHPF pour tentative de suicide. Parallèlement, les signalements à la justice et à la DSFE sont également en hausse.

La Maison de l'Enfance soutient les enfants et les familles meurtries, mais ces blessures sont le reflet d'une société en crise. Il n'y a évidemment pas de solution miracle mais il est crucial d'agir à la source pour briser ce cercle vicieux. Des parents épanouis, socialement et professionnellement, ont plus de chances de transmettre cet épanouissement à leurs enfants. L'amour, la tolérance et la bienveillance doivent redevenir les piliers de notre société.

Face à ces défis, le Fare Tama Hau a des perspectives ambitieuses pour les années à venir. Parmi celles-ci, le développement de dispositifs de prévention de proximité, incluant la création de nouvelles Maisons de l'Enfance dans les quartiers prioritaires de Tahiti et Moorea, et de nouveaux espaces jeunes en collaboration avec les communes. De plus, une équipe mobile pour les archipels, très attendue par les élus, les professionnels et les familles, sera mise en place pour répondre aux besoins des îles.

« *On ne fera pas un monde différent avec des gens indifférents* ». L'indifférence est souvent le terreau des maux qui touchent notre jeunesse. Nous devons rester fermes et unis contre les violences et les drogues qui gangrènent notre société. Le Fare Tama Hau fait tout son possible pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement son enfance. Nos enfants ont droit à l'insouciance, et notre société doit leur garantir cette sécurité.

Chers collègues, je vous invite à valider ces comptes financiers et à renouveler notre soutien au Fare Tama Hau. Nous devons aussi, dans nos commissions respectives, apporter les améliorations nécessaires pour répondre aux besoins de tous nos enfants et de tous nos jeunes.

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien*

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** Merci, Monsieur le président. Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les collègues, *bonjour*.

L'activité du Fare Tama Hau dont nous examinons le compte financier 2023, est aussi riche et intéressant à découvrir que les sept pages de présentation du rapport examiné en commission de santé, le 30 août dernier.

Comme à chaque fois, par conséquent, c'est avec un vif intérêt que nous pouvons échanger avec les responsables en charge de cet établissement public afin de mieux cerner les problématiques rencontrées par une frange de la population, toujours plus nombreuse, admise en consultation de manière anonyme et gratuite.

Le succès, si l'on peut dire, du Fare Tama Hau s'illustre notamment par une montée en puissance des six Maisons de l'enfance implantées à Tahiti mais également à Raiatea et Taiohae aux Marquises avec un nombre d'accueil global, de près de 59 000, en hausse de quasiment 30 %.

Et vous admettez, mes chers collègues, que cette affluence croissante a été largement anticipée par les gouvernements de l'époque puisque les effectifs de l'établissement sont passés de 32 en 2012 à 55 l'an dernier, sans compter la subvention de fonctionnement qui a été sensiblement revalorisée à hauteur de 400 millions F CFP en 2023. Gageons que l'équipe actuelle saura se montrer aussi bienveillante...

Toujours est-il que sur le plan budgétaire, la situation est parfaitement maîtrisée. Au 31 décembre de l'exercice observé, le Fare Tama Hau a ainsi dégagé un résultat global de plus de 22 millions de F CFP, le fonds de roulement quant à lui dépassant un niveau record de 155 millions F CFP.

Pour autant, il reste beaucoup à faire ! Pas seulement pour répondre à la souffrance d'un grand nombre de jeunes et d'adolescents, mais aussi pour étoffer l'offre de consultations. Sur le modèle de l'équipe mobile péri-urbaine qui sans cesse repousse les limites d'intervention jusque dans les communes dépourvues comme, par exemple, à Moorea où il ne reste plus qu'un local à trouver.

Si à plus long terme, l'idéal serait de pouvoir ouvrir une Maison de l'enfance sur la côte Est de Tahiti alors qu'un nouvel Espace Jeunes devrait être inauguré à la presqu'île l'an prochain, d'autres fléaux méritent toute notre attention comme le constat d'une évolution nette des tentatives de suicide au cours des quatre dernières années. Et la pénurie actuelle de psychologues n'est pas de nature à faciliter la prise en charge des patients. L'obésité, dès le plus jeune âge, constitue l'autre grand défi du moment, quand bien même son évaluation est compliquée par un grand nombre de paramètres environnementaux.

Sur tous ces sujets, il est évident que la prévention reste le maître-mot. Aussi, en tant que structure généraliste, le Fare Tama Hau réaffirme la volonté de prendre toute sa place aux côtés du CHPF et des référents communaux, et ce dans la mesure des moyens qui lui seront accordés.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci beaucoup.

La discussion générale est maintenant close.

Est-ce que le gouvernement veut répondre aux interventions ? Non ?

**M. Cédric Mercadal :** *Bonjour.*

On est tous d'accord sur l'aspect fondamental qu'a Fare Tama Hau aujourd'hui au regard de notre société et de ses besoins au niveau de l'enfance et l'adolescence. C'est un instrument qui est majeur parce que c'est un instrument de proximité. C'est un instrument qui vient auprès des familles qui sont les plus en difficulté ou bien des jeunes qui sont les plus en difficulté et on a besoin de cet outil pour aller dans la proximité. Vous l'avez tous dit dans vos interventions, c'est cette proximité qui caractérise Fare Tama Hau et c'est cette proximité que l'on va continuer à développer au regard des futurs coachs de santé ou représentant en santé, en commune parce qu'il va falloir qu'on s'atèle tous ensemble au niveau des représentants, des communes à aller sur le terrain, dans les quartiers pour accompagner notre population pour aller mieux, nos jeunes, et Fare Tama Hau Fare sera le vecteur de cette politique de terrain que nous allons mettre en place en 2025.

Je vous remercie parce que ses comptes sont bien, les gens qui sont dedans sont pertinents et on arrive à faire un vrai travail de terrain grâce à cela.

Merci à tous par rapport aux éloges que vous avez fait pour cet établissement et pour les équipes qui les composent.

*Merci beaucoup.*

**Le président :** Merci.

Je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour ce texte, donc je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 97-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES BUDGETS ANNEXES DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE, DU CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE, DU SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (SAMU / CESU), DE L'HÔTEL DES FAMILLES, DE L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES, DE L'UNITÉ DE CONSULTATIONS ET DE SOINS AMBULATOIRES (UCSA) ET DE L'UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE (UMJ) ET AFFECTATION DE LEUR RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Sylvana Tiatoa et Patricia Pahio-Jennings

**Le président :** On poursuit avec le rapport n° 97-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal du CHPF et des budgets annexes du département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU / CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de sage-femmes, de l'Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) et de l'Unité médico-judiciaire (Umj) et affectation de leur résultat.

Est-ce que le ministre veut nous dresser l'économie général ? Sinon, bon, je vais demander à Sylvana Tiatoa de présenter son rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa :** *Merci bien, Monsieur le président. Je vous salue à nouveau cet après-midi.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5018/PR du 13 août 2024.

En section de fonctionnement, le compte administratif 2023 du CHPF est arrêté à 28,111 milliards F CFP de recettes et 27,626 milliards de francs de dépenses, soit un résultat excédentaire de près de 486 millions F CFP.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1,499 milliard de francs et les dépenses à 1,808 milliard de francs, soit un résultat déficitaire de près de 310 millions de francs.

S'agissant du Département de psychiatrie, les recettes sont arrêtées à 1,670 milliard de francs et les dépenses à 1,594 milliard de francs, d'où un résultat excédentaire de plus de 76 millions de francs.

Concernant le Centre de transfusion sanguine, les recettes s'élèvent à près de 460 millions de francs et les dépenses à 442 millions de francs, soit un excédent d'environ 18 millions de francs.

Les recettes du SAMU/CESU s'établissent à plus de 251 millions de francs et les dépenses, à plus de 237 millions de francs, d'où un résultat excédentaire de 13 millions de francs.

Pour ce qui est de l'Hôtel des familles, ses recettes et dépenses s'établissent respectivement à 87,7 millions de francs et 89,7 millions de francs pour un résultat déficitaire de ce budget annexe de 2,1 millions de francs.

S'agissant de l'École de sage-femmes, les recettes et les dépenses sont arrêtées à plus de 36 millions de francs, pour un résultat déficitaire de 101 398 F CFP.

Les Unités de consultation et de soins ambulatoires, destinées aux soins, à la coordination des soins et prises en charge des détenus, clôturent l'exercice 2023 avec des recettes de plus de 240 millions de francs et des dépenses de 234 millions de francs, soit un résultat excédentaire à hauteur de 6,6 millions de francs.

Enfin, les recettes de l'Unité médico-judiciaire s'établissent à plus de 100 millions de francs et les dépenses, à plus de 54 millions de francs, d'où un résultat excédentaire de près de 46 millions de francs.

Après avoir pris acte des résultats de ce compte financier, nous vous proposons chers collègues d'approuver le projet de délibération ci-joint.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci, Sylvana.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes : donc 36 pour le Tavini, 15 pour le Tapura et 9 pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant du Tapura huiraatira à prendre la parole. Cathy.

**M<sup>me</sup> Cathy Puchon :** *Merci, Monsieur le président.* Mesdames les ministres, *bonjour* ; chers collègues, *re-bonjour.*

Il est parfois des chiffres trompeurs ! C'est certainement le cas pour le Centre hospitalier de Polynésie française et ses sept entités annexes dont le résultat global à l'issue de l'exercice 2023 affiche un résultat positif de 334 128 605 F CFP. Une embellie comptable franche et appréciable au regard du déficit de plus de 495 millions F CFP observé un an plus tôt.

Rien qu'en section de fonctionnement, les résultats sont excédentaires quasiment partout, sauf pour l'Hôtel des familles et l'École de sage-femmes où les dépenses sont légèrement supérieures aux recettes. Sans réelle incidence.

Partant de ce seul motif de satisfaction, peut-on conclure sur le mode actuellement en vogue en haut de l'avenue Pouvana'a Oopa selon lequel, finalement..., tout ne va pas si mal !? Nous n'irons pas jusque-là tant nous sommes bien conscients que le mal dont souffre le navire-amiral de la santé en Polynésie française est bien plus profond que la simple présentation d'un compte administratif...

Sous l'angle financier, le CHPF a été doté en section de fonctionnement d'une enveloppe de 28,111 milliards F CFP, soit un niveau jamais atteint jusqu'ici, exception faite de l'année 2019. Et si 2023 restera dans les annales comme « une année particulière » de l'aveu même de sa directrice, Madame Panero, c'est — qu'on le veuille ou non — parce que l'Hôpital a été durement impacté par trois années de crise Covid.

Du point de vue organisationnel à présent, la direction installée — je le rappelle — sous l'ancien gouvernement poursuit ses actions de transformation en vue d'un nouveau projet d'établissement 2030 ; objectif approuvé par la plupart des instances du CHPF. Parallèlement, j'entends le ministre nous parler d'un « Big Bang » visant à transformer cet ÉPA en établissement public de santé...pourquoi pas ? Gageons simplement que tout le monde rame dans le même sens au bénéfice de tous les patients. Car quel que soit le statut juridique qui n'en reste pas moins qu'une coquille, la nouvelle trajectoire suivie par le Centre hospitalier de la Polynésie française devra, avant tout, correspondre à la situation épidémiologique et démographique de la population. Et vous conviendrez comme moi, mes chers collègues, que les perspectives ne sont pas très encourageantes, pour ne pas dire carrément inquiétantes !

Il est en effet un constat indéniable : la part des personnes âgées de plus de 65 ans ne cesse de grossir. C'est une constante mondiale. Au recensement de 2022, elle représentait déjà 10 % de la population polynésienne, entraînant *de facto* des dépenses de soins supplémentaires. Le problème, c'est que les plus jeunes d'entre nous sont de plus en plus nombreux à développer des pathologies aussi handicapantes que coûteuses, car elles nécessitent un traitement de longue durée comme le diabète, l'insuffisance rénale avec un service de dialyse surbooké, et bien évidemment l'augmentation des cas de cancer.

Et je ne parle même pas de l'activité psychiatrique et pédopsychiatrique dont les besoins croissants d'année en année ont conduit les pouvoirs publics à soutenir la construction d'un pôle de santé mentale. Une nouvelle unité dont la mise en service avait été envisagée pour cette année. Mais son ouverture a encore été décalée à 2025, dans le courant du mois de mai, si je m'en tiens aux dernières informations. En revanche, nous n'avons aucune idée des moyens budgétaires qui lui seront allouées. Quant à son rattachement au CHPF, il semble acquis — aux dires du ministre de la santé — alors que le CHPF a déjà de nombreux défis à relever.

En attendant, tous les professionnels observent une hausse sensible du nombre de cas de suicide : 174 recensés cette année contre 123 un an plus tôt. Alors qu'une semaine pour la prévention du suicide a été organisée courant septembre en Polynésie, quelles sont concrètement les actions de terrain qui sont mises en œuvre pour répondre à ce mal-être ?

Enfin, le tableau sanitaire serait incomplet si nous faisons l'impasse sur l'endémie de surpoids et d'obésité qui ne cesse de gagner du terrain dans nos îles. Un seul chiffre datant de 2019 : 75 % des adultes polynésiens affichent un poids supérieur à la normale. C'est consternant ! Même si les graines législatives semées par la précédente majorité vont bien finir par porter leurs fruits grâce à diverses actions menées dans les écoles et les cantines du *pays*, beaucoup reste encore à faire pour modifier durablement les comportements alimentaires.

Un sacré chantier qui nous renvoie à un thème d'actualité que nous connaissons bien, celui du coût de la vie. Aussi, il ne vous appartient désormais qu'à tenir vos engagements électoraux en faisant baisser le prix des produits nobles et sains. Ce devrait être, à notre sens, la juste contrepartie au nouveau train de taxation des produits trop sucrés, salés et gras qui est dans les tuyaux du budget primitif 2025. L'objectif étant que la population puisse renouer enfin avec une meilleure alimentation.

Je vous remercie de votre attention.

*Que l'amour règne.*

**Le président :** Merci.

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, Madame la directrice, nous sommes saisis ce jour du compte administratif de l'établissement public le plus important du Pays : important de par les missions santé qu'il met en œuvre dans un territoire aussi isolé qu'est le nôtre, important de par les enjeux de santé publique qui s'élèvent tous les jours un peu plus, important également au regard des conséquences que sa gestion suscite sur l'offre et la qualité des soins servis aux Polynésiens et la responsabilité médicale qui pèse sur son personnel.

Mes chers collègues, l'hôpital est l'organe vital de notre pays. Sans lui, nous ne pourrions bénéficier d'une prise en charge médicale pluridisciplinaire faute de développement suffisant d'autres structures de santé permettant de préserver sa capacité d'accueil.

Il mérite, plus que jamais, notre attention dans un contexte où les tensions sociales au sein du personnel sont persistantes, le *turnover* alarmant remettant en cause la qualité comme l'adéquation de l'offre à la demande de soins.

Pour l'exercice 2023, les recettes des comptes consolidés du CHPF (budget annexes compris) dépassent la barre symbolique des 30 milliards F CFP et présente un résultat excédentaire de 643 millions F CFP à raison de l'octroi d'une subvention exceptionnelle du Pays de 2,6 milliards F CFP pour apurer ses comptes. Le résultat consolidé affichant à la clôture des comptes un déficit de 1,3 milliard F CFP.

Au-delà de l'affichage de ces masses budgétaires peu bavardes, il nous apparaît regrettable que la présentation du compte administratif 2023 ne retienne pas un bilan moral, une analyse plus poussée de la gestion 2023 du CHPF emprunt à des difficultés de fonctionnement.

Le rapport de présentation se limitant à porter globalement à notre connaissance les montants des recettes et des dépenses globales de l'hôpital et de ses budgets annexes.

Concernant spécifiquement le CHPF nous apprenons ainsi que :

– l'activité hospitalière « se stabilise à des niveaux élevés, plus de 20 % supérieur à l'année 2018 et à la période pré-Covid » ;

– les charges de personnel s'élèvent à 13,7 milliards F CFP et enregistrent une augmentation de 294 millions F CFP ;

– la durée moyenne de séjour enregistre une baisse d'entrée en hospitalisation complète (-3 %) ;

– les prises en charge complexes augmentent ce qui implique une saturation chronique des lits d'hospitalisation ;

– l'hospitalisation à domicile s'accroît et le développement de la prise en charge ambulatoire se poursuit.

Aussi, Monsieur le ministre, c'est tout naturellement à vous que nous nous adresserons pour nous éclairer sur la situation de l'hôpital faute de disposer d'élément d'information suffisant et nous comptons sur la franchise de vos réponses pour nous permettre de mieux comprendre les difficultés financières du CHPF.

S'agissant de l'activité hospitalière, les rapports CTC ont pu constater par le passé des situations de saturation dans certains services, conduisant parfois à des situations critiques.

Faute de précisions figurant sur l'activité des services du CHPF, pourriez-vous nous indiquer le niveau d'activité des différents services, c'est-à-dire leur situation capacitaire au vu des moyens alloués et les solutions apportées pour répondre au besoin des patients ? Le délai moyen d'attente aux prises en charge médicale dans leurs parcours de soin s'est-il amélioré ?

Le vieillissement de la population et la complexification des multi pathologies engendrent une charge de soins particulière au CHPF qui est peu compatible avec la recherche permanente d'une baisse des durées moyennes de séjour en hospitalisation complète comme le souligne le rapport.

Cette posture implique en effet des sorties prématurées et provoque des retours d'hospitalisation dans des états de santé parfois aggravés des patients. L'hospitalisation à domicile au vu du contexte social n'apparaît ainsi pas toujours la bonne alternative. C'est pourtant l'orientation dans laquelle est présenté le développement de l'activité hospitalière au cours de l'exercice 2023.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer quelles alternatives vous envisagez de déployer à l'avenir pour désengorger l'hôpital, mais garantir à la fois un niveau de qualité des soins qui semble être remis en cause par de nombreux praticiens dans le cadre la gestion actuelle des DMS ?

S'agissant du personnel, le défaut de recrutement d'infirmier de bloc opératoire n'a pas permis au cours de l'exercice 2023 comme en 2024 l'ouverture de toutes les salles. Cette difficulté de recrutement ou d'absence a pour effet direct de priver l'hôpital de sa capacité à opérer, puisque deux salles ont été régulièrement fermées, ce qui a perturbé les programmations d'opérations.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous confirmer ces manquements et quelles solutions envisagez-vous pour rétablir l'efficacité des blocs dès lors que tous les Polynésiens ne sont pas en capacité de se

tourner vers une clinique privée pour être opérés. Ces fermetures engendrent par ricochet de faire appel à des astreintes qui impactent à la hausse les charges du personnel.

Le bilan social du CHPF en 2023 évalue un *turnover* global alarmant puisqu'il a doublé en quatre ans, passant de 23 % en 2019 à 50 % en 2023. Le niveau de rotation du personnel médical apparaît encore plus marqué puisqu'il fait état d'un *turnover* de 33 % en 2019 et 66 % en 2023, alors que la moyenne nationale s'affiche à 38 %.

Manifestement, un mal-être s'est installé au CHPF et la Polynésie n'apparaît pas s'inscrire favorablement sur les réseaux médicaux pour pourvoir plus facilement à des recrutements.

Concrètement, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour répondre à ces difficultés de gestion des ressources humaines à l'hôpital, qu'il s'agisse des recrutements nécessitant des compétences hautement spécialisées comme de la stabilisation des personnels en poste, afin que l'offre de soins s'inscrive en adéquation avec les besoins ?

Enfin, Monsieur le ministre, au-delà de ces premières interrogations essentielles, nous formulons le vœu que les rapports de présentation de l'exécution financière du CHPF soit *a minima* assorti pour l'avenir d'indicateurs annuels nous permettant de mesurer l'activité réalisée par l'hôpital compte tenu des moyens alloués, la qualité des soins rendus par un ratio normatif, mais également le *turnover* du personnel, les éléments marquants de l'année ainsi que l'état des consommables et les investissements majeurs réalisés.

Enfin, s'agissant des budgets annexes, le département de psychiatrie attire particulièrement notre attention en ce que les trois cellules d'unité intensive considérées comme indignes lors des précédents contrôles sont toujours utilisées. Les travaux en commission ont apporté des premières explications s'agissant de leur exceptionnelle utilisation.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous préciser le devenir de ces cellules et nous indiquer les modalités du rattachement administratif comme financier du PSM au CHPF que vous avez annoncé ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe du Tavini huiraatira à prendre la parole. Niva.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Merci, Monsieur le président.*

Mes chers collègues, nous allons nous débattre de l'approbation des comptes financiers du CHPF ainsi que de ses budgets annexes pour l'année 2023. L'étude des comptes nous permet d'observer les actions du CHPF pour l'année écoulée ainsi que les orientations en cours. Nous savons que le CHPF a connu une année particulièrement mouvementée, mais l'établissement reste une structure vitale pour notre pays et il mérite toute notre attention.

C'est la cheville ouvrière de notre système de santé, notamment sur le plan curatif. Bien sûr, nous en avons débattu tout au long de l'année sur l'importance de l'éducation à la santé, de la prévention afin d'adopter des gestes qui nous préservent ; et en effet, nous sommes en premier lieu acteurs de notre propre santé. Toutefois, si nous tombons malades, si nous tombons dans la maladie, il est nécessaire que nous ayons une structure qui assure des soins de qualité.

Beaucoup de sujets ont animé l'actualité de la santé cette année. En début d'année, un malaise profond était exprimé par le personnel du CHPF — et là, je rejoins les observations de notre députée Nicole Sanquer —, ce qui a nécessité un dialogue afin de rassurer le personnel. Il y a toujours eu des problèmes d'organisations en interne et nous avons confiance dans notre gouvernement qui travaille sur un plan de réorganisation à long terme.

Et pour illustrer mes propos, Madame Mireille Duval, lors d'un conseil d'administration du CHPF qui s'est tenu récemment, remercie notre gouvernement. Oui, elle remercie le ministre de la fonction publique, chère Vannina, pour ton écoute : tu as entendu les demandes des agents de catégorie B, C et D. Ils sont contents ! Elle remercie aussi le ministre de la santé, cher Cédric, pour ta proposition d'audit sur la gestion des ressources humaines au CHT, audit qui a été mené, piloté avec transparence par la directrice du CHPF que nous remercions aussi. Néanmoins, il faut continuer les efforts et répondre aux inquiétudes des médecins qui n'en peuvent plus, car le niveau d'activité amène des conditions de travail très difficiles qui entraînent des départs, qui eux-mêmes empirent la situation. Et je citerai ici l'exemple du *médecin* Anapa Nauta qui est chirurgien thoracique et qui, à son tour, quitte le CHPF avec le cœur gros.

Donc pour nous, il faut arrêter l'hémorragie, les services de soins sont dans une spirale infernale, dicit le *médecin* Tony Tekuataoa.

Au-delà des problématiques de ressources humaines au sein de notre hôpital, qu'est-ce qui interpelle notre population ? Plusieurs points ont particulièrement attiré l'attention de notre population : la problématique des maladies mentales en Polynésie, le diabète et ses conséquences, la hausse des Évasans, le problème — quand ils viennent ici — quasi endémique aussi du cancer en Polynésie. Le constat peut paraître inquiétant.

Le constat peut paraître inquiétant. Ainsi, de 2012 à 2017, on estime que 42 % de la population a déjà traversé une période de trouble mentale. Mais il serait insensé d'en conclure qu'un habitant sur deux est atteint de pathologie mentale ou comme certains observateurs, mal avisés, considèrent qu'un habitant sur deux est fou en Polynésie. Ce chiffre, bien sûr, est à nuancer.

Le constat que nous pouvons en faire, c'est que notre modèle de société est de plus en plus générateur de trouble, et que notre population est davantage exposée à des épisodes de trouble, tel que des dépressions ou des troubles du comportement.

Faut-il pour autant interner chaque individu qui traverse un tel épisode ? Assurément non, mais chacun doit avoir un accompagnement personnalisé pour sortir de cet épisode tourmenté. La mise au banc de la société, ces pratiques de marginalisation, c'étaient des pratiques anciennes et barbares du traitement des troubles mentaux, comme malheureusement Vaiami a su pratiquer.

À ce titre, le centre de Tokani a été évoqué, cette aile de l'hôpital qui assure le suivi psychiatrique des patients. Cette aile a montré ses lacunes, notamment dans un rapport de 2012, qui évoquait des pratiques inhumaines avec un taux d'occupation de 115 %.

Cela nécessitait d'être revue. C'est pourquoi nous accueillons favorablement l'ouverture du futur centre de santé mentale prévu pour 2025 dont la montée en compétence sera assurée dans les années à venir.

Quelques chiffres traitent de l'activité du secteur psychiatrique du CHPF en 2023 par rapport à 2022 : Les entrées directes en service psychiatrie ont augmenté de 15,79 %, les journées d'hospitalisations ont augmenté de 1,86 %, la durée d'hospitalisation moyenne a baissé de 16,67 % passant de 18 jours à 15 jours, le taux d'occupation a augmenté de 2,5 % et les consultations ont augmenté de 19,44 %. La pédopsychiatrie tend à se stabiliser à 6 000 consultations en 2022 et 2023.

Deux observations se dégagent de ces chiffres, la première est la hausse des besoins en psychiatrie : ce sont les consultations. Deuxièmement, on observe bien que le traitement en psychiatrie opère un changement de méthode pour favoriser le traitement hors les murs avec une baisse des journées d'hospitalisation. Il a été observé que les patients suivent mieux leurs traitements lorsqu'ils sont accompagnés au sein de leurs foyers.

C'est l'objectif d'avoir une approche plus humaine de la santé mentale et ne plus la reléguer à des soins souvent associés à la marginalisation ou d'exclusion, ce qui complique la réinsertion.

C'est toute l'ambition du futur centre de santé mentale.

Nous avons parlé du problème de diabète en Polynésie qui est une urgence, cette maladie avec laquelle on est contraint de vivre au quotidien. Si elle n'est pas suivie par un traitement et les comportements adéquats, peut se dégrader vers la maladie rénale chronique.

Cela contraint ensuite les patients à faire des séances de dialyses et être dans l'attente d'une greffe de reins. À ce titre, le rapport du CHPF démontre une augmentation des séances de dialyses depuis 2021 en atteignant 23 467 séances, soit presque le niveau de 2020 alors qu'une baisse était en cours.

Afin de porter assistance à l'ensemble de la population dans nos îles, on observe une hausse des Évasans qui se maintient, pour atteindre presque 1 000 Évasans en 2023, ce qui démontre la nécessité de renforcer les plateaux techniques dans les îles. C'est l'objet du développement des établissements de soins périphériques sur lequel notre gouvernement est engagé.

Si les Évasans ont augmenté, le niveau de passage aux urgences s'est stabilisé pour retrouver le niveau de 2021, soit une baisse entre 2022 et 2023 de 3,42 %.

Enfin, l'oncologie est en hausse de 7,3 %, passant de 6 529 consultations en 2022 à 7 007 en 2023. Nous espérons que l'Institut du cancer sera livré dans les années qui arrivent afin de répondre aux besoins en oncologie qui ne cessent d'augmenter.

Pour conclure, le CHPF dans sa globalité a vu son activité hospitalière augmentée de plus de 20 % à l'année 2018 et à la période pré-Covid. Il est nécessaire de décentraliser ses activités dans le but de permettre à notre population, où qu'elle soit, d'être soignée sans saturer le CHPF. Le pôle de santé mentale, l'Institut du cancer et le développement des établissements périphériques est une réponse à cette concentration des activités.

Cela participerait à réduire les besoins en Évasan en provenance des îles et peut réduire les séjours longs des patients au sein du CHPF.

Un travail concernant les ressources humaines doit être également étudié et à aboutir à une solution, car certains secteurs sont toujours en difficulté, tel que le bloc opératoire et l'imagerie médicale. Pour autant, la volumétrie d'activité a été globalement préservée.

Voici les observations sur les activités du CHPF que nous pouvons avoir pour l'année 2023. La précision des éléments chiffrés se trouve dans le rapport.

Plutôt que d'aborder le sujet sous l'angle exclusivement financier, même si nous sommes appelés à valider aujourd'hui ces comptes, il nous paraissait nécessaire de voir quelle réalité se trouve derrière ces dépenses. Car il y a des dépenses qui restent incontournables pour soigner et assurer le niveau de soin de notre territoire. À ce titre, nous espérons que l'État saura revenir au financement de notre modèle de santé afin de ne pas abandonner ses citoyens d'Outre-mer.

C'est ce que nous attendons de la revalorisation de la convention santé État-Pays et de la prise en charge des molécules onéreuses, qui est une obligation, à laquelle l'État doit répondre dans le cadre de l'application du code de santé publique français étendu chez nous.

De nombreux territoires d'Outre-mer manifestent, de plus en plus en fort leurs revendications, afin que l'État assume ses responsabilités et ne nous relègue plus à des territoires périphériques, avec un suivi périphérique.

La Polynésie a toujours œuvré pour le dialogue, l'État devrait faire de même, car le dialogue ne peut se faire à sens unique. Et je n'oublie pas de remercier, d'encourager le personnel médical (les soignants et

non-soignants), le personnel administratif, tous ces hommes, ces femmes qui œuvrent pour soigner et pour sauver notre peuple.

Chers collègues, je vous invite à renouveler notre confiance auprès du CHPF pour garantir les soins auprès de notre population en votant favorablement cette délibération.

*Merci de votre attention. Mes salutations.*

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interrogations de nos orateurs.

**M. Cédric Mercadal :** *Bonjour.*

Le CHPF, c'est vraiment le navire amiral qui est le premier recours et le dernier recours parce qu'il assure les soins les plus spécifiques et les plus urgents. C'est celui sur lequel on se retourne tous quand on a un vrai problème dans la vie parce qu'il n'y a que là, en fin de compte, qu'on peut vraiment avoir les soins les plus précis, les plus techniques, ou alors les soins les plus urgents. C'est l'élément central de la politique de soins — et je ne parle pas de santé, de soins — qui permet vraiment de faire en sorte que tous les Polynésiens aient une garantie nécessaire quand on a un grave accident de la vie ou une grave maladie. Donc quand on en parle, c'est vrai que c'est au-delà des chiffres et je vois bien que tout le monde s'entend sur les chiffres et le fait qu'on a abondé, assainit une situation. Assainit une situation, oui, mais pour plusieurs années, il faudra continuer à y travailler. C'est un élément important que l'on est en train de remettre en place (ancien gouvernement, nouveau gouvernement), parce que c'est un travail de fond que nous menons ensemble.

Ce CHPF, c'est surtout un nouveau plan d'établissement qui va être voté au prochain CA qui était une condition nécessaire pour l'octroi du financement des 2,7 milliards F CFP en 2023. Et donc on avance, on avance ensemble avec les soignants, avec les membres du CA, et avec notre assemblée.

La commission a voté l'unanimité parce qu'on s'entend là-dessus, on s'entend sur la nécessité de soutenir notre appareil de soins qui est si primordial à nos parents, à nos enfants, à nos familles, quand on a de vraies difficultés dans la vie. On a ajouté cette année la SAUV, qui permettra de prendre en charge les urgences vitales, parce que c'était une nécessité et que l'on l'a fait dans le cas des JO et qu'on va le pérenniser.

On peut parler de la baisse de Tokani parce que c'est vrai que la politique hors les murs fait que les soins de proximité auprès des populations fait en sorte qu'on est passé d'une situation gravissime, de 115 % à d'occupation à 82 % d'occupation aujourd'hui. La situation va mieux parce que tout le monde a mis des efforts, tous les gouvernements en mettent, et on travaille tous ensemble là-dessus.

J'ai entendu lors du budget l'année dernière dire la santé n'a pas de couleur. Elle est rose aujourd'hui parce qu'on doit aussi parler du cancer et des efforts que l'on fait tous à nos niveaux pour lutter ou favoriser les moyens en matière d'oncologie au sein de cet hôpital. Et toute la difficulté de recruter des personnels spécialisés dans ces domaines parce qu'il y a une raréfaction mondiale du nombre de médecins : 15 millions de médecins, l'OMS annonce le déficit dans le monde pour cette année. Donc il y a un vrai challenge devant nous, c'est de redevenir attractif, faire en sorte de diminuer ce *turnover*. C'est ce à quoi on s'est employés, et c'est pour ça que je réponds à l'interrogation qui a été posée par Nicole comment on va faire cette année. Cette année on a ouvert les concours, et je remercie Vannina pour cette ouverture de concours qui a permis la pérennisation d'un certain nombre de postes qui fait que les gens sont contents de pouvoir venir en CDI et ne plus être en CDD sur les postes importants à l'hôpital : médecins, mais infirmiers aussi, aides-soignants. On parle vraiment... même de brancardiers. C'est ceux qui font tourner l'hôpital qui vont être pérennisés cette année grâce à ces concours.

Au-delà de ça, on a fait une pérennisation de postes. Les postes qui étaient venus en surcroît, on les a pérennisés cette année lors du dernier CA : 67 postes qui ont été pérennisés parce que c'était nécessaire. On a trouvé le financement avec la CPS parce qu'il y avait une réelle augmentation du PMSI et donc de l'activité du CHPF qui légitimait cette création de poste et qui évitera qu'on vienne chaque année avec des subventions exceptionnelles, qu'on arrête les contrats en décembre, que les gens ne sachent pas et qu'ils fassent un *turnover* de 60 %. C'était dans l'équation mais dans la difficulté. Et il faudra aller au-delà, faire évoluer les statuts, ce sur quoi on travaille avec Vannina pour améliorer les choses et peut-être demain arriver à une annualité du temps de travail pour certains praticiens au sein de l'hôpital parce qu'on ne compte pas de la même manière les temps de travail au regard des soignants, au regard de l'activité.

Mais ça va aller au-delà, quand on disait à quoi les EPS vont servir. Les établissements publics de santé, c'est au-delà cette réforme. Cette réforme elle va permettre aussi de faire le groupement hospitalier territorial, c'est-à-dire la coordination entre l'ensemble des postes de soins que sont nos hôpitaux périphériques, notre CHPF et les centres de soins de proximité, ce qui permettra de désengorger l'hôpital parce qu'il y a des gens qui occupent l'hôpital en long cours, alors qu'ils pourraient être redéployés après avoir bénéficié des meilleurs soins, redéployés dans les structures de soins de proximité. Et c'est ce à quoi on est en train de travailler avec le GHT mais aussi avec le dossier médical partagé qui va être mis en place à compter du 22 octobre au CHPF. Le dossier dématérialisé sera là, il va être déployé après dans la direction de la santé, premier trimestre 2025.

On pourra donc avoir le même dossier dans toutes nos structures publiques et demain avec les structures privées. C'est ça l'évolution de la santé demain, qui permettra de répondre aussi aux besoins en soins auprès de toute notre population, mais il faudra aller au-delà.

Le schéma d'organisation sanitaire va être lancé cette année, il va être consulté largement, auprès de vous et j'espère que vous serez tous présents pour participer aux travaux, parce que vous y serez tous promus, aussi bien les professionnels de santé que les confessions religieuses, que les élus. Parce que tout le monde a une vision de la santé et elle doit se regrouper tous ensemble, c'est un travail commun que nous devons faire.

C'est en cela qu'on arrivera à améliorer les choses en même temps que le nouveau projet d'établissement, je le rappelle, parce qu'il faut penser patient quand on est à l'hôpital, il faut penser processus de soins, il faut penser par service, comme on a toujours monté cet hôpital. Mais penser tout au long de la vie du patient à l'hôpital et dans son cycle de soins au-delà de l'hôpital.

Pour répondre au rapport d'activité, c'est vrai qu'on pourrait le joindre au bilan financier. Et Nicole, j'entends la demande, et on le fera parvenir en même temps, dans les futures années, que le bilan financier. Parce que je vois bien qu'aujourd'hui les questions ont porté sur l'activité de l'hôpital plus que sur les comptes. On veut savoir comment il vit, comment vivent les patients, comment vivent les praticiens, donc on fournira bien sûr le rapport d'activité, c'est normal que vous l'ayez pour pouvoir vous positionner.

Les modalités du rattachement du PSM ont été vraiment la question que vous avez tous posée. Le pôle de santé mentale, quand on est arrivé, nous, on a dû le raccorder. On a mis dans le collectif 3, 700 millions pour pouvoir le raccorder sur tous les équipements, aussi bien climatisation qu'électricité, au CHPF. Au-delà de ça, pour une période transitoire, il est nécessaire de le faire fonctionner avec le CHPF, aussi bien parce que la psychiatrie est un budget annexe et que pour réunir les équipes, il est nécessaire, quand le bâtiment est au sein du CHPF, de faire ça avec une transition à moyen terme, avant d'en faire une entité propre. Parce qu'il y a toute cette période transitoire à gérer. Donc on va faire ce rattachement pour un temps avec la psychiatrie et avec le CHPF, parce qu'il est sur un même site et que c'est un battant, c'est un bâtiment qui est uni au CHPF.

Mais demain, la santé mentale, ça sera au-delà des murs. On l'a bien dit, toute la politique aujourd'hui est d'être hors les murs, 82 % d'occupation, c'est grâce à cette politique de proximité, le CHPF et la

santé mentale se fait à Afaahiti, elle se fera demain à Uturoa, elle se fera demain au-delà, elle viendra dans nos archipels, elle se fera avec Fare tama hau aussi, puisque des accords sont en train d'être menés. Et c'est bien qu'on voie les deux rapports en même temps, parce que ça permettra d'avoir un lien de proximité. Ce sera au sein aussi demain à Mahina, dans le cadre du futur dispensaire qui va être ouvert, parce qu'un bureau sera ouvert pour le CHPF en son sein.

Donc le « hors les murs » est nécessaire pour la santé mentale, pour toucher notre population au plus près de son besoin, parce que mine de rien, ce n'est pas parce qu'on vient au CHPF qu'on arrive à faire quelque chose. C'est parce qu'on a un problème chez soi, avec sa famille, dans son environnement social, qu'on arrivera après à régler ces problèmes et au plus près des populations qui, elles, ne peuvent pas bouger. Donc oui, c'est pour ça les modalités de rattachement, elles sont uniquement pratiques et comptables, mais elles sont dans un cadre de transition pour demain, aller vers autre chose.

Tokani, oui c'est indigne, oui c'est terrible, c'est depuis 2012 et je crois que tous les gouvernements ont porté leur croix parce que Tokani, c'est 2004, à la constitution du bâtiment de psychiatrie. Il faut faire évoluer les choses et on va le faire quand on pourra recevoir ce bâtiment du pôle de santé mentale, retardé pour des raisons que tout le monde connaît depuis 2011 et que tous les gouvernements, majorité, minorité ont subies : c'est le coût des travaux et le temps des travaux. On arrive à terme, je l'espère, en 2025, je le disais pour 2024 mais je vois ô combien c'est difficile d'accoucher de certains travaux de temps en temps, parce qu'il y a des procès, parce qu'il y a des contestations et parce que c'est toujours la même histoire. Mais il devrait être livré sans conformité en mai 2024, le temps des conformités ; il faudra faire les travaux nécessaires pour les validations. Et puis derrière, on fera le déménagement des services en son sein pour une mise en place, je l'espère, fin d'année. Franchement, c'est tout mon objectif, tout fin 2025, qu'il y ait cette effectivité dans les locaux et j'espère que vous nous soutiendrez tout au long de cette application, parce que c'est nécessaire, parce que les associations pourront intégrer le pôle de santé mentale, que plusieurs services seront à l'intérieur et que l'addictologie sera en son sein. C'est un travail global que l'on devra mener

Sur les blocs, on a eu une vraie difficulté, 2022, 2023 c'était les e-bold. La situation des e-bold va mieux maintenant c'est le problème des MAR, des médecins anesthésistes réanimateurs. Il va falloir travailler sur leurs conditions d'emploi et l'annualisation des conditions de travail nous aidera. Je rappelle que les 8 blocs ont été ouverts plusieurs fois cette année. On est arrivé à utiliser plusieurs fois les 8 blocs, mais que la déficience de MAR fait que de temps en temps on retombe à six blocs. Donc il faut travailler là-dessus encore. Je rappelle qu'il y a quand même deux 12 blocs au CHPF et qu'on n'a jamais réussi à atteindre les 12 blocs. 8 blocs, c'est le grand maximum que le CHPF a pu mettre en œuvre toutes ces années. Mais c'est déjà un effort partagé et que nous mettons en œuvre tous ensemble.

Pour l'instant, je peux dire que grâce à l'appui des praticiens et à la bonne volonté du CHPF et de l'ensemble de son personnel, ça avance. On a rétabli un climat de confiance via l'audit, on montre bien qu'on avance tous ensemble parce que ça nous tient tous à cœur.

Le turnover, on en a parlé, les rapports d'activité, le rattachement aussi. Le bilan moral, on en a parlé aussi, l'augmentation de la masse salariale des 104 millions, c'était issu du point d'indice. Je rappelle que le point d'indice de l'administration a augmenté et que donc les salaires du CHPF ont augmenté mécaniquement et qu'il était donc nécessaire d'augmenter les salaires et la masse salariale. Ce n'était pas plus compliqué que ça. 2200 salariés au CHPF, ça a un impact quand on augmente le point d'indice.

Sur le suicide, c'est une vraie difficulté, elle va au-delà du CHPF, c'est un problème de société. La crise Covid, la 3<sup>ème</sup> crise Covid on est en train de tous la vivre. C'est le problème de la santé non mentale dans notre pays. Nos enfants ne vont pas bien, nos populations ne vont pas bien, et il faudra les accompagner au quotidien avec une prévention de terrain. C'est ce sur quoi on s'est engagés via nos coachs bien être, nos *tahu'a mito*, qui viendront dans les quartiers accompagner les familles. Parce que c'est un soutien de proximité et un relais qui sera nécessaire pour l'ensemble des opérateurs de soins. Dans les quartiers ces gens-là pourront relayer l'information et informer les gens vers où ils peuvent aller, avoir un autre soutien. Et c'est pour ça que notre politique de prévention de terrain, elle se fera avec Fare Tama Hau

dans un premier temps, et demain avec les Fare Ora et les communes. Donc tout le monde devra être acteur de la santé demain. Et j'espère qu'on pourra faire baisser ces chiffres qui aujourd'hui sont inquiétants et qui sont les mêmes en matière d'obésité, avec un vrai programme d'alimentation, de lutte contre le sucre, une meilleure alimentation, mais aussi des *cooking classes* à l'école avec les coachs de santé. Parce qu'il faudra faire de la prévention de terrain, que nous assurerons tous. C'est pour cela qu'il est important, quand on parle du CHPF, de parler du système de santé de manière globale, parce que comme je le rappelle, à la fin, quand il n'y a pas eu assez de prévention, c'est cet outil-là qui permet de soigner.

Je vous remercie, j'espère avoir répondu à toutes vos questions.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** S'agissant du montant des recettes des comptes administratifs du CHPF au titre de l'exercice 2023 prévu à l'article 1<sup>er</sup>, je mets aux voix : pas d'intervention ? À l'unanimité ? Très bien.

Article 2

**Le président :** On poursuit avec les dépenses des comptes administratifs du CHPF prévus à l'article 2 : Je mets aux voix : pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 3

**Le président :** À l'article 3, les questions du compte administratif du CHPF annexé à la présente délibération : pas d'intervention ? Pas de remarques ? Même vote. Adopté.

Article 4

**Le président :** Article 4, il s'agit du compte administratif, département de psychiatrie, annexé à la présente délibération prévue à l'article 4. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 5

**Le président :** À l'article 5, il s'agit du compte administratif du centre de transfusion sanguine annexé à la présente délibération. Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 6

**Le président :** On poursuit avec l'article 6. Il s'agit du compte administratif du service d'aide médicale urgente annexé à la présente délibération prévue à l'article 6. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 7

**Le président :** Ensuite on poursuit avec le compte administratif hôtel des ménages prévu à la présente délibération. L'article 7, pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 8

**Le président :** Ensuite, on poursuit avec le compte administratif des écoles des sage-femme annexé à la présente délibération prévue à l'article 8. Pas d'intervention ? Même vote. Adopté.

Article 9

**Le président :** On poursuit avec le compte administratif de l'unité des consultations et son ambulatoire, annexé à la présente délibération prévue à l'article 9. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 10

**Le président :** On poursuit avec le compte administratif de l'unité médico judiciaire prévue plutôt annexé à la présente délibération prévue à l'article 10. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 11

**Le président :** On poursuit ensuite avec l'affectation des résultats d'exploitation du centre hospitalier de Polynésie et de ses budgets annexes prévus à l'article 11. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 12

**Le président :** Enfin, on poursuit avec le fonds de roulement aux 31 décembre prévu à l'article 12. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 13

Article 13. Même vote ? Même vote. Adopté.

L'ensemble de la délibération : même vote ? Même vote adopté.

Merci.

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** Président !

**Le président :** Oui ? Teremu.

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** *Merci bien, Monsieur le président.*

J'aurais une question à notre *ministre*. Vous aviez annoncé faire appel à des coachs pour endiguer le fléau de l'obésité et puis une semaine après, les diététiciens ont réagi, demandant pourquoi ils n'ont pas été approchés. Est-ce que vous les avez rencontrés depuis ?

**M. Cédric Mercadal :** Sur les diététiciens, je ne les ai pas encore rencontrés, puisque je suis parti dans la foulée, — quand même, mine de rien. — Mais c'est prévu qu'on prenne en charge dans le cadre de la loi APA, mais aussi dans le cadre des paniers de soin, un certain nombre de choses. Et dans le cadre des paniers de soin les diététiciens pourront avoir un tarif de remboursement et un certain nombre de séance de remboursement. J'aurais préféré discuter de ça avec eux directement, mais on peut déjà l'annoncer parce que c'est le début du traitement, c'est mieux manger déjà, avant de prescrire de la médication.

Voilà, si cela peut répondre à ta question.

RAPPORT N° 102-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'ÉTABLISSEMENT INSTITUT DU CANCER DE POLYNÉSIE FRANÇAISE - TAHIARUA ONOHI MIHINOA A TATI, DIT TIURAI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Pauline Niva et Frangélica Bourgeois-Tarahu

**Le président :** Merci, il n'y a plus de question ? Je vais vous inviter à vous rendre au rapport n° 102-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement Institut du cancer de Polynésie française et à ce titre, est ce que le gouvernement va exposer l'économie ? On poursuit ? Très bien, donc je vais demander à Pauline Niva de nous présenter le rapport de présentation.

Frangélica.

**M<sup>me</sup> Frangélica Bourgeois-Tarahu :** *Merci, Monsieur le président.*

*À vous tous, chers internautes, chers élus, je vous salue à nouveau cet après-midi.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5470/PR du 30 août 2024.

L'institut du cancer de Polynésie française (ICPF) a pour objectif d'être un centre référent expert dans le domaine du cancer en Polynésie française. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ICPF assure la gestion du registre des cancers, la mise en œuvre des actions de dépistage et de prévention contre les cancers, l'organisation et la mise en œuvre de la coordination régionale des soins, ainsi que l'organisation et la mise en œuvre d'une direction de la recherche et de l'innovation.

S'agissant des faits marquants de l'année 2023 :

- Premièrement : 560 millions F CFP de subventions dont 385 millions F CFP pour la subvention d'exploitation, permettant de financer 169 millions F CFP des dépenses liées aux dépistages et aux actions de prévention, ainsi que 175 millions F CFP de subvention d'équipement ;
- Deuxièmement : La poursuite de la construction du laboratoire mutualisé d'anatomocytopathologie, débutée en 2022 étant précisé que les gros œuvres ont été réalisés en 2023 ;
- Troisièmement : La diffusion du rapport du registre des cancers de 2015 à 2019 permettant ainsi de rattraper les retards accumulés sur l'enregistrement des cas incidents de cancers et la signature de la convention d'échanges de données avec la CPS pour le registre des cancers, ceci permettra de contribuer à l'augmentation des sources de données et à une meilleure exhaustivité du registre en 2024 ;
- Quatrièmement : 17 020 femmes dépistées dans le cadre du dépistage de cancer du sein ainsi que du col de l'utérus et la participation de 122 femmes lors de la deuxième édition du projet « Tarona Tere » ayant pour objectif d'inciter les femmes au dépistage du cancer du sein ;
- Et enfin, plusieurs campagnes, évènements ou actions de communication et de sensibilisations menées sur les cancers gynécologiques et la coordination de travaux collaboratifs entre les professionnels, afin d'améliorer le parcours de soin des patients avec notamment la création de la cellule d'accompagnement des patients évasanés d'oncologie, qui a pour mission de les aider dans leurs démarches, de répondre à leurs questions et à celles de leur entourage et faire le lien avec les différents acteurs.

En complément du rapport, nous vous invitons également à prendre connaissance du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2023, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2023

À la clôture de l'exercice 2023, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de près de 570 millions F CFP et, celui des dépenses, à plus de 622 millions F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde déficitaire de plus de 52 millions F CFP venant en diminution du fonds de roulement qui passe de plus de 192 millions F CFP en 2022 à près de 140 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2023.

Le résultat de fonctionnement, excédentaire à hauteur de près de 63 millions F CFP, sera affecté aux crédits du compte 1068 « Autres réserves ».

S'agissant des travaux en commission : l'examen de ce dossier en commission le 30 septembre 2024 a suscité des échanges qui ont porté principalement sur les points suivants : l'amélioration du parcours de soins des patients d'oncologie ; la relocalisation de l'ICPF sur le site du Centre 15 étant précisé qu'une étude sera organisée prochainement ; la prise en charge des dépistages des cancers gynécologiques ; et les actions menées par l'ICPF dont la campagne de vaccination HPV et le dispositif du « Taronā Tere ».

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci de votre attention et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

Pour la discussion générale, le temps de parole est identique au précédent texte. Donc 36, Tavini ; 15, Tapura ; et 9 non-inscrits.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa :** *Merci bien, Monsieur le président. Je vous salue à nouveau.*

Aujourd'hui, nous allons valider les comptes financiers de l'ICPF. Nous savons que le cancer est de nos jours un problème quasi endémique à notre territoire. L'attente que nous avons pour cet institut est grande.

Ce mois-ci, c'est Octobre rose, une période particulière où nous rappelons à la population les risques du cancer du sein et la nécessité de pratiquer le dépistage. Le cancer du sein représente la première cause de tumeur chez les femmes en Polynésie et chez les hommes, c'est le cancer de la prostate, arrive ensuite le cancer du poumon.

Pour l'heure, l'ICPF, créée depuis 2021, n'est pas encore totalement opérationnel, ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'efficacité totale de la structure, pour autant, l'institut du cancer œuvre déjà.

L'institut est engagé et mène des campagnes de préventions et de dépistages pour protéger la population ou l'orienter vers les traitements, car nous savons que l'une des problématiques du cancer, est de l'identifier aux plus tôt pour appliquer les traitements nécessaires.

Ainsi, pour l'heure, l'établissement ne soigne pas, mais est engagé dans des actions de préventions et de dépistage tel que le programme « Taronā Tere » en partenariat avec les communes. Cela permet d'aller aux plus près du public cible pour maximiser le dépistage et l'information.

Ce programme n'existe nulle part ailleurs, que ce soit en métropole ou en outre-mer, c'est une démarche pour aller vers la population parfois réticente à aller faire le dépistage.

De pair avec le programme de dépistage, la lutte contre le papillomavirus, HPV est d'actualité. L'ICPF mène un programme de vaccination auprès des jeunes, volontaires, pour les prémunir de cette maladie. 300 vaccins ont pu être délivrés depuis le mois de juin alors qu'en 2022-2023, c'était 200 pour toute l'année.

On note une prise de conscience des parents et des jeunes pour se protéger. Soit 60% de filles et 40% de garçons, dans l'ensemble le dispositif est positif.

Les établissements scolaires sont partenaires et demande de la documentation afin d'informer et de sensibiliser les élèves. Cela reste une vaccination non obligatoire, donc il est nécessaire d'informer pour avoir des volontaires.

L'ICPF permet de mieux cibler les actions de lutte contre le cancer, à ce titre, elle apporte des indicateurs précieux pour mieux cerner le problème en Polynésie. Dans le cadre de la responsabilité de l'État quant à l'accompagnement des patients atteints de cancer en Polynésie, ces éléments ont de l'importance.

Car avec des données plus précises, il sera plus aisé de discuter avec l'État pour une juste participation de sa part aux travers de la convention santé État-Pays au titre de la solidarité nationale.

Dans ce sens l'ICPF a signé deux conventions comme évoqué dans le rapport, qui apporteront leurs lots de données complémentaires, la convention d'échange avec la CPS pour le registre des cancers et la convention pour le projet PRISM PORTAL avec le CHPF pour développer la recherche.

De plus, nous pensons que le traitement via les molécules onéreuses devra être fait par l'ICPF afin de le dissocier du CHPF pour avoir une traçabilité des dépenses et des résultats.

Avec ces éléments, l'État ne pourra pas se défausser de ses responsabilités, car la prise en charge des molécules onéreuses doit se faire par l'État au titre de l'application du code de santé publique français étendue à notre territoire.

Nous espérons que cet établissement puisse avoir ses locaux définitifs aux plus tôt pour maximiser son efficacité. L'ICPF deviendra une pierre angulaire de notre lutte contre le cancer.

Les dépistages sur l'année 2023 sont en baisse par rapport à 2022, c'est pourquoi il est nécessaire de maintenir notre soutien, auprès de l'ICPF pour remonter le taux de dépistage, élément prépondérant à une prise en charge des plus rapides.

Chers collègues, cette année encore, il nous faut renouveler notre confiance auprès de l'ICPF afin de l'accompagner dans son développement pour que l'établissement soit un outil renforcé dans la lutte contre le cancer qui reste une priorité de notre territoire.

Ainsi, je vous invite à voter favorablement.

*Merci de votre attention, mes salutations.*

**Le président :** Merci Sylvana.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole. Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** Merci. Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Madame la ministre, chers collègues.

Pour la deuxième année maintenant depuis sa création, l'opportunité est donnée à la représentation territoriale de prendre connaissance de l'activité de l'Institut du cancer de Polynésie française et des moyens qui lui sont alloués pour remplir ses missions.

Au 31 décembre de l'année observée, le résultat affiche un solde déficitaire de 52 383 967 F CFP, résultant en grande partie de l'investissement réalisé pour l'aménagement du laboratoire d'anatomocytopathologie. Une nouvelle infrastructure qui, en dépit de son intérêt majeur pour les malades, a subi quelques retards, raison pour laquelle sa livraison ne devrait pas intervenir avant juillet 2025.

Outre les opérations en capital, l'Institut du cancer a également bénéficié d'une subvention d'exploitation de 385 millions en 2023, en hausse sensible par rapport à 2022. Ce qui lui aura notamment permis d'étoffer ses équipes, de 15 à 20 agents, entraînant par voie de conséquence des charges croissantes de personnel pour un montant de 122 millions par an auxquelles il faudrait ajouter les dépenses liées à la rémunération d'intermédiaires dans le cadre des dépistages et autres actions de prévention pour un montant total de 169 millions de F CFP.

Tout ça pour dire, mes chers collègues, qu'aux regard des sommes consacrées par la collectivité, le dépistage des nouveaux cas de cancer — estimés à plus de 800 par an pour la période 2015-2019 — ainsi que la prise en charge des malades, n'ont pas été pris à la légère jusqu'ici. Et j'ose espérer que l'actuelle majorité saura apporter la même attention...

Par rapport aux actions menées sur le terrain, il se dégage une grande dynamique que chacun pourra apprécier, l'essentiel étant que les populations prennent réellement conscience des risques encourus, qu'il s'agisse des cancers gynécologiques, de la peau ou autres affections mortelles.

À ce titre, permettez-moi de saluer deux initiatives particulièrement louables et qui doivent être reconduites d'année en année : l'une, au travers le dispositif « Taronā Tere » permettant d'élargir le périmètre de dépistage des cancers du sein au-delà de la seule île de Tahiti, l'autre s'agissant de la vaccination HPV (Infections à Papillomavirus humains) qui concerne les plus jeunes.

Enfin, je conclurai sur le seul sujet qui nous divise à savoir, le lieu d'implantation définitif de l'Institut du cancer et des équipements qui vont avec. Depuis le temps que vous vantez les mérites de l'ancien Centre 15 et d'une nécessaire réhabilitation de cette rotonde qui jouxte le CHPF, nous apprenons qu'une étude a été demandée par le ministère de la santé dont les conclusions sont attendues seulement pour le mois de novembre 2024.

Alors, Monsieur le ministre, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que l'Institut du cancer puisse véritablement et durablement s'installer dans ses murs ?

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Le projet de délibération soumis à notre examen vise à approuver le compte financier de l'Institut du cancer sur l'exercice 2023, lequel présente un résultat négatif de 52 383 967 F CFP rapportant le fonds de roulement de l'établissement à 139 727 151 F CFP. Ce résultat déficitaire s'explique par une forte augmentation des dépenses en investissement liés aux travaux d'aménagement du laboratoire d'anatomocytopathologie.

Créé le 13 juillet 2021, pas au titre de la solidarité nationale, mais au titre des réparations aux essais nucléaires, l'Institut du cancer est le fruit de la volonté de l'État et du Pays pour mieux prendre en charge les malades du cancer en Polynésie française et, à terme, réduire les évacuations sanitaires des Polynésiens vers la France. La mise en place de cet institut demande une coordination de toutes les structures et les équipes œuvrant dans la prévention, le dépistage, le traitement du cancer mais aussi dans l'accompagnement des patients. En 2021, le budget de démarrage pour le premier exercice s'élevait alors à 20 millions F CFP.

Le traitement du cancer a un coût pour la Polynésie française et l'Institut du cancer est devenu une nécessité voire une priorité pour mieux prévenir, dépister et traiter le cancer. Sa première mission fut d'établir un registre des cancers, exigence de l'État, pour justifier un cofinancement. C'est chose faite

et cela nous permet d'avoir un état des lieux sur la maladie en Polynésie, d'établir une analyse chiffrée pour permettre un plan d'action et organiser la structure et le fonctionnement de l'Institut. Il est primordial de rappeler ici l'importance de la coordination et de la construction du parcours de soins qui concernent cette pathologie dans l'intérêt du patient, que ce soit, de la prévention, du dépistage ou de la prise en charge du cancer.

Trois ans après sa création, au vu des investissements réalisés par notre collectivité, il est important de faire un point de situation par rapport à tous les objectifs ambitieux que la Polynésie Française s'est fixé dès 2019.

En premier lieu, l'Institut joue un rôle fondamental dans les campagnes de communication et de sensibilisation sur les cancers, touchant aussi bien les femmes que les hommes, on retiendra pour 2023 les événements de « Juin vert », d'« Octobre rose », le lancement de la vaccination HPV et l'élargissement du périmètre d'actions avec le dispositif Taronia Tere sur sept communes. Les journées de dépistage se multiplient et un travail partenarial avec les *maires* et leurs équipes a pu être mené pour faciliter le transport du public vers les structures hospitalières et ainsi encourager la consultation pour dépistage. Cette coopération a été une première et sera renouvelée, améliorée sur les prochaines années, afin de toucher un maximum de personnes. Grâce au dynamisme de la direction et des équipes de l'Institut, les partenaires tels que le Club des entreprises se sont ralliés à la cause de l'Institut pour diffuser le message et inciter au dépistage. Ce travail de communication et de sensibilisation doit tous nous concerner : un cancer détecté au plus tôt permet la mise en place d'un traitement plus efficace et adapté et accroît les chances de guérison.

En deuxième lieu, l'examen des comptes financiers de l'Institut doit nous interpeller pour évaluer les actions, le fonctionnement et les résultats afin de procéder aux premiers réajustements si nécessaire.

Depuis 2021, les budgets de l'Institut ne cessent d'augmenter et la Polynésie participe chaque année à travers des dotations en fonctionnement et en investissement en constante évolution. En 2023, pour financer le fonctionnement de l'Institut et les actions de prévention et de dépistage, la subvention du Pays s'élève ainsi à 385 millions F CFP contre 350 millions F CFP en 2022. Les charges du personnel et des autres services extérieurs représentent plus de la moitié des dépenses. Il s'agit d'un coût important.

Aussi, Monsieur le ministre, nous souhaitons avoir quelques précisions :

Quels sont les recrutements effectués en 2023 puisque nous constatons une hausse de 37 % par rapport à 2022 ? Et pour 2024, des nouveaux recrutements ont-ils été programmés ?

Autre interrogation : la rémunération d'intermédiaires extérieurs représente 51 % des dépenses de fonctionnement, soit 169 millions F CFP. Pouvez-vous nous décrire le type et le nombre d'interventions des professionnels et spécialistes qui viennent en mission au *pays* ?

Le coût des campagnes de communication et de prévention augmente, mais selon le rapport, le taux de participation aux dépistages au cancer diminue par rapport à 2022. Pouvez-vous, Monsieur le ministre, nous livrer votre interprétation de cette baisse alors que les moyens sont en hausse et le nombre de partenaires ne cesse de croître ?

Doter l'Institut de locaux et d'équipements adaptés aux besoins représente un investissement lourd pour notre Pays. Serait-il possible de faire un point sur les retards de réalisation des travaux ? Faut-il s'attendre à des demandes de subventions complémentaires ?

À l'origine, il était prévu un cofinancement État/Pays. Cependant, si une partie de l'équipement a bien été financé par l'État, peut-on avoir un point sur la participation réelle de l'État au financement, tant en fonctionnement qu'en investissement ?

Par ailleurs, le rapport de la CTC portant sur la lutte contre le cancer souligne la nécessité de clarifier les missions de l'ICPF par rapport au CHPF dès lors que les deux établissements publics, ÉPIC et ÉPA, ont notamment pour missions de, je cite, « *délivrer des soins aux patients atteints de cancer* ».

La Chambre recommande de redéfinir, pour 2025, l'offre de soins oncologique publique à l'aide de coopérations renforcées entre le centre hospitalier de la Polynésie et l'Institut.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer quels soins seront dispensés à terme par l'ICPF et le CHPF ?

Vous rentrez de mission de Paris, les sujets de l'institut du cancer ou de la prochaine convention Santé État/Pays portant notamment sur le volet oncologie ont-ils été évoqués avec vos différents interlocuteurs ?

Vous aviez annoncé lors de l'examen des comptes financiers 2022 l'élargissement des missions de l'Institut aux maladies radio-induites. Où en sont les travaux de la DRMA sur ce point-là ?

Le résultat cette année est déficitaire, le soutien financier du Pays en constante croissance et l'Institut n'est pas encore tout à fait opérationnel, avez-vous fait une projection du budget de fonctionnement global, une fois les travaux finalisés ?

Quelles recettes autres que celles issues Pays permettront de garantir le respect du statut d'ÉPIC de l'ICPF et d'éviter toute forme concurrence qui serait préjudiciable à la qualité et la sécurité de soins comme à l'attractivité médicale dans les deux établissements publics ?

Ne craignez-vous pas que les médecins spécialisés en oncologie désertent définitivement le CHPF s'ils sont mieux rémunérés à l'ICPF ?

Comme le mentionne le rapport, plusieurs élus ont relaté les difficultés rencontrées par les malades dans la préparation à l'Évasan, à la prise en compte par les employeurs et l'administration de leur état de santé. Nous sollicitons votre bienveillance pour mettre en place une procédure simplifiée des démarches administratives ainsi qu'un accompagnement adapté et soutenu des patients et de leur famille. Ces améliorations permettront un meilleur état mental et psychologique pour accepter et combattre la maladie.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

Donc la discussion générale est maintenant close.

Oui, Monsieur Édouard.

**M. Édouard Fritch :** Oui, président, il nous reste quelques minutes sur l'intervention du groupe Tapura.

*Non, Monsieur le président, je voulais seulement dire publiquement que nous sommes quelque peu contrariés par la décision que vous avez retenue. Ce n'est pas un centre de recherche ni un centre de soin comme on l'entend ces jours-ci. Au départ, ce devait être un institut qui porterait le nom de notre médecin Tiurai, qu'il devienne un symbole fort en accord avec le souhait exprimé ces derniers jours d'établir ce centre. Cet institut deviendra alors un centre d'étude des cancers que l'on a vu apparaître chez nous et dont le nombre a explosé.*

*Pratiquement nous tous ici présents avons un cancer. Enfin, moi qui vous parle, j'ai moi-même un cancer. Il n'y a quasiment personne parmi nous qui ne cherche pas à échapper au cancer. Et ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est le manque d'oncologue. Parce que l'on a découvert que si l'on voudrait disposer d'oncologues chez nous, ce n'est pas 1,5 million, ni 2,5 millions, mais près de*

*3 millions par mois qui feraient déplacer ces personnes chez nous. Ce sont des médecins qui valent chers, et le statut de fonction publique n'est pas adapté, nous ne proposons aucun salaire aussi élevé. Et pour tenter d'attirer ces spécialistes chez nous, on a pensé mettre en place un centre qui rassemblerait des spécialistes du Pacifique et d'autres zones d'Europe, des États-Unis aussi, en espérant qu'ils se ruent ici pour ce centre qui récolterait des informations sur les maladies et leurs causes. À ce moment, peut-être, les médecins seraient intéressés de venir chez nous, mais pas prodiguer des soins, pas uniquement pour prodiguer des soins.*

*C'est pourquoi je... nous avons longtemps réfléchi à s'il fallait confier les soins à l'ICPF ou bien les laisser à l'hôpital. Car si vous prenez une personne qui souffre du cancer — et je sais de quoi je parle —, de nombreux médecins suivent son cas, pas seulement l'oncologue. Parfois, on aura besoin de pneumologue, de cardiologue et de tel ou tel spécialiste... C'est la raison pour laquelle nous avons jugé bon de faire de ce centre — l'Institut, je veux dire, d'en faire — un lieu de recherches pour y récolter les connaissances découvertes dans notre pays, les connaissances relatives à cette maladie, et ceux de l'étranger pourraient se déplacer pour participer à ces recherches. Parce que, pour ceux parmi nous qui le savent, une personne atteinte de cancer n'est pas suivie par un seul médecin. Et lorsque vient l'heure où il faut prendre une décision quant aux soins à prodiguer, ce n'est pas non plus la décision d'un seul médecin, mais d'un collège de médecin, c'est là mon point.*

*Je pense que c'est ce qui pourrait éventuellement faire la promotion de notre pays auprès de médecins qui viendraient car il existe un... Les informations sont nombreuses, il y a plein d'éléments qui les aideraient à cerner la nature des cancers qu'il y a dans l'océan Pacifique. Car vous n'ignorez pas que ce n'est pas que chez nous qu'il y a eu des essais nucléaires, il y a eu ceux des Américains pas loin et ceux de l'Angleterre en Australie. Il est capital de mettre en lumière les spécificités de cette maladie comme on la trouve dans l'océan Pacifique. C'est ainsi que le projet de l'Institut du cancer a été pensé, pour la recherche dans un premier temps. Pour ma part, lorsque je siégeais en tant que Président, j'ai voulu détacher l'Institut pour ne pas qu'il y ait un amalgame avec ses missions et celles des médecins de l'hôpital qui s'occupent des soins.*

*Voilà, c'était comme ça au départ. Maintenant, ce qui est très important... ce qui est primordial, c'est que nous avons absolument besoin de ce centre dans notre pays. C'est indispensable pour effectuer des recherches sur le cancer.*

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Oui, Hina.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Merci, Monsieur le président.

Je vais rejoindre certaines questions qui ont été posées par Pascale et Nicole — merci, d'ailleurs, parce que c'est ce que j'aurais pu poser — et je voulais parler du volet du financement de l'ICPF. Bien sûr, je regrette le désistement de l'État qui, pourtant, avait annoncé qu'ils allaient nous soutenir et je les remercie d'une dépense qu'ils ont faite dernièrement qui peut aussi nous aider, nous, Polynésiens, à réclamer un peu plus d'aide en matière de santé. C'est qu'il y a quelques mois, ils ont dépensé, l'État français a dépensé 1,4 milliard d'euros pour nettoyer la Seine pour les Jeux Olympiques pour quelques jours. Donc 1,4 milliard d'euros, c'est 167 166 620 000 F CFP. Donc ce message — déjà, mes collègues, si on peut tous être unis vis-à-vis de ça, mais je pense qu'on le sera —, ce message à l'État français, le message au haut-commissariat, à Monsieur et Madame Emanuel Macron, président de la République, si vous êtes capables de dépenser 167 milliards F CFP pour nettoyer une rivière — je ne sais pas — qui est toujours très, très sale, je pense que vous pouvez aider les Polynésiens qui contribuent aujourd'hui à l'arsenal nucléaire de l'État français, donc d'une certaine manière à la Paix, vous pouvez nous aider à hauteur de 5 milliards F CFP en finançant cet Institut dont on a grandement besoin.

Merci. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci.

Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Non, mon intervention vient seulement confirmer celles de Hinamoeura et d'Édouard : personne n'a effectivement été épargné par ce cancer. De plus, les recherches des scientifiques prouvent qu'aucune île de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) n'échappe à la pollution nucléaire. Que ce soit les Marquises, Rapa, l'ensemble de l'archipel des Australes et tout Mā'ohi Nui (NDT, toute la Polynésie française), tous subissent les conséquences des retombées atomiques.*

*Cela signifie que c'est l'ensemble du peuple polynésien qui est touché par cette maladie. Et je me demande toujours, en réfléchissant au sujet du jour, quelle est la part de l'État français pour apporter une aide à ce centre. Il serait bien que l'État français prenne sa part de responsabilité, pour ne pas que ce soit uniquement nous, notre caisse ou l'argent de notre peuple qui prenons en charge ces recherches. La responsabilité revient aussi à...*

*Monsieur le ministre, ne revenez-vous pas de France ? Vous allez y retourner pour cette affaire ! Prenons courage pour en faire la demande et pour accomplir cette œuvre car cette maladie, les cancers que nous citons, le CIVEN en a recensé 24 types. Ces cancers sont incurables. Notre peuple s'éteint à cause des cancers. Aussi nombreux soient les médecins qui viendront faire des recherches ici-même, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour mettre en place le centre dont nous parlons. Mais je ne dis pas qu'il faut mettre fin à ce centre. Nous le ferons aboutir pour aider notre peuple à prolonger quelque peu ses jours sur cette terre.*

*Merci.*

**Le président :** Édouard.

**M. Édouard Fritch :** *Non, je voudrais seulement préciser, Monsieur le président, que je n'ai pas mentionné d'aide venant de l'État français car je porte seul la responsabilité de ma maladie. Même s'il s'agit d'un cancer du poumon, je sais néanmoins que c'est la consommation excessive de tabac qui m'a rendu malade aujourd'hui.*

*Ainsi, de mon point de vue, je dois personnellement prendre des mesures pour me soigner, c'est pourquoi j'ai arrêté de fumer. On verra ensuite si... mais je ne crois pas qu'il soit raisonnable de penser que la plupart... Nous ne pouvons pas affirmer que la plupart des cancers trouvent leur origine dans les essais nucléaires. Car lorsque nous étions enfants, et j'inclus ici ceux qui se souviennent — je suis né en 1952 — que dans les années 1966-1968, nous courrions encore sans culotte dans les cours de l'école. Et nos parents, à cette époque, étaient loin d'imaginer que Moruroa se faisait alors bombarder. Et s'il s'avère que l'on constate la présence de ces cancers dans notre pays, nous sommes probablement les premiers affectés. Mais cela ne m'est pas venu à l'esprit car j'ai aussi été inconscient dans mes actes, de consommer du tabac aussi excessivement avec, comme vous le savez, toutes les maladies qui s'en suivent aujourd'hui. C'est pour cela que je n'ai pas impliquer l'État français car c'est à nous d'assumer nos responsabilités.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*N'y a-t-il plus d'intervention ? Bien, je donne la parole à Monsieur le ministre.*

*Merci.*

**M. Cédric Mercadal :** On est tous d'accord sur le caractère indispensable de l'ICPF. C'est nécessaire de parler de cancer, de le soigner, de prévenir, de faire la promotion, la prévention surtout et le fer de lance que l'on doit avoir. Détecter au plus vite, informer au mieux nos populations au plus vite. C'est ce qui permet d'éviter des cas dramatiques et de perdre sa famille rapidement. Ce matin, on fait des minutes de silence. On est tous affecté à un moment ou à un autre par ce fléau du siècle qui, sur notre territoire, est encore plus marquant pour d'autres raisons. Mais c'est le fléau du siècle.

Il est nécessaire de faire de la recherche parce que c'est vrai qu'on a été en dehors des cohortes mondiales, on est 15 millions dans le Pacifique, et notre génome et nos effets et les effets des maladies radio-induites n'ont pas été prises en compte dans les recherches qui ont été faites. Donc avoir un centre de recherche ou avoir un appui de recherche en Polynésie, c'est nécessaire. Dans notre pays, c'est juste nécessaire.

Le dépistage, c'est 160 millions F CFP qui ont été mis. Le budget de l'ICPF, c'est beaucoup de dépistages. C'est de la mammographie en grande partie, mais aussi le dépistage en matière de col de l'utérus pour les cancers issus du col de l'utérus. C'est là que va la majorité de l'argent qui est investi dans l'ICPF.

La promotion qui est faite, elle est faite aussi sur le terrain par de grands événements parce qu'il faut le rappeler à la population et qu'il faut aller dans toutes les îles. On a inscrit, nous, quand on est arrivé au coll 3 l'installation d'une mammographie aux Marquises Sud et on l'a mis en place et il sera inauguré là et le programme de dépistage aura lieu dès 2025 dans toutes les îles.

Le HPV, on a investi pour une vaccination volontaire pour les enfants. C'est un vrai combat qui existe depuis des années en Australie. Ils sont sur le point d'éradiquer le cancer de l'utérus. Voilà, c'est des choses qui sont réelles et il faut qu'on investisse pour éviter tout cela dans notre pays parce que c'est des cas graves et des problèmes de santé que toute notre population a et qu'on veut éviter demain. Donc la prévention est le moteur de l'ICPF et la recherche pour avoir des moyens de prévention plus actifs est nécessaire. C'est attirer aussi les chercheurs et les soignants que de faire de l'ICPF un vrai outil pacifique. C'est permettre de regarder les impacts des maladies radio-induites, on ne va pas se le cacher, aussi pour avoir une base de preuves pour l'intergénérationnel.

C'est aussi, demain, mieux analyser nos cancers. Le registre a été mis en place. Cette année, en lien avec la CPS, c'est une chance pour nous que de mieux identifier les cancers et l'ICPF monte en charge chaque année et en puissance là-dessus. Son informatisation nous aidera à mieux détecter et à mieux recenser l'ensemble des cas de cancers et leur cause. C'est une banque de données qu'on est en train de constituer. Le partenariat avec l'IGR est nécessaire parce qu'il nous permettra aussi d'identifier, dans le cadre des traitements multidisciplinaires des RCP, les meilleurs traitements pour nos patients pour savoir quand est-ce qu'il faudra utiliser les molécules onéreuses ou quel et quel traitement est le plus adéquate à chaque cas parce que ce n'est pas que les oncologues de notre territoire qui sont là-dessus. On a l'appui d'une nationale, et j'admets que d'avoir l'appui du premier centre européen et le quatrième centre mondial qui est directement avec nous, c'est une chance pour nos patients. C'est une chance pour nos Polynésiens pour avoir les meilleurs traitements, et l'ICPF travaille à cela. On parle du dépistage, on parle de ces mouvements de recherche, on parle du soin et, c'est vrai, les oncologues aujourd'hui coûtent excessivement chers parce qu'on n'en a pas et qu'il n'y en a pas dans le monde. Et quand on voit que la Calédonie avait recruté deux italiens pour avoir des oncologues à plein temps, il faut se poser la question si on ne doit pas investir et peut-être que, demain, en matière de soins il faudra regrouper l'ensemble des soins à l'ICPF. Et c'est peut-être pour ça qu'on a décidé de mettre l'ICPF juste à côté du centre 15 pour que les soins soient interconnectés avec ce centre du cancer parce que quand on est malade des poumons, on a la pneumologie d'un côté et aussi l'oncologue de l'autre et qu'il ne faut pas les dissocier. Il faut avoir un seul centre parce qu'on n'a pas quand même des milliards à dépenser aussi dans notre système de soins et ce n'est pas extensible, on n'est que 300 000. Et c'est là que l'interdépendance est nécessaire.

Je réponds à la question qui a été posée : quels ont été les recrutements qui ont été en 2023 ? Il ne faut pas oublier qu'en 2022, les effectifs étaient incomplets et que, donc, en 2023, on a recruté un médecin de santé publique, un infirmier de prévention, un chargé de communication parce qu'il fallait mieux communiquer sur le terrain, un épidémiologiste parce que c'est nécessaire dans le cadre de la constitution du registre, et un agent de coordination des RCP. Voilà, et c'était monté en charge au fur et à mesure. C'était donc nécessaire de voir cette masse salariale augmentée.

En ce qui concerne la convention de soins : les conventions qui ont été passées étaient bien et elles sont proactives et elles fonctionnent. Ces deux conventions, vous les avez citées et elles servent aujourd'hui dans le cadre du registre du cancer. Au-delà de ça, on a inscrit dans les statuts de l'ICPF la recherche sur les maladies radio-induites aussi pour être plus marqué, parce que c'est important que ce pan de recherche soit aussi dans le cadre des programmes de recherche de l'ICPF sur le cancer, et vous savez tous pourquoi.

Le fonctionnement en ÉPIC c'est aussi de l'anatomocytopathologie, on le sait très bien, qui rentrera en effectivité en juin en principe. Il faudra se poser les questions de charges, de coûts et de rentabilité. C'est nécessaire. Au-delà de ça, à partir du moment où on considère que le soin est fait par l'ICPF et que, demain, peut-être tout le soin sur le cancer devrait être fait par l'ICPF, pour moi, c'est peut-être la réalité. On fait la recherche, on fait le soin, on fait le suivi et on arrive à mieux contrôler la dépense puisqu'en fin de compte les RCP et les traitements adaptés sont faits en appui avec des protocoles internationaux qui sont validés et, donc, il sera peut-être nécessaire de tout regrouper sous la même égide pour avoir une meilleure gestion des cas, un meilleur suivi des cas et une meilleure prévention des cas parce qu'on connaîtra les victimes, les personnes patientes et on saura aussi comment en faire en sorte qu'au-delà de ça l'ensemble des vecteurs soient traités parce qu'on connaîtra les causes et les conséquences et qu'on pourra avoir une politique de soins plus efficace et une politique de prévention plus efficace. Donc oui, je compte, à un moment donné, regrouper toute la partie d'oncologie, radiothérapie au sein de l'ICPF ainsi que les molécules onéreuses. Oui, c'est nécessaire, ça sera son évolution.

En ce qui concerne le centre 15, oui, vous pouvez passer devant. Ce matin, c'était ouvert. On peut voir qu'il y a les travaux qui sont en cours à l'intérieur des locaux et, donc, les travaux de réhabilitation du bâtiment sont en cours et qu'une MUPI est en cours aussi pour effectuer quelle disposition sera la plus optimale dans ces locaux pour faire entrer l'ensemble du soin à l'intérieur de ce bâtiment. En octobre oui, on aura les résultats, c'est prévu, travaillé.

Il faut juste déterminer pour que ce soit le plus agréable pour nos patients et avoir une vraie pensée « patients » dans ces locaux, parce qu'on ira plus vite dans le soin et en ayant une meilleure connexion avec les soignants du CHPF.

Je rappelle que c'est la première cause de cancer. Le cancer est l'une des premières causes de mortalité dans le monde, qu'aujourd'hui c'est la deuxième derrière la cardiologie, mais elle va très vite devenir la première en Polynésie, et qu'il y a 800 nouveaux cas chaque année. Donc la détection précoce était nécessaire. Tout le travail de l'ICPF sur le terrain, avec les mammographes, avec les équipes tournantes, avec la prévention est nécessaire : plus c'est précoce, mieux c'est traité, moins cela coûte cher, mais au-delà de cela, on évite vite des drames humains pour tout un chacun. Et donc, la prévention est une priorité. Il faudra continuer à investir dedans, et on continuera à investir dedans, au niveau de l'ICPF.

J'espère avoir répondu à tous les points.

Si, la convention État-Pays, bien sûr, c'était le maître d'ordre de cette mission partie à Paris, puisqu'on est allé négocier cela avec le ministère de la santé, avec le MOM, et qu'ils sont enclins à nous écouter très fortement sur le fait de prendre en compte et prendre en charge les molécules onéreuses qui sont nécessaires pour traiter l'ensemble de nos malades et qui ont un coût tellement exorbitant que ce n'est pas une communauté de 300 000 personnes de payer la recherche en fin de compte nationale.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Oui, Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Excusez-moi d'insister — merci déjà pour toutes ces réponses, Monsieur le ministre — juste parce que cela représente quand même un coût, plus de 51 % dans le budget de fonctionnement. Je vous avais interrogé sur la rémunération d'intermédiaires. Vous pouvez nous dire quel type d'intermédiaires viennent en mission pour nous accompagner sur la prévention ? Merci.

**M. Cédric Mercadal :** C'est sur la partie mammo et frottis en fait qu'on a ces intermédiaires-là. Ce sont les médecins et les radiologues qui font les mammographies et les frottis.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Y en a combien ? Parce que 169 millions, cela fait quand même une grosse somme pour un an.

**M. Cédric Mercadal :** C'est 14 000 mammographies quand même. C'est très très cher, 14 000 mammographies et 14 000 mammographies...

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non, non, là-dedans, c'est identifié « rémunération d'intermédiaires ». Donc cela veut dire qu'ils viennent ici faire des mammographies. Pas de la prévention.

**M. Cédric Mercadal :** Non, ce sont les locaux qui font les mammographies. Ce sont tous les radiologues que l'on paye, ce sont les coûts des honoraires que l'on paye à chaque fois que quelqu'un fait une mammographie pour la santé publique. C'est de cela dont on parle.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Et ils viennent de l'extérieur ?

**M. Cédric Mercadal :** Non.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Mais là, en fait, je vous dis « rémunération d'intermédiaires extérieurs ».

**M. Cédric Mercadal :** Extérieurs à l'ICPF.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ahhhh ! 169 millions !

**Le président :** Bien. Il n'y a pas plus de questions ? Oui, Hina.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Une question par rapport au TEP-scan. Où est-ce que cela en est ? Est-ce qu'on a une perspective d'utilisation ?

**M. Cédric Mercadal :** Sur la partie TEP-scan, cela avance. On a élargi le lecteur de lames. On a pu avoir cet accord-là. Et le cyclotron sera sur la nouvelle convention. On s'est entendu pour octroyer les financements sur le financeur de lames pour agrandir la lecture aujourd'hui. Et donc c'est bon, c'est commandé, il va arriver. Et de l'autre côté, le mammographe, il n'y aura pas de souci. Dans la prochaine convention, on s'est entendu aussi dessus.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Du coup, pour une utilisation complète à quand, quelle année ?

**M. Cédric Mercadal :** Si le cyclotron vient, c'est 2026. Fin 2026, ce serait bien d'avoir le cyclotron pour une mise en disposition en 2027, ce qui était dans la programmation que j'avais annoncée déjà. Donc on est là-dessus. Je vise 2027, c'est essentiel. Cela dépendra aussi de la MEPI, l'installation, mais pour l'instant, c'est bon, on est en règle. On est dans les délais qui avaient été fixés.

**Le président** : Plus d'intervention ?... Bien.

Article 1

**Le président** : Je mets en voix l'article 1<sup>er</sup> : qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Article 2

**Le président** : On poursuit avec l'article 2. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Article 2, même vote ? Même vote, adopté.

Article 3

**Le président** : Article 3, y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Article 3, même vote ? Même vote, adopté.

Article 4

**Le président** : Article 4, même vote ? Même vote, adopté.

Article 5

**Le président** : Article 5, même vote ? Même vote, adopté.

Article 6

**Le président** : Article 6, même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération : à l'unanimité, adopté.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CANCER EN POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

**Le président** : On poursuit avec l'avant dernier texte. S'agissant du rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes relatif à l'examen de la gestion de la collectivité de la Polynésie au titre de la politique de lutte contre le cancer en Polynésie à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente.

En application des dispositions de l'article 272.48 du code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée dès sa plus proche réunion — c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Et pour notre discussion générale, le temps de parole est identique au précédent texte et j'invite donc tout de suite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Vous avez 9 minutes.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci, Monsieur le président.

Aux termes d'une étude exhaustive des actions déployées par le Pays en matière de lutte contre le cancer, la Chambre territoriale des comptes nous fait part au travers de ses observations du défi auquel nous devons faire face pour améliorer la prise en charge du cancer sur notre territoire.

Maladie redoutée par chacun de nous tous, ce rapport participe à nous éclairer sur les décisions stratégiques à prendre pour l'avenir dans l'organisation de la prise en charge du cancer, compte tenu de l'ampleur que prend cette maladie et de ses incidences sur la mortalité, des enjeux financiers que

représentent les traitements innovants sur la PSG, mais également de l'obsolescence du Plan cancer qu'il convient de redéfinir.

Tout comme dans le reste du monde, si la prise en charge des cancers depuis les dernières décennies autorise des rémissions, les plus virulents demeurent mortels. La prévention pour l'éviter, un dépistage régulier et organisé, une offre de soins accessible sur l'ensemble du territoire restent définitivement les armes absolues pour l'éviter et le combattre au mieux.

L'état des lieux dressé par la Chambre relève que le cancer est responsable d'un quart des décès des Polynésiens et représente la deuxième cause de mortalité après les maladies cardiovasculaires, la première chez les femmes, toutes classes d'âge confondues.

Si les femmes restent les plus exposées que les hommes dans la première partie de leur vie, ce phénomène s'inverse à partir de 50 ans. Le cancer du sein, de la prostate et du poumon sont les plus fréquents et représentent à eux seuls la moitié des cancers.

Il n'épargne pas nos enfants, les cancers pédiatriques font état de 15 nouveaux cas annuels, les tumeurs leucémiques étant prépondérantes.

Les causes sont multiples : l'obésité, le tabac, l'alcool, les stupéfiants, les risques professionnels et environnementaux, et dans une moindre mesure les facteurs génétiques.

Le nombre annuel de cancers progressent inexorablement depuis près de 25 ans avec une prévalence de 6 800 patients pour 280 000 habitants et une incidence de 620 nouveaux cas annuel. Bien que ces indicateurs soient plus faibles que ceux constatés dans certains autres territoires d'Outre-mer, leur constante augmentation inquiète, et doit nous alerter sur l'âge moyen du diagnostic qui est beaucoup plus précoce chez la femme (58 ans au lieu de 68 ans) atteinte par les cancers gynécologiques.

Si petit territoire que nous soyons, l'évolution des cancers nous a conduit à organiser sa prise en charge, à mettre en place un registre du cancer, puis d'un plan spécifique, le Plan Cancer 2018-2022, pour mieux prévenir et accompagner les patients atteints de cette dégénérescence cellulaire et à la récente création de l'institut du cancer.

Les protocoles thérapeutiques nécessitant le concours d'un corps médical spécialisé, hautement qualifié, de plus en plus courtisé à l'échelle mondiale, de lourds investissements en matériels médicaux et des traitements par des molécules de plus en plus onéreuses.

Pour autant, la Chambre nous souligne dans son rapport que la survie pour les cancers du sein, de la prostate et de la thyroïde qui présentent le meilleur pronostic après une année est supérieure à 90 % et 80 % après trois ans.

La prévention, l'organisation d'un dépistage en adéquation au maillage territoriale, l'accès aux soins restent donc fondamentale pour mettre toutes les chances de survie du côté des Polynésiens.

Monsieur le ministre de la santé, votre rôle comme le nôtre dans la lutte contre le cancer apparaît donc déterminant pour notre population.

Au-delà des sept recommandations que la CTC nous préconise et auxquelles nous souscrivons, je souhaiterais, Monsieur le ministre, que vous nous indiquiez comment envisagez-vous de généraliser les dépistages à l'échelle territoriale compte tenu des taux de participation considérés insuffisamment élevés par la Chambre pour être efficace ?

Par ailleurs, seul le CHPF dispose d'un service d'oncologie pour répondre à la file active de patient qui a progressé de 23 % durant les cinq dernières années, l'institut n'ayant pas encore à ce jour développé son activité d'opérateur de soins bien que son statut le prévoie.

Nous le savons tous, sachant les difficultés de gestion de l'hôpital puisque ce dernier affiche une saturation du capacitaire dans tous ces services, que l'oncologie dépasse les 100 % depuis 2015 et elle a presque doublé sous la période Covid. Ce surcroît d'activité justifie le recours fréquent à des hébergements de patient d'un service à l'autre avec toutes les difficultés qu'il génère.

Le vieillissement de notre population ne fera qu'aggraver cette situation dans les années à venir d'autant que la prévalence du cancer reste en deçà de celle constatée dans d'autres pays océanien.

La complexité des procédures administratives de recrutement ne facilite pas la stabilisation du personnel médical qui enregistre un taux de rotation alarmant et des difficultés récurrentes de recrutement dont les oncologues. Ces contraintes conduisent de ce fait l'Hôpital à faire appel à des médecins généralistes sans connaissance approfondie dans le domaine de l'oncologie et impactent directement la continuité de suivi médical des soins dispensés aux patients. Les médecins ne connaissent pas leurs patients et perdent un temps précieux en transmission de données pour le suivi de soins en cas de complication métastatique. Les ruptures de soins étant contraires à la déontologie médicale.

Monsieur le ministre, la réduction des évasans internationaux ne peut trouver écho en oncologie que si l'offre de soins sur le territoire suit, sauf à remettre en cause la qualité des soins dispensés et à mettre en danger notre population. Les prises en charge des maladies complexes comme l'oncologie doivent être accompagnées par l'État dans le cadre de conventionnements de partenariat conclus avec les hôpitaux métropolitains. Cette alternative complémentaire aux soins dispensés à Taaone permettrait au personnel médical du CHPF de restabiliser ses effectifs, mais également aux patients de disposer de protocoles de soins définis sur la durée des différentes phases du cancer.

Ce partenariat État-Pays, et vous nous avez rassuré, permettrait par ailleurs de mieux maîtriser l'évolution du coût des molécules onéreuses sur lequel le Pays ne peut influencer et de les inclure sur la base de protocoles validés dans des projets de recherche portant sur des traitements innovants.

Monsieur le ministre, vous nous avez fait part lors des derniers mouvements sociaux au CHPF de la réalisation d'un audit RH pour envisager des solutions plus pérennes.

Pourriez-vous nous faire part de cet audit et les solutions concrètes que vous envisagez de retenir pour répondre aux difficultés persistantes ? Je pense que vous avez déjà donné les premières réponses. Où en êtes-vous quant à la révision du statut des personnels hospitaliers ? Et quelle réponse comptez-vous apporter aux ruptures de soins.

Enfin, nous tenons tout particulièrement à clôturer notre propos sur l'absolue nécessité aujourd'hui d'apporter des solutions aux difficultés que rencontre la gestion de la politique de santé, et non pas des pistes de réflexion ou des études qui n'aboutissent en finalité à rien de palpable.

Le terme échu du SOS, de la convention santé État-Pays, du Plan cancer et la réforme de la PSG sont en attente de réponse garantissant aucune perte de chance aux Polynésiens tout en étant soutenable vis-à-vis de nos comptes sociaux.

Nous attendons donc de vous, Monsieur le ministre, des réponses et des solutions aux sujets sanitaires qui s'empilent. Si nous convenons tous ici qu'elles ne sont pas aisées, elles ne doivent pas pour autant se limiter à des annonces, et vous avez notre soutien pour les faire aboutir dans le consensus et les meilleurs délais.

Je vous remercie.

**Le président : Merci.**

On poursuit nos interventions avec le Tavini huiraaatira. Oui. Rachelle.

**M<sup>me</sup> Rachelle Flores** : *Mes salutations à toutes et à tous.*

Merci, Monsieur le président.

La Chambre territoriale des comptes nous a fait parvenir ses observations sur la politique de lutte contre le cancer en Polynésie pour les exercices 2018 et suivants.

Depuis 25 ans, le cancer représente la deuxième cause de décès en Polynésie française après les maladies cardiovasculaires. Le cancer du sein reste le premier cancer qui touche les femmes en Polynésie, soit 41 %. Pour les hommes, cela reste le cancer de la prostate avec 31 %. Et en troisième position de ce classement macabre, nous avons le cancer du poumon avec 21 % d'incidence chez les hommes et 11% chez les femmes.

Afin de toujours mieux informer et protéger nos *femmes*, Octobre Rose a toujours toute sa place pour sensibiliser notre population.

La prise en charge des cancers représentait près de 30 % des crédits d'assurance maladie, soit 12,5 milliards de francs en 2022. Si le plateau technique se renforce en Polynésie, ce qui conduit à une réduction des Évasans de 20 %, le traitement *via* les molécules onéreuses a observé une croissance de 70 % et s'établissait à 3,6 milliards de francs en 2022. La CTC recommande, à ce titre, de mieux réguler l'utilisation des médicaments coûteux, tout en préservant la qualité et la sécurité des soins.

Il est difficile d'assurer ces deux recommandations si cela met en péril la vie des patients, car ce regard comptable ne doit pas mettre en difficulté les patients alors qu'il s'agit, à notre sens, d'une dépense nécessaire pour assurer le maintien en vie.

C'est pourquoi, comme il a été rappelé de nombreuses fois ces derniers mois et au cours des différentes interventions, la nécessité de rappeler à l'État ses responsabilités au titre de la solidarité nationale et dans le cadre de l'application du code de santé publique français, sa participation aux molécules onéreuses comme cela se fait en métropole.

C'était l'un des enjeux du déplacement en métropole de notre gouvernement afin de renégocier la convention santé État-Pays pour y intégrer la prise en charge des molécules onéreuses.

Si la concentration des cancers se fait sur Tahiti où la population est la plus rassemblée, la Chambre encourage à maintenir les campagnes de prévention dans les archipels pour sensibiliser davantage la population insulaire.

Pour l'heure, le CHPF assure principalement les soins en oncologie. Entre 2018 et 2023, la file active de ses patients a progressé de 23 %. L'institut du cancer dans son utilisation optimale sera d'un réel soutien pour mieux répartir les soins et ainsi réduire la concentration au sein du CHPF.

Les maladies professionnelles sont un problème qui gangrène notre société. On devient malade suite à des expositions à des risques ou un manque de protection et de prévention aux risques au travail. Dans certains cas, ces maladies peuvent même évoluer vers les cancers. À ce titre, la Chambre a fait part de cette observation, et de la nécessité de prendre en compte les cancers d'origine professionnelle et environnementale.

Comme à l'accoutumée, la Chambre fait part de sept recommandations afin d'améliorer la politique de lutte contre le cancer en Polynésie :

– Il s'agit de procéder tout d'abord, au plus tard pour le début de l'année 2025, à l'évaluation du plan cancer 2018-2022.

- Ensuite, il faut adopter, d’ici à la fin de l’année 2025, un nouveau plan pluriannuel consacré à la lutte contre le cancer.
- Il faut aussi rendre obligatoire, dès 2025, la communication au registre du cancer de l’ensemble des informations et données indispensables à son exhaustivité.
- Il faut aussi renforcer dans le prochain plan cancer, à adopter avant la fin 2025, la prévention des cancers d’origine professionnelle et environnementale.
- Il faut aussi engager, d’ici à 2026, une étude de faisabilité relative à la généralisation du dépistage du cancer colorectal pour les femmes et les hommes à partir de 50 ans.
- Il faut également redéfinir, pour 2025, l’offre de soins oncologique publique à l’aide de coopérations renforcées entre le Centre hospitalier de la Polynésie française et l’institut du cancer.
- Enfin, il s’agit de prévoir dans le prochain plan cancer, à adopter avant la fin 2025, l’extension de l’offre de soins cancérologique dans les archipels.

Il ressort de ces recommandations que la lutte contre le cancer nécessitera une coopération toujours plus renforcée entre les professionnels et les différentes institutions du Pays et la mise en place d’une stratégie pluriannuelle.

La sensibilisation et l’information sont des leviers incontournables pour accompagner notre population. Si le cancer touche un individu, la solidarité permet à l’ensemble de notre société de l’accompagner dans ce parcours.

Le combat contre le cancer ne doit pas être un combat isolé. C’est cet isolement qui participe à augmenter aussi les risques de mortalité, car c’est tellement difficile qu’il est nécessaire d’avoir un soutien global. Il s’agit d’un réel parcours du combattant.

Chers collègues, continuons d’apporter notre soutien à ce combat. Les patients sont engagés et il nous faut les soutenir. Si l’affliction les touche individuellement, nous devons nous battre solidairement. On ne gagne pas ce combat tout seul.

Continuons d’apporter notre soutien à notre gouvernement pour construire une stratégie efficace et dans le cadre des négociations avec l’État. Accentuons le partenariat entre les différentes structures du Pays engagé dans le combat de cette maladie.

Enfin, préservons la solidarité de notre société contre le cancer.

*Merci de votre attention et mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien.*

J’invite maintenant l’intervenant du Tapura huiraatira à prendre la parole. Cathy.

**M<sup>me</sup> Cathy Puchon :** *Merci*, président.

La politique de lutte contre le cancer mise en place en Polynésie française a fait l’objet d’un plan spécifique 2018-2022 dont les objectifs devaient aboutir à mieux prévenir, dépister et guérir les cancers et à accompagner davantage les patients. Ce plan a marqué une étape décisive pour le Pays, destiné à consacrer la lutte contre le cancer comme une priorité de santé.

Selon les données récoltées par l’Institut du cancer de la Polynésie française, le nombre moyen de cas annuels a progressé de 808 en 2015 à 932 cas en 2018 et 880 en 2019.

En juillet 2021, le président de la République a indiqué qu'une mission d'expertise serait mise en œuvre pour apporter un éclairage scientifique et organisationnel sur la contribution que la création d'un Institut du cancer de la Polynésie française qui pourrait apporter des réponses aux besoins sanitaires non couverts, ou mal couverts, de la population polynésienne et à identifier l'accompagnement opérationnel de l'État à la politique de lutte contre le cancer. La mission, qui s'est déroulée du 8 au 13 décembre 2021, était composée de représentants de l'Institut national du cancer, du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux et de la Fédération des centres de lutte contre le cancer (Unicancer). Cette mission a favorablement conclu à l'intérêt de mettre en place un institut du cancer en Polynésie française.

Le gouvernement ayant identifié les problématiques de prise en charge des patients atteints de cancer avait, dès juillet 2021, créé l'Institut du cancer de Polynésie française (l'ICPF). Ainsi, en application de l'arrêté n° 1291 du 13 juillet 2021, l'Institut du cancer de Polynésie française a notamment pour missions : d'assurer une activité d'anatomopathologie polyvalente réalisée en Polynésie française avec une spécialisation en cancérologie ; de délivrer des soins aux patients atteints de cancer ; de participer à des programmes nationaux et internationaux de recherche ; d'accompagner les investigateurs et les équipes de soins dans leurs projets de recherche ; de définir une stratégie d'extension de la patientèle dans l'ensemble du Pacifique Sud.

Or, la CTC rappelle dans ce rapport que la mission conduite à la fin de l'année 2021 par l'Institut national du cancer, Unicancer et le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux destinée à préparer la mise en place de l'ICPF, a affirmé « y voir une claire opportunité, mais aussi un risque, celui de rajouter une complexité à un système déjà marqué par de nombreuses tensions ; la réalisation de soins, comme la coordination des soins placés sous la responsabilité d'un nouvel acteur, risque de déstabiliser un peu plus les organisations en place, singulièrement l'hôpital ». Or, la Chambre observe que les constats posés par la mission en 2021 ne sont pas étayés par les faits. La coexistence de l'Institut du cancer et du Centre hospitalier depuis plus de deux années ne pose pas de problème en termes de qualité et de sécurité de la prise en charge oncologique en Polynésie française. Bien au contraire, l'Institut du cancer intervient en complément du centre hospitalier sur la coordination des acteurs de la prise en charge du cancer. Cet établissement est, par exemple, indispensable pour développer la recherche clinique en cancérologie, activité essentielle pour permettre au centre hospitalier de faire progresser son attractivité auprès des oncologues.

Les missions dites d'experts pour accompagner le Pays dans de nouvelles missions sont loin d'être infaillibles et peut-être même peu sensibles aux particularités de la Polynésie.

Les difficultés rencontrées par les patients des archipels ont amené le gouvernement à mettre en place les chimiothérapies délocalisées dès 2018 dans les hôpitaux, services de la direction de la santé, à Uturoa (Raïatea) et à Taravao. Depuis 2022, près de 150 patients bénéficient chaque année de ce service. Le financement de cette activité résulte d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu avec la Caisse de prévoyance sociale pour le financement des dépenses de fonctionnement. Pour autant, selon les données disponibles, près de 15 % des patients traités à Tahiti pourraient bénéficier d'une prise en charge de la chimiothérapie délocalisée dans les îles de service de la direction de la santé à Moorea, Bora Bora et aux Marquises.

La Chambre recommande par conséquent au Pays de renforcer, dans le cadre du prochain plan cancer à adopter avant la fin de l'année 2025, les moyens destinés à réduire les évacuations sanitaires inter-îles dans le traitement du cancer et à rapprocher, autant que possible, l'offre de soins des lieux de vie du patient.

Ceci d'autant que l'hôpital de jour du centre hospitalier fonctionne au maximum de ses capacités. La Chambre encourage donc, pour l'entier bénéfice de la population polynésienne, en plus des chimio délocalisées dans les îles, l'intervention d'opérateurs privés en chimiothérapies. Cette nouvelle offre permettra de diminuer le temps d'accès au premier traitement et de réduire, par conséquent, les pertes de chance face au cancer.

La clinique Paofai, en tant qu'opérateur privé, bénéficierait d'une autorisation d'effectuer des chimio dans ses murs avec un oncologue privé dont l'activité n'a toujours pas débutée à ce jour !

De même, l'ICPF a également pour mission d'effectuer des chimiothérapies de jour. La Chambre recommande au Pays d'engager des travaux destinés à fixer la répartition des activités oncologiques entre le CHT et l'Institut du cancer, dont le statut l'autorise à exercer des soins.

Qu'en est-il aujourd'hui, cette mission est-elle en activité ?

Développer la recherche clinique pour améliorer l'attractivité médicale. En Polynésie française, le développement de la recherche clinique constitue un des axes essentiels du développement de l'Institut du cancer.

La coopération établie dès 2022 par l'ICPF avec l'Institut Gustave Roussy permet d'inclure des patients du territoire dans les essais cliniques pilotés par l'IGR. En 2022, l'Institut du cancer a notamment participé au programme « *prism portal* », mis en œuvre avec le CHPF et dont l'objectif était de procéder à des analyses génétiques sur des échantillons de sang collectés sur des patients pris en charge par le CHPF. Dans un second temps, l'Institut du cancer prévoit de promouvoir directement des essais cliniques.

Cette mission d'envergure et importante se poursuit-elle ?

Il est de notoriété publique que le CHPF peine à recruter et pérenniser les oncologues au sein de ses services. L'ICPF a également été créé afin de rendre attractif la filière par les missions dont elle a la charge.

L'activité de recherche est bénéfique et nécessaire à l'attractivité de toute la filière : les oncologues spécialistes d'organes, les oncologues polyvalents, ainsi que les professionnels de la radiothérapie et de l'anatomopathologie.

Dans un contexte où le CHPF connaît des difficultés pour maintenir un effectif suffisant de médecins spécialisés en cancérologie, la recherche clinique représente un élément d'attractivité.

L'Institut du Cancer est-il doté budgétairement pour procéder aux recrutements de ces spécialistes qui désertent le CHPF ?

Depuis son entrée en activité, l'Institut du cancer organise la logistique et la mise en œuvre des réunions de concertation pluridisciplinaires d'oncologie en Polynésie française (RCP), avec l'Institut Gustave Roussy. Leur fonctionnement a été fixé sur la base des recommandations du réseau des centres de lutte contre le cancer (Unicancer) et de l'institut national du cancer. Ces réunions permettent de définir un projet personnalisé de soins qui est ensuite communiqué au patient dont l'objectif est de lutter contre la perte de chance des patients atteints de cancer. Il en est de même avec les réunions du Pacifique, Nouvelle Calédonie et Polynésie française. Ces réunions présentent un bilan positif ; l'institut du cancer estime en effet que pour les deux territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie, entre 69 % et 85 % des cas discutés dans cette instance auraient été orientés vers une évacuation sanitaire en l'absence de ce dispositif.

Pour ce qui concerne le service d'imagerie, le CHPF dispose du plateau technique le plus complet de la Polynésie française pour assurer la prise en charge des patients externes, des urgences et des hospitalisés. Ce plateau est notamment composé de deux scanners dédiés à l'imagerie, d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) et d'un appareil de tomographie par émission de positon (TEP scan). Le TEP scan permet d'améliorer la prise en charge diagnostique et offre une plus grande qualité que les autres équipements dans le suivi de l'évolution de la maladie. Il apporte également plus de précisions dans la localisation qui sera concernée par la radiothérapie. En outre, le couplage du TEP scan avec un cyclotron, tel que cela est prévu en 2027 selon le ministre de la Santé, améliorera la qualité du diagnostic

et l'orientation thérapeutique des patients. À ce jour, seul le TEP Scan a été livré et installé dans les locaux du CHPF. Sa mise en service est prévue avant la fin de l'année 2024.

Monsieur le ministre, dans votre réponse en date du 12 octobre 2023 à ma question orale concernant le bâtiment de l'ICPF et l'installation du Cyclotron, vous répondiez ceci : « *Le projet de construction de l'ICPF est né de la nécessité de restructurer la cancérologie en Polynésie française afin de mieux répondre aux besoins croissants en oncologie. Le choix de relocaliser le projet sur le site du Centre 15, appartenant au CHPF, a été motivé par des considérations budgétaires et logistiques. De plus, le cyclotron, un équipement essentiel pour les examens TEP scan, peut être installé plus facilement sur le site du Centre 15 en raison de sa structure existante et de sa conception adaptée à cette technologie. La réhabilitation du Centre 15 nécessitera moins de temps que la construction d'un nouveau bâtiment. Nous prévoyons que la réhabilitation du Centre 15 débutera en 2024, avec une finalisation prévue en 2025.* »

Nous y sommes, mais ne voyant toujours rien venir, je vous interroge sur le délai d'installation du cyclotron dans le bâtiment de l'ICPF du C15 en 2025, plutôt que sur le site de princesse Heiata, dont je vous rappelle que l'architecte avait été choisi après concours et prêt en 2023 à lancer les travaux. Le bâtiment premier destiné aux logements du service nucléaire incluant le cyclotron serait aujourd'hui terminé si vous aviez poursuivi les travaux. Cependant, je viens de vous entendre dire que le cyclotron ne sera effectif qu'en 2027.

En complément de l'imagerie, l'activité d'anatomopathologie est essentielle dans le diagnostic du cancer, notamment pour l'interprétation des biopsies ou des frottis. Au premier semestre 2024, seul le centre hospitalier de la Polynésie française réalise la permanence des soins dans ce domaine. Son laboratoire réalise les analyses d'anatomopathologie tant pour le compte de ses patients que pour ceux des autres établissements et des services de la Direction de la santé. Cependant, ce laboratoire est installé dans des locaux étroits au CHPF qui compliquent son fonctionnement. En outre, l'établissement ne dispose que de deux médecins dans cette spécialité. Les prélèvements qui ne peuvent être traités par le laboratoire du CHPF sont envoyés par les cliniques ou par l'intermédiaire du laboratoire Louis Malardé, directement en France hexagonale pour interprétation. En application du plan cancer, le ministère de la santé a lancé en 2020 les premières études pour construire et installer un laboratoire public unique consacré exclusivement à l'anatomopathologie. Cette activité a été inscrite dans les missions de l'Institut du Cancer dont le laboratoire est parti intégrante de son patrimoine.

Le bâtiment été livré au début de l'année 2024 et le laboratoire devrait entrer en fonctionnement au début de l'année 2025. Le laboratoire d'anapath de l'Institut du Cancer offrira la possibilité de réaliser des analyses pour le compte des États voisins (Fidji, Samoa, Tonga...). Il facilitera également la mise en œuvre de travaux communs avec la Nouvelle-Calédonie, notamment dans le domaine de la recherche clinique par l'inclusion d'un plus grand nombre d'échantillons prélevés sur les patients.

Pour rappel le laboratoire d'anapath devait s'ouvrir fin 2024 mais le financement des matériels spécifiques pour équiper le labo n'ayant été octroyé dans un collectif qu'au second trimestre 2024, les matériels n'ont pu être commandés qu'en juillet et arriveront au 1er trimestre 2025 ! Dans l'attente la majorité des examens continuent à être expédiés en France et les pertes de chance pour nos patients encore d'actualité !

La prise en charge des cancers représentait près de 30 % des crédits d'assurance maladie consacrés aux longues maladies, soit 12,5 Milliards F CFP en 2022. Dans cet ensemble, en contrepartie d'une réduction de 20 % des crédits consacrés aux évasan entre 2018 et 2022, celui consacré aux molécules onéreuses présentait une croissance de 70 % et s'élevait à 3,6 Milliards F CFP en 2022. La CTC conclut que cette situation doit conduire le Pays à mieux réguler les prescriptions des médicaments les plus coûteux, tout en préservant la qualité et la sécurité des soins. En effet les molécules onéreuses dont le coût a un impact sur leur accessibilité permettent de traiter efficacement plusieurs types de cancers.

Voici chers collègues résumés en quelques lignes le rapport de la CTC dont il faut souligner la qualité de ses observations et ses critiques. Je retiens que la création de l'ICPF était une nécessité pour une coordination de qualité des soins, pour l'attractivité médicale des professionnels en cancérologie et le rayonnement de la Polynésie dans le Pacifique.

Il s'agit maintenant d'avancer plus vite, le temps en matière de prise en charge des patients atteints de cancer est compté et nous en avons déjà beaucoup perdu par des tergiversations de décisions marquant le manque de clarté et de détermination face au cancer.

*Merci de votre attention.*

**Le président :** Merci.

Monsieur le ministre, pas d'intervention ?

**M. Cédric Mercadal :** Je vais répondre un peu à chacune de vos questions et de vos interventions.

En ce qui concerne le bilan, déjà je vais parler des recommandations. Le bilan, il sera effectif au premier trimestre 2025.

En ce qui concerne le plan d'action, il sera bien livré et il sera réalisé en collaboration avec l'INCA, Gustave Roussy et l'ARASS pour fin 2025, et ils seront alignés avec le plan national qui est le plan 4 « cancer » qui permettra de modéliser cela, pour des soins qui seront réalisés au niveau de nos archipels. Parce qu'il faut viser une déconcentration du soin de chimiothérapie pour qu'on soit au plus près de chez soi et bénéficier de ces traitements. Mais ce qui veut dire aussi de la formation et développer un réseau, parce que c'est le réseau qui doit être développé pour permettre ces soins au plus près de la population.

En ce qui concerne les opérateurs, je préfère vous informer de suite qu'une COS, une commission d'organisation sanitaire, doit être réalisée afin de déterminer qui pourra obtenir plus de lits ou pouvoir faire de la chimiothérapie dans un cadre public et dans un cadre privé. Un certain nombre de lits sont déterminés dans le cadre de cette *low cost*, pour permettre cette activité. Et la COM de la CPS sera étendue au privé puisqu'aujourd'hui elle n'est que dans le cadre public, afin de permettre aussi que la chimiothérapie soit réalisée et prise en compte via les molécules onéreuses dans le secteur privé.

La partie chimiothérapie, oui, elle est dans les îles et à Taravao. On sait que tous les mardis on voit des intervenants privés qui vont à Taravao pour collaborer à la chimiothérapie et des oncologues.

Le coût de l'oncologie, vous l'avez tous souligné, et l'ICPF est là aussi. Et comme je l'ai dit tantôt, l'objectif est que l'ICPF devienne le moteur du soin sur la partie oncologie dans notre pays, et je ne le cache pas, et ça va pour l'anatomocytopathologie aussi, qui ouvrira en mai. Il n'y a pas de tergiversation, il y a juste des délais de traitement et des conventions qui étaient à revoir parce que des montages avaient été faits, ou un petit peu de financement à l'ILM, un petit peu au CHPF et un petit peu à l'ICPF, faisait qu'il y avait un imbroglio juridique à régler, ce que nous avons fait et réussi à faire ces derniers mois, parce que sinon, nous n'obtenions pas les remboursements de l'État. Donc la tergiversation, elle était dans le montage initial.

Pour le reste, je remercie quand même l'ensemble des acteurs d'être intervenus dans le cadre de la constitution de cet établissement qui est l'ICPF, parce qu'il va nous permettre d'établir ce plan cancer sur plusieurs années. Et ce rapport démontre bien que les actions devaient être menées, concentrées et revues au regard du dépistage. Je préfère indiquer dès aujourd'hui que le dépistage, la CPS a un fonds de prévention et que je demanderai à la CPS d'intervenir à un moment ou un autre, une fois le plan de cancer établi, sur le financement d'une partie des dépistages.

Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ? Cathy, tu en as dit tellement puisque tu as résumé le rapport de la CTC, mais je trouve qu'il est très, très bien fait, lui aussi. On a vraiment travaillé de concert avec eux et répondu à l'ensemble de leurs questions et on les a rassurés sur la partie du soin.

L'oncologie coûte cher, les oncologues coûtent cher et il va falloir investir sur nos oncologues. Clairement, on ne peut pas s'en passer. La Calédonie a fait venir des oncologues italiens parce que le coût des évasans en Australie avoisinait les 4,5 milliards, pour répondre à cette problématique. Il faudra donc éviter ces coûts parce qu'investir dans des oncologues sur place nous évitera des coûts d'évasan exorbitants. Au-delà des coûts, c'est des familles et des refus de soins qu'on évitera. Il y a des familles qui ne vont pas se faire soigner parce que c'est loin et qui ne veulent pas être détachées d'eux. Il y a des déchirements familiaux qui se créent et des pertes de chances qui se créent parce qu'on va trop loin. Et donc l'ICPF est une nécessité, l'oncologie sur place est nécessaire, donc il faudra investir dans cela. Mais je le rappelle, ça sera à l'issue de la COS.

Pour le plan pluriannuel de cancer, il ne faut pas qu'il se limite à cinq ans. Le seul problème, c'est que tous les plans ont été faits la même année. On se retrouve avec 10 plans à refaire parce qu'ils couvrent le quinquennat et donc l'activité même d'un gouvernement. Il faudra aller plus loin, faire des plans plus décennaux sur certaines activités, afin de permettre de les revisiter à mi-parcours et surtout de permettre une longévité des programmations budgétaires, puisque nous allons entrer à une longévité des programmations.

L'investissement sur un cyclotron c'est plusieurs dizaines d'années, c'est pour 50 ans qu'il faudra avoir ce type d'appareillage. Donc c'est nécessaire de faire des plans à 10 ans. Et on les fera, comme je te l'ai dit, avec d'autres acteurs et on vous y associera, bien sûr, c'est nécessaire. La recherche sera le moteur de l'oncologie en Polynésie et oui, ça sera un autre modèle de financement que nous rechercherons. Parce que développer l'ICPF dans une vision régionale permettra de faire venir nos partenaires, et on voit bien que c'est le modèle qu'a adopté l'IGR et ça paye une partie de son business plan. Donc on ira vers cela en permettant de faire des soins pour l'étranger, localement et qui amortiront le coup de nos matériels sur lesquels nous avons investis.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions parce que c'était plus des remarques pertinentes de chacun d'entre vous, mais qui reprennent ce rapport. Et je remercie ma présidente de la commission qui a fait un travail attentif sur ce rapport et je la sais ô combien impliqué dans le suivi des recommandations. Donc on travaillera avec la commission de manière efficace et transparente.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Dernière intervention.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui Monsieur le ministre, une dernière question par rapport — vous allez dire « mais elle insiste », mais j'aime bien comprendre les choses... Je reviens encore, puisqu'on est encore dans le cadre du plan cancer, de la lutte contre le cancer, je voudrais comprendre pourquoi les dépistages comme vous avez indiqué par les intermédiaires, sont imputés au budget de l'Institut du cancer, alors que normalement, tout ce qui est dépenses sur les dépistages, ça doit être imputé à la PSG, non ? Non. Alors expliquez-moi.

**M. Cédric Mercadal :** Là, en principe, — et c'est dans les textes, tout ce qui est prêt, il faudra faire évoluer nos textes là-dessus —, tout ce qui est soins, c'est de la PSG ; tout ce qui est prévention, en principe, c'est le programme de prévention. Il faudra faire évoluer nos textes dans les conditions de prise en charge pour que tous ces actes de prévention soient pris en charge aussi au niveau de la PSG. C'est de ça dont on parlait. Il y a des actes qui sont hors plan, qui sont pris en charge, on va parler de... aujourd'hui, quand on fait une — comment dire ?... Il y a des accords qui ont été passés entre la CPS et la Direction de la santé depuis le plan cancer, sur la prise en charge, par exemple, des dépistages du

cancer de l'utérus et tout ce qu'il y a, une année c'est la CPS pour une partie des soins, l'autre année, donc, tous les deux ans c'est le dépistage fait par l'ADS, et les années entre, c'est la CPS qui prend en charge. Elle le prend en charge sur son fonds de prévention. Il faudra développer l'enveloppe du fonds de prévention pour pouvoir répondre à la demande demain via la PSG, c'est une question budgétaire.

**Le président :** Merci.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Donc, vous dites que la PSG ne prend pas compte les dépenses de prévention ? C'est ce que vous êtes en train de dire ?

**M. Cédric Mercadal :** Elle a limité le cadre de ces enveloppes, il faudra les élargir dans le cadre de la PSG.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Qui a limité ?

**M. Cédric Mercadal :** C'est le coût... Les anciens gouvernements à chaque fois qu'on a fait des lettres de cadrage, ça a été comme ça depuis des années. Le coût de la prévention est limité dans la prise en charge. Je ne suis pas responsable des anciennes lettres de cadrage, clairement. Celle de l'an dernier a été réitérée parce qu'elle était octroyée sur des programmes en cours, et il faudra revoir cela. Je n'ai pas de souci avec ça.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

**Le président :** On poursuit avec le rapport 9817/SG, c'est le dernier rapport de la CTC.

Le temps de parole est identique à celui du texte précédent et j'invite d'ores et déjà le Tapura huiraaatira, qui dispose de 15 minutes, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Sonia Punua-Taae :** *Mes salutations pour notre rencontre en cet après-midi.*

La Chambre territoriale des comptes nous présente aujourd'hui un rapport sur la politique de la jeunesse pour les années 2018 à 2023. Vaste sujet puisque, comme indiqué en page 18 dans le « *schéma des politiques publiques en faveur de la jeunesse* », ce secteur rassemble une variété de domaines d'interventions qui passent par l'éducation, la formation professionnelle, les aides sociales, la prévention sanitaire, la prévention juvénile, ou les politiques socioculturelles et sportives.

C'est bien cette diversité qui rend une analyse globale difficile, pour ne pas dire périlleuse. De même, la multiplicité des intervenants, et notamment dans le champ associatif, rend plus difficile la coordination.

Comme l'indique le rapport, la jeunesse n'est pas un groupe homogène et nécessite des politiques différenciées selon les publics. C'est bien cette diversité qui rend difficile d'apprécier avec justesse la globalité de la politique publique en faveur de la jeunesse.

La chambre formule 5 recommandations :

- 1- Faire adopter les orientations stratégiques de la politique publique de la jeunesse ;
- 2- Améliorer le pilotage interministériel ;
- 3- Associer, dès à présent et de façon pérenne, les jeunes à la conception et au suivi des politiques publiques en faveur de la jeunesse ;
- 4- Améliorer l'information de l'Assemblée de la Polynésie française sur les subventions versées aux associations de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

5- Faciliter l'accès à l'information des jeunes et des porteurs de projets dans le domaine de la mobilité à l'extérieur du territoire polynésien.

Sur la première recommandation, si nous avons bien compris, l'actuelle ministre en charge de la Jeunesse a ouvert des consultations dans tous les archipels pour établir le schéma directeur qui est effectivement attendu.

Ainsi que le rappelle le rapport, le gouvernement précédent, et plus particulièrement le ministre Naea Bennett, avait déjà lancé en mai 2022 des travaux auxquels étaient conviés des jeunes, mais aussi des représentants des communes, des communautés religieuses et des associations.

Quatre axes stratégiques ont été identifiés : améliorer la conception et la conduite des politiques en direction de la jeunesse, favoriser son accès à l'autonomie, la citoyenneté et l'insertion, consolider la continuité éducative et soutenir les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, et renforcer la prévention des conduites à risques et de la délinquance.

Le rendu de ces travaux avait été fait par les jeunes eux-mêmes lors d'un comité interministériel qui devait effectivement déboucher sur l'adoption en conseil des ministres d'un schéma directeur pour les années 2022 à 2027.

Toutefois, et comme le note la Chambre, les échéances électorales sont venues perturber le calendrier prévu par le ministre. Mais aujourd'hui, au lieu de reprendre les travaux effectués par les jeunes et les associations à la demande de son prédécesseur, la nouvelle ministre a préféré tout reprendre à zéro.

C'est ce que regrette, la Chambre concernant, les gouvernements précédents en observant que « la méthode qui a consisté à repartir en permanence d'une feuille blanche sans capitaliser les propositions qui émanaient du ministre précédent a durablement handicapé le secteur et empêché le vote d'orientations stratégiques, pourtant essentielles à ce secteur. » Même cause, mêmes effets !

En deuxième lieu, la Chambre recommande d'améliorer le pilotage interministériel. La problématique a bien été identifiée sous la mandature concernée par le rapport, notamment par la nécessité de mieux coordonner les actions, notamment au travers d'une délégation interministérielle à la jeunesse. Là encore, le ministre précédent a été pris par le temps pour mettre en place cette structure dont l'idée ne semble pas reprise par l'actuel gouvernement.

Il en va de même pour la signature d'une convention d'objectifs avec l'UPJ, qui est un élément central de la politique de la jeunesse, pour assurer la coordination du réseau associatif et d'éducation populaire qui n'a pas été effectuée avant les élections.

La troisième recommandation porte sur la nécessité d'associer les jeunes à la conception des politiques publiques les concernant. Comme nous venons de le dire, les jeunes ont été très largement associés à la définition d'un schéma directeur sous la mandature précédente et nous avons constaté par les consultations effectuées par l'actuelle ministre, que la jeunesse est toujours partie prenante.

La quatrième recommandation porte sur une meilleure information de notre assemblée des subventions accordées aux associations intervenant dans le secteur de la jeunesse. Il y a effectivement des difficultés pour identifier de manière exhaustive les fonds consacrés à la jeunesse dans leur globalité.

Toutefois, concernant les subventions aux associations, la CCBF identifie parfaitement dans son rapport annuel les subventions accordées pour les associations de jeunesse, comme elle identifie d'ailleurs des subventions accordées pour des politiques spécifiques, comme par exemple le programme du Fare Tama Hau en faveur de la prévention de l'obésité des jeunes ou bien pour l'ouverture d'un espace jeunes à Afaahiti. Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres.

De plus, la liste des subventions qui ne sont pas soumises au contrôle de la CCBF fait également l'objet d'une publication exhaustive, dans la plus grande transparence. Ainsi, sur les quelque 400 pages du dernier rapport de la CCBF concernant l'activité 2023, l'occurrence « jeunes » ou « jeunesse » apparaît près de 300 fois.

Les élus que nous sommes sont donc informés, s'ils le souhaitent, des sommes consacrées aux associations et leur destination.

La dernière recommandation vise à faciliter l'accès à l'information des jeunes et des porteurs de projets dans le domaine de la mobilité à l'extérieur du territoire polynésien. Le gouvernement précédent a bien analysé cette demande et c'est la raison pour laquelle il a mis en place un « guichet unique » pour les étudiants et futurs étudiants, avec du personnel formé. De même, le Fare Tama Hau met à disposition des 12-25 ans un espace jeunes où ceux-ci peuvent trouver des conseils et être accompagnés dans leurs projets.

Il est certain que ces expériences demandent à être développées pour mieux répondre aux aspirations des jeunes, et notamment en utilisant les nouvelles techniques de l'information, comme l'avaient proposé les jeunes qui ont travaillé sur le schéma directeur lors de la précédente mandature.

Concernant la mobilité à l'extérieur du territoire, il convient d'inclure également l'État qui gère notamment la continuité territoriale et le passeport mobilité.

De manière globale, nous partageons les 5 recommandations de la chambre qui, pour certaines, ont déjà trouvé sous la mandature précédente au moins un début de solution, même si tout est toujours perfectible.

Je tiens à rappeler que la période concernée englobe la crise COVID qui a grandement perturbé l'avancement des réponses à apporter en matière de jeunesse.

Je voudrai également revenir sur quelques points abordés dans ce rapport concernant l'éducation et l'emploi qui ne font pas l'objet de recommandations spécifiques.

En matière d'éducation, il faut bien souligner que le gouvernement de Monsieur Édouard Fritch, dans un contexte où l'on a plutôt constaté une baisse des effectifs dans les établissements d'enseignement, a réussi sur la période 2018 jusqu'à 2023 à faire augmenter de 12,5 % les crédits consacrés à l'Éducation nationale en Polynésie, qui sont passés d'un peu plus de 63 milliards à plus de 71 milliards. Nous espérons que le dialogue de gestion qui est en cours permettra au moins de maintenir ce volume de crédits dans un contexte budgétaire tendu au niveau national.

Concernant les internats, une politique de modernisation a été engagée, déjà quand Nicole Sanquer était ministre de l'Éducation, et s'est poursuivie jusqu'à présent.

Le rapport en parle mais ne précise pas qu'il y a une nette amélioration car nous n'avons plus de grands dortoirs mais des chambres de quatre à six élèves et des chambres pour les PMR. L'internat du Diadème est en cours de réalisation, et nous remercions l'État qui nous a toujours accompagné pour le bien-être de nos élèves.

Par ailleurs, et parce que nous avons bien pris conscience qu'il ne fallait pas laisser nos internes dans la nature les week-ends et pendant les vacances, nous avons mis en place les WEI et les PLEI, avec des budgets conséquents pour asseoir également une politique de prévention de la délinquance.

Concernant justement la délinquance, le gouvernement a mis en place dès 2020 la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse qui s'est particulièrement mobilisée pendant toutes ces années dans des opérations spécifiques en direction des jeunes.

Concernant l'emploi des jeunes, la Chambre, souligne les bons résultats des aides à l'emploi de type ACT et ACT PRO, aujourd'hui supprimés, ainsi que l'ICRA. Toutefois, elle estime qu'en dehors du

dispositif d'apprentissage, il n'existe pas d'aides spécifiques pour les jeunes. En tout état de cause, et contrairement aux réponses qui ont été formulées à la CTC par l'actuel gouvernement, la réforme du dispositif d'aide à l'emploi ne favorise pas plus la jeunesse que les autres publics.

Par contre, et nous nous en réjouissons, contrairement à certains dans cet hémicycle, la Chambre souligne le succès du RSMA pour l'insertion des jeunes.

De manière globale, il faut d'ailleurs souligner que l'État est bien présent à nos côtés pour soutenir nos politiques en direction de la jeunesse.

Voilà mes chers collègues quelques remarques non exhaustives sur ce rapport et nous ne doutons pas que l'actuel gouvernement saura mettre en œuvre les préconisations formulées.

Je vous remercie de votre attention. *Que l'amour règne.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président et je demanderai un peu votre indulgence parce que je risque de dépasser d'une minute, voire deux, le temps qui m'est alloué.

On dit que la jeunesse est l'espoir des lendemains. L'espoir est un mot que j'affectionne tout particulièrement, car il m'inspire chaque jour à donner le meilleur de moi-même pour me lever et défendre tous les Polynésiens, nos familles, nos entreprises et nos jeunes, toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, contribuent à bâtir notre *pays*.

Ce rapport de la Chambre territoriale des comptes portant sur l'étude de la politique publique en faveur de la jeunesse depuis 2018 se focalise sur les jeunes de 15 à 25 ans, 40 000 jeunes femmes et jeunes hommes qui représentent 14 % de notre population.

Cinq recommandations y sont formulées, nous invitant à définir clairement une gouvernance en matière de jeunesse qui soit stable, cohérente et coordonnée, associant notre jeunesse dans son élaboration et donnant la meilleure information pour tous.

Nous ne pouvons qu'avoir l'espoir que ces recommandations se réalisent et donnent vie à toutes les propositions qui ont été imaginées dans nos ministères successifs, avec les agents de nos services et établissements et en collaboration avec nos associations. Toutes les idées peuvent être bonnes, encore faut-il les réaliser.

Sous l'ancienne mandature, le portefeuille de la jeunesse a connu quatre ministres différents, cette succession rendant difficile voire impossible l'adoption des orientations stratégiques par notre assemblée, et ce malgré sa stabilité politique.

Depuis le début de notre mandature actuelle, nous avons une nouvelle ministre — et je dirais une jeune ministre — et nous sommes dans l'attente de l'adoption prochaine des orientations stratégiques en matière de jeunesse par notre assemblée.

La lecture de ce rapport nous donne le sentiment qu'il reste encore tout à accomplir, tant l'urgence pour venir en aide à notre jeunesse, notamment celle qui est en danger.

Quelques chiffres alarmants :

Période 2020-2023, pendant la crise Covid, 895 tentatives de suicide ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire polynésien avec plus de 80 % sur Tahiti. La moitié concerne des jeunes de 10 à 29 ans et majoritairement des femmes. Cela représente pratiquement une tentative de suicide par jour.

En 2022, 560 patients de moins de 20 ans et 252 patients entre 21 et 30 ans ont été suivis par le centre de prévention et de soins des addictions de la Direction de la santé. Cela représente un total de 45 % des 1801 patients polynésiens suivis. Les patients de moins de 20 ans ont été pris en charge majoritairement en raison d'une addiction au cannabis, 62 % des cas, et ceux entre 21 et 30 ans en raison de l'alcool, 39 % des cas, et du cannabis 34 % des cas.

À ces tendances en hausse s'ajoute une élévation de la proportion d'expérimentation de la méthamphétamine, l'*ice*.

Selon un rapport universitaire écrit par Alice Simon et Alice Valiergue consacrés spécialement à l'*ice* en Polynésie, l'expérimentation progresse chez les jeunes avec une pratique qui demeure encore minoritaire, fort heureusement, mais qui va malheureusement s'aggraver plus tard puisque la consommation régulière d'*ice* concerne particulièrement des adultes âgés d'une trentaine d'années environ, issus de toutes les catégories sociales malgré un prix du gramme élevé entre 150 et 250 000 F CFP, les consommateurs d'*ice* étant bien souvent des consommateurs de cannabis.

En 2023, 256 mineurs ont été mises en cause pour des atteintes aux biens comme les vols, 200 pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique et 159 pour des troubles à l'ordre public.

Nos jeunes peuvent malheureusement parfois se sentir oubliés ou abandonnés, en perte de repères, alors même que notre rôle de leader politique est de prendre les décisions qui leur donneront toutes les chances de gagner confiance en eux pour relever les défis qui se dresseront sur leur chemin dans notre monde en constante mutation.

Nous ne pouvons que soutenir la mise en place d'un pôle de santé mentale moderne, organisé, équipé mais adapté, avec une structure dédiée à la lutte contre les addictions, tant aujourd'hui des milliers de nos familles en souffrent.

Nous avons une pensée particulière pour les familles qui ont perdu un être cher, emportés par l'*ice* et qui se sont suicidés et qui se lèvent aujourd'hui pour combattre ces fléaux. Le bien-être mental et physique de nos jeunes doit être notre priorité absolue.

Même si trop souvent le mot délinquance est à tort associé à notre jeunesse figurant dans l'intitulé du ministère de la jeunesse actuelle, nous ne devons pas pour autant la stigmatiser et la considérer uniquement comme telle. La violence doit fermement être combattue sans occulter d'en comprendre les causes pour mieux l'appréhender. Les dérives de certains jeunes ne doivent pas nous faire douter ou oublier que des milliers d'entre eux se battent aussi au quotidien pour être de bons citoyens, éduqués et formés. Il suffit d'analyser les taux de réussite aux examens, les taux de réussite aux concours, nous restons convaincus que notre jeunesse est belle et talentueuse.

Parfois parents très tôt, ils doivent rapidement porter sur leurs épaules encore fragiles les responsabilités de la vie, celles que leurs parents pour certains ont oublié, et en même temps aspirer à un avenir meilleur pour eux et pour toutes les personnes qui leur sont chères. Cet avenir meilleur, nos jeunes essayent de le construire avec l'école et en poursuivant des études supérieures, augmentant ainsi leurs chances de trouver un emploi adapté à leurs ambitions et mieux rémunéré.

Néanmoins, selon les chiffres de l'emploi en 2023, le taux de chômage reste important chez les jeunes entre 15 et 29 ans. En effet, sur cette tranche d'âge qui comprend 54 200 personnes, 19 600 occupent un

emploi alors que 11 300 souhaitent en occuper un ; 4 700 d'entre eux sont enregistrés comme chômeurs, c'est-à-dire souhaitant un emploi disponible et en recherche active.

Ce chômage est plus important chez les femmes et chez les personnes sans diplôme. Certains jeunes sont freinés par la difficulté à s'émanciper de leur milieu social ou parce qu'ils sont contraints à devoir partager leur salaire avec leurs proches. La réforme des contrats aidés du gouvernement Brotherson ne permet pas aux jeunes diplômés d'accéder à un emploi de manière digne tant les indemnités ont été réduites et les CVD annulés.

Parfois, nos jeunes perdent leur motivation à fournir des efforts pour trouver un travail par l'absence de transport ou la difficulté d'en prendre. Se déplacer est en effet une problématique essentielle pour nos jeunes de l'école, notamment pour ceux qui résident dans nos zones périphériques ou dans nos archipels éloignés, et qui doivent parfois se lever plus tôt que les autres.

Ce rapport de la CTC consacre une part importante à la mobilité de nos jeunes, indiquant que la gratuité de notre transport scolaire permet à 26 000 élèves de se déplacer grâce aux importants budgets du pays et de l'État. En 2023, 1,75 milliards de francs est consacré, dont un quart est la part de l'État, soit 343 millions de francs en moyenne.

Être interne permet à nos élèves de pouvoir augmenter leur chance d'avoir de meilleurs résultats scolaires. Sur les 22 209 élèves inscrits dans le second degré en 2023, 2487 sont internes, issus en majorité d'un milieu défavorable, avec un taux de réussite plus favorable que les non internes pour le CAP et le BAC. Seul le DNB semble moins favorablement accessible pour les internes, un point à améliorer.

Les bourses scolaires, avec plus d'un milliard chaque année, permettent à plus de 16 000 élèves de poursuivre leurs études, 246 en moyenne, et qui bénéficient également de frais de mobilité, soit un budget annuel de 44 millions. S'ajoutent les dispositifs de l'État et de l'Europe encourageant cette mobilité pour poursuivre son projet éducatif. Le gouvernement Brotherson a décidé de tripler le budget des bourses et nous saluons cette décision.

Malgré parfois une coordination qui reste à parfaire et un pilotage qui doit être amélioré, le Pays et l'État mobilisent des moyens importants en faveur de notre jeunesse. Chaque année, le budget du pays consacré au ministère de la jeunesse et des sports s'élève à 268 millions en moyenne en dépenses de fonctionnement, deux tiers pour les dépenses de personnel et un tiers pour les subventions de fonctionnement à nos associations qui constituent une part fondamentale dans notre action auprès de notre jeunesse.

En cumulé, de 2018 à 2023, plus de 132 millions de subventions d'investissement ont été votées en autorisation de programme. À mon sens, ce n'est pas si excessif que ça. C'est même très peu, je trouve, au niveau du coût.

L'État est un partenaire incontournable, apportant son aide et son assistance technique au travers des conventions jeunesse, sport et vie associative pour huit ans, de 2020 à 2028. En 2022, cette contribution financière s'élevait à 835 millions de francs — oui, ça, c'est beaucoup. Dans le domaine de l'éducation, en 2023, ce sont 71,50 milliards de francs qui sont consacrés à rémunérer nos personnels enseignants pour la grande majorité d'entre eux polynésiens auquel s'ajoutent 4,4 milliards de francs pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des subventions. Et je dirais même qu'on a oublié de compter l'université qui est entièrement financée par l'État.

N'oublions pas le RSMA en Polynésie française, financée entièrement par l'État, qui permet d'insérer jusqu'à 91 % dans la vie active nos jeunes polynésiens, majoritairement non diplômés, et le plus souvent en grande difficulté et en rupture avec leur milieu familial, en leur donnant la chance d'acquérir des savoir-faire et des savoir être qui leur permettent de regagner confiance en eux et de se remobiliser.

Aujourd'hui, il est bien difficile d'imaginer pouvoir conduire toutes nos politiques publiques en faveur de la jeunesse sans l'État. C'est une réalité. Cet avenir meilleur, nous devons le construire tous ensemble. Nous avons l'espoir d'un avenir où chaque jeune se sent valorisé, soutenu et en mesure de faire entendre sa voix. C'est à travers un engagement collectif que nous pourrions faire véritablement de notre jeunesse l'espoir des lendemains, une réalité tangible où chacun pourra s'épanouir et bâtir le futur qu'il aura pensé, décidé qu'il mérite.

Plus que jamais, en tant que représentants du peuple, notre jeunesse doit être notre priorité et nous devons construire l'avenir avec elle. On ne doit pas penser pour eux, parler pour eux et décider pour eux. On doit les écouter et s'inspirer d'eux pour agir. Non seulement parce que nos jeunes sont nos enfants, non seulement parce qu'avant eux, nous avons connu les difficultés qu'ils traversent aujourd'hui, et ce même si parfois, nous nous sentons démunis face aux défis qu'ils ont à relever et que nous souhaiterions porter ce fardeau à leur place, mais aussi car ces jeunes sont les adultes et les parents de demain, ceux-là même qui seront amenés à nous remplacer et à nous prendre en charge lorsque nous-mêmes, nous ne serons plus en capacité de le faire.

Pour conclure mon intervention, je reprendrai les mots de mon discours en tant que ministre. En clôture des assises de la jeunesse en février 2016, réunissant plus de 600 personnes, et je m'adressais à eux ce jour-là en disant « l'avenir de notre société, l'avenir de votre société passe par votre investissement, par votre implication. Notre pays doit évoluer non contre vous, mais avec vous. Vous ne devez pas subir, mais être acteur de votre avenir ».

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

On poursuit avec le dernier intervenant, celui du Tavini.

**M<sup>me</sup> Maite Hauata Ah-Min :** *Merci, Monsieur le président. Bonsoir à toutes et à tous en cette fin de journée.*

*Selon la définition du Polynésien, la jeunesse est telle une fleur innocente, qui au contact des rayons du soleil, s'épanouit. Le Polynésien est tel un chirurgien poussant au pied d'un arbre prêt à sacrifier sa vie pour ce chirurgien. La vie d'une jeune fleur repose sur l'arbre dont elle est issue et qui tire sa vie dans les profondeurs de la terre.*

*Aujourd'hui, la jeunesse polynésienne est une proie facile pour les diverses mutations qui animent cette époque.*

*Tels des matières flottantes à la surface d'un océan assombri par une société de consommation dont le mot d'ordre est « Que les riches s'enrichissent davantage et que les pauvres s'appauvrissent tout autant », la jeunesse est frappée par les inégalités et les paroles inexactes.*

La jeunesse est une fleur qui commence à s'ouvrir et à s'épanouir ; telle est la définition que le *Polynésien* d'hier et d'aujourd'hui porte pour nos *jeunes*.

Aujourd'hui, elle est la proie facile de la mondialisation.

Tout comme les matières flottantes à la surface d'un océan assombri d'une société de consommation dont le mot d'ordre est : « *Que les riches deviennent de plus en plus riches ; et les pauvres de plus en plus pauvres* ».

Notre jeunesse est bafouée par les inégalités et les injustices politico-sociales que le système leur impose.

Mes chers collègues, force est de constater que la lecture du rapport de la CTC dresse un tableau sans complaisance. Et je veux juste préciser et rappeler que ce n'était pas un gouvernement indépendantiste, mais bien un gouvernement autonomiste qui était aux affaires du pays depuis plusieurs années déjà, et pourtant le constat alarmant est bien là, sans appel : notre jeunesse est en crise !

Solde migratoire négatif, chômage, décrochage scolaire, addictions, délinquance, un déficit en structures de soutien... Donc toutes ces problématiques, ces résultantes, maintenant nous devons les prendre à bras le corps et les traiter le plus rapidement et le plus efficacement pour ne pas aggraver encore les inégalités existantes de notre société, de ce qu'il en est déjà.

Entre 2022 et 2023, le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de 9 %, ce qui signifie que 200 jeunes supplémentaires se retrouvent sans emploi.

De plus, près de 12 % de ces jeunes sont dans ce que l'on appelle le « halo du chômage », une zone de précarité qui les empêche d'être considérés officiellement comme chômeurs, mais qui traduit une marginalisation économique grandissante.

Ces chiffres révèlent une détresse profonde : une jeunesse sans soutien, sans perspectives, et vulnérable face à la délinquance et aux addictions.

Le décrochage scolaire est un autre signe préoccupant. Près de 47 % des jeunes sans diplôme peinent à trouver un emploi, contre seulement 16 % des jeunes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ces statistiques montrent clairement que près de la moitié de notre jeunesse est laissée sur le bas-côté, sans espoir de bâtir un avenir stable et épanouissant. Ce manque de perspectives affecte également leurs familles et leurs communautés, fragilisant le tissu social qui les entoure.

Bien que la tranche d'âge des jeunes de 15 à 24 ans soit en diminution au sein de la population globale, représentant aujourd'hui seulement 14 % des habitants du *pays*, elle reste majoritairement concentrée sur les Îles-du-vent (77 %). Les autres archipels se vident progressivement de leur jeunesse.

Cette migration interne contribue à créer un déséquilibre démographique qui nuit au développement des archipels, un développement que nous devons impérativement accompagner.

Tous ces signaux témoignent non seulement des effets visibles d'un malaise, mais également de causes sous-jacentes bien plus profondes, que nous devons traiter à la racine.

Ces problèmes structurels sont d'autant plus alarmants que notre monde traverse une période de mutation rapide, notamment avec l'émergence des technologies de l'intelligence artificielle (IA).

L'IA offre des opportunités considérables, mais elle représente aussi des risques majeurs, en particulier pour l'emploi. D'ici peu, il est probable que l'intelligence artificielle remplace progressivement de nombreux métiers, y compris ceux de la classe moyenne, menaçant ainsi une partie importante des jeunes générations.

La fracture sociale risque de s'accroître entre les jeunes les plus démunis et ceux qui, aujourd'hui encore, tentent de s'établir dans la société. Si nous restons passifs, l'impact des technologies de l'IA pourrait accentuer cette marginalisation.

Cependant, en investissant dans la formation et l'acquisition de compétences numériques, nous avons la possibilité de transformer cette menace en opportunité, et d'offrir à nos jeunes un accès aux métiers de demain.

Pour faire face aux défis actuels, nous devons agir avec détermination et investir sur plusieurs fronts simultanément.

Nous saluons la volonté du ministre de l'éducation de repenser notre système éducatif, pour garantir à chaque jeune, où qu'il se trouve dans notre *pays*, un accès à une éducation moderne et de qualité.

Cela implique des infrastructures adaptées, mais également un enseignement qui offre des compétences techniques et professionnelles, en particulier pour ceux qui n'empruntent pas le parcours scolaire classique.

Ces efforts sont soutenus par la rédaction d'une nouvelle Charte de l'éducation 2025-2030, plus inclusive, davantage en phase avec notre identité et notre culture, dont le paradigme est : « Inciter la reconnaissance des élèves dans leur école », afin d'ancrer le jeune polynésien dans son écosystème local.

Une charte qui ambitionne de faire de l'école un lieu d'épanouissement pour chaque jeune, en prenant en compte ses racines, ses valeurs et ses aspirations.

Il est essentiel de ne laisser aucun jeune de côté.

La mise en place de passerelles pour que ceux qui ont décroché puissent revenir dans le système éducatif ou s'engager dans une formation professionnelle doit être intensifiée.

Ces passerelles devraient être accompagnées de programmes spécifiques et de soutien individualisé.

Les compétences numériques sont aujourd'hui un pilier du projet gouvernemental.

Les secteurs porteurs comme les énergies renouvelables, les technologies de l'information et le tourisme durable offrent de nouvelles opportunités concrètes pour les jeunes.

Nous devons multiplier les programmes de formation scientifique pour permettre à nos jeunes de s'adapter aux mutations du marché du travail.

Le nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle marque une rupture avec les anciennes pratiques, et nous comptons sur la collaboration de notre ministre de l'emploi pour renforcer les dispositifs existants Ti'aturi, Ti'ama, et Ti'arama, afin d'assurer des opportunités justes et accessibles à notre jeunesse.

Chaque année, de nombreux jeunes quittent notre *pays* à la recherche d'opportunités ailleurs, contribuant ainsi au vieillissement de notre population et à la perte de talents précieux.

Il nous appartient de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises locales, d'encourager les start-ups, et de soutenir l'innovation pour créer des perspectives économiques capables de répondre aux aspirations de nos jeunes.

Le rapport de la CTC met en évidence la nécessité d'une politique publique coordonnée afin de freiner cette migration et de redonner espoir à notre jeunesse.

Les événements récents ont mis en lumière le manque criant de structures pour aider nos jeunes à surmonter leurs addictions, ainsi que l'absence de centres adaptés au sevrage.

Il est essentiel de renforcer nos dispositifs de prévention et de soutien afin de répondre à cette urgence. Pour conclure, et conformément aux recommandations du rapport de la CTC, nous devons développer une vision à long terme à travers un schéma directeur de la jeunesse, qui soit inclusif et ambitieux. Nous saluons tout le travail que notre gouvernement porte sur l'actualisation de la Charte de l'éducation et sur le schéma directeur de la jeunesse qui était inexistant. Des travaux donc qui reposent sur la concertation de l'ensemble des parties prenantes, le gouvernement, les pouvoirs publics, la communauté éducative ainsi que les acteurs de l'éducation, les associations, les familles, mais surtout les jeunes eux-mêmes.

Leur voix doit être entendue et prise en compte dans chaque décision les concernant.

Cette tâche est ambitieuse, mais nécessaire pour assurer la cohérence et l'efficacité de nos politiques en faveur de la jeunesse.

*Chers amis, voici un précepte formulé par le Polynésien que nous devrions tous appliquer : La noix de coco qui germe sous l'arbre qui lui a donné vie deviendra à son tour un cocotier. Par contre, celui qui germera ailleurs, ne sera pas similaire à l'arbre qui lui a donné la vie.*

*Chers élus du peuple, nous avons mis de côté l'arbre (NDT, assimilé à un cocotier ici) qui a donné vie au peuple Polynésien et nous avons laissé ce peuple évoluer sous un pommier (NDT, un mode de vie étranger) qui lui a fait perdre de son éclat. Il ne faut donc pas être surpris du nombre de fruits abortifs qui affectent notre jeunesse aujourd'hui.*

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Cette dernière intervention vient clore la discussion générale sur ce rapport. Je donne la parole à notre ministre.*

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii :** *Merci, président. Bonjour* à tous.

Je vais commencer par... Je suis toujours contente de te voir *Madame la maire* Sylvana, petite maman. Juste, je suis triste de constater que systématiquement, comme dans vos rapports, il y a des choses fausses, et cela tombe sur toi. Donc, je ne sais pas qui a rédigé ce rapport, mais je pense qu'il va falloir lui sonner les cloches. C'est la deuxième fois que cela arrive. Et quand on connaît l'engagement nécessaire à un *maire* pour tenir ses troupes et pour administrer sa commune, j'appelle cela de l'irrespect, sincèrement.

Pour en revenir à l'ensemble du rapport, alors repartir d'une feuille blanche, c'est un premier mensonge puisque je l'ai dit à plusieurs reprises que le schéma directeur, tel qu'il a été pensé par mon prédécesseur, Naea Bennett et, à l'époque, son conseiller technique à la jeunesse, n'intégrait ni les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ni nos archipels éloignés. Alors oui, c'est vrai, ils sont allés au *Îles sous-le-vent*, mais est ce que la Polynésie française, ce n'est que les *Îles sous-le-vent* et les *Îles-du-vent* ? Non, il y a les *Australes*, il y a les *Marquises* et les Tuamotu Gambier.

Donc oui, nous sommes repartis en tournée dans nos archipels et nous sommes allés aux côtés de chacun de nos *maires* pour travailler ensemble sur ce schéma directeur, à la fois avec les conseils municipaux dans des réunions institutionnelles, mais aussi et surtout avec des réunions publiques dans lesquelles on avait des jeunes, des moins jeunes, des parents. Ensuite, l'on sait aussi rapprocher des WEI et des PLEI dans certaines grandes îles des archipels pour être sûr que la jeunesse prenne part à la co-construction de ce schéma directeur que nous avons entamé et que nous sommes en passe de finaliser.

Pour ce qui est de mieux informer l'assemblée de la Polynésie française sur l'octroi des subventions, il faut savoir que les subventions de la jeunesse sont octroyées aujourd'hui par ce que nous appelons le Comité territorial de jeunesse et d'éducation populaire et, à notre arrivée, eh bien, sans grande surprise, le gouvernement avait clairement la main. Le politique avait la main sur les subventions. Et donc, la première chose que nous avons faite, c'est d'abord rétablir la parité de la composition de cette commission parce que, du coup, on a composé à 50/50 du politique et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Mais aussi et surtout, pour la toute première fois, nous avons demandé au président de la commission jeunesse, éducation et sport de l'assemblée de la Polynésie française, d'y siéger, tout cela pour garantir la transmission des informations.

En ce qui concerne la convention d'objectifs avec l'Union pour la jeunesse polynésienne, que nous connaissons tous sous l'appellation de l'UPJ, cette convention d'objectifs, elle date de... (*Madame la ministre siffle*) ...et nous l'avons ressorti, nous sommes en cours de finalisation. Mais nous n'avons pas attendu la signature de cette convention pour renforcer le partenariat avec l'UPJ.

Alors tout à l'heure, on disait que nous avons mis en place les WEI et les PLEI. Ce rapport concerne les politiques publiques de 2018 à 2023. Or, si je ne me trompe pas, les WEI et les PLEI ont été imaginés et mis en œuvre par Jean-Marius Raapoto.

En ce qui concerne l'ACT PRO, l'ACT et l'ICRA, qui, selon le rapport qui vous a été soumis pour lecture, ont été supprimés. Là encore une fois, c'est faux. Alors, non, le gouvernement Moetai Brotherson ne passe pas son temps à tout mettre à zéro et à repartir d'une feuille blanche. Ça aussi, c'est faux.

Néanmoins, et je pense que le Président de la Polynésie française, notre Président Moetai Brotherson l'a suffisamment rappelé, la concertation n'est pas une option dans notre gouvernement. Et c'est la raison pour laquelle nous sommes allés pendant trois mois aux côtés de nos résidents, de nos familles, de nos jeunes, mais aussi de nos anciens — parce que la jeunesse c'est important, mais le ciment de la jeunesse c'est essentiel —, récolter leurs avis sur tout et n'importe quoi. Mais ils se sont exprimés et nous avons soumis à la commission de cadrage l'ensemble des préconisations qui reviennent et qui ressortent du terrain sans filtre.

Et là, je vais juste terminer et clôturer ma réponse avec, et je vais citer notre *maire* Gaston Tong Sang, lorsque je me suis déplacée à Bora Bora, qui je pense fait partie de ces politiciens qui existent dans notre paysage politique au *pays*, qui est aujourd'hui *maire* de Bora Bora mais qui a également été président de l'assemblée de la Polynésie française et qui a été également Président du gouvernement de la Polynésie française et qui me l'a dit : « Je n'ai jamais vu un tel travail pour la jeunesse ». Donc, je pense que dire que le gouvernement Brotherson, et notamment en matière de jeunesse et d'éducation populaire, passe son temps à repartir d'une feuille blanche, c'est un mensonge !

Je vais maintenant remercier Nicole Sanquer pour l'éloge faite effectivement à notre jeunesse « Notre jeunesse est notre avenir » et il faut que tous ensemble l'on s'en saisisse. La jeunesse est belle et talentueuse, je le confirme. La stigmatiser avec l'appellation délinquance et quand bien même cela fait partie de l'intitulé de mon portefeuille, c'est essentiel. Parce qu'en réalité, si on prend la tranche d'âge de 0 à 24 ans, la jeunesse c'est 100 000 Polynésiens. Et on en parlait juste avant, et notamment dans la santé, l'âge fatidique pour la prévention, c'est de 0 à 5 ans. 100 000 Polynésiens, cela fait plus de 35 % de notre population. Voilà ce que représente la jeunesse polynésienne, la jeunesse *polynésienne* en 2024.

Et puis, pour du coup terminer mon intervention, je voudrais juste remercier notre élue du Tavini huiraatira pour sa position et ses exposés, et la rassurer. Parce que tu disais tout à l'heure « nous comptons sur notre ministre de l'emploi ». Eh bien notre ministre de l'emploi est la ministre qui s'est rendue disponible à toutes les commissions de cadrage sans exception. Et devant vous, ce soir, j'aimerais la remercier du fond du cœur (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.*) parce qu'elle a été à mes côtés sur toutes les commissions de cadrage sans exception. Et quand on sait ce qu'implique un agenda de ministre... ! Avant, je rigolais en disant : « Ouais, j'ai un agenda de ministre », eh bien je peux vous dire que c'est tout sauf rigolo... !

Donc, merci à tous pour votre soutien.

Le rapport de la CTC qui parle des politiques publiques de 2018 à 2023 est accablant, il faut le dire. Maintenant, la bonne nouvelle, c'est que l'on sait, on connaît la situation dans laquelle on est et on sait où est-ce que l'on veut aller. On sait que le schéma directeur Forever Young 2035 sera adopté par l'assemblée de la Polynésie française au plus tard au mois de janvier 2025, ce qui va donner un cap sur les dix prochaines années non seulement à notre jeunesse, mais également à nos associations de jeunesse et d'éducation populaire, et aussi et surtout au service public.

Merci à l'ensemble des élus du Tavini huiraaatira de croire en moi (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.*), qui à la base n'est pas issue de votre groupe politique. Merci de nous soutenir, merci de nous accompagner, merci de vous tenir disponibles pour notre jeunesse. Je pense que vous me connaissez suffisamment bien et vous savez que je donnerai tout ce que j'ai sur le temps qui m'est accordé pour œuvrer à vos côtés pour la jeunesse *polynésienne*.

*Merci. Et bonne soirée ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** *Voilà, nous sommes arrivés à la fin.*

### EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

**Le président :** Vous avez tous dans vos dossiers de séance le relevé de correspondance. Si vous voulez en avoir une copie, présentez-vous au secrétariat général.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, il est très exactement 17 h 37. Je vous remercie tous d'être venus.

Avant de clore la séance, je vous rappelle que notre prochain rendez-vous en séance plénière pour le ROB est prévu le lundi 28. Donc le lundi 28, on examine au cours de la quatrième séance budgétaire le ROB qui est le Rapport d'orientation budgétaire. Et, je pose la question à Élise : normalement il va être examiné en commission le 21 et le 22. On est bien d'accord ?

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** Oui, Monsieur le président, et les textes le spécifient bien, dix jours après la réception du ROB à l'assemblée, on doit le passer en commission, ce qui revient au 21. On ne peut pas décaler.

**Le président :** O.K. Est-ce que tu as inscrit également dans ton ordre du jour de cette commission le collectif ?

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** Oui, les trois collectifs : celui de l'assemblée, du BG et des CAS.

**Le président :** Très bien.

Pour votre information, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de l'économie, le 21 et le 22, on va examiner en commission le ROB et les trois collectifs. C'est cela.

Voilà. *Merci bien.*

La séance est close.

*(Il est 17 heures 38 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai

LE PRÉSIDENT,



Anthony Géros